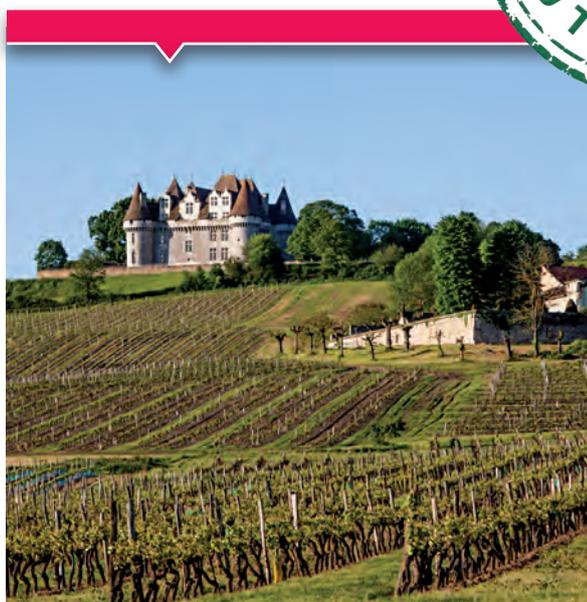


Rapport financier 2015



Crédit Agricole Charente-Périgord
Direction du Pilotage, des Finances et des Risques

Le rapport annuel est disponible sur : www.ca-charente-perigord.fr , rubrique "Votre Caisse régionale"



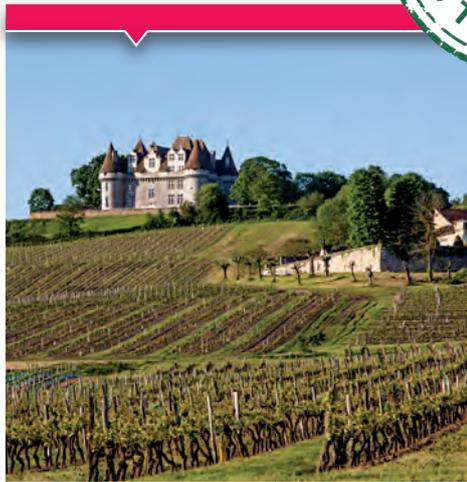


Sommaire

Rapport financier

2015

- RAPPORT D'ACTIVITÉ	P 5
- EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION	P 15
- RAPPORT RSE	P 71
- COMPTES INDIVIDUELS	P 91
- COMPTES CONSOLIDÉS	P 149
- RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	P 263
- RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 MARS 2016	P 279
- RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2016	P 282



Rapport d'activité Exercice 2015



Notre volonté



Une banque coopérative et mutualiste perçue comme différente par nos clients

Entre dynamisme commercial et soutien aux filières économiques du territoire, nous nous sommes engagés pour être utiles à nos 421 400 clients.

Une banque différente et dynamique

Etre perçue comme une banque différente par nos clients, telle est notre ambition. Fortement attachés à nos départements et aux acteurs économiques locaux, nous avons à cœur de soutenir le développement économique de nos territoires.

Notre soutien en Charente et en Dordogne

En 2015, nous avons soutenu nos territoires et ses acteurs qui les font vivre avec :

- 1,3 milliard d'euros de nouveaux crédits à l'économie (+ 48 % par rapport à 2014), dont 179 millions d'euros de crédits en faveur de l'agriculture, 300 millions d'euros au profit des professionnels et des entreprises et 692 millions d'euros pour l'habitat ;
- 1,5 million d'euros d'investissement local pour rénover nos agences au service de nos clients et un programme de 60 agences à rénover entre 2016 et 2017 ;

- 20 millions d'euros engagés pour rénover, avant fin 2018, les deux sièges de Soyaux et Bergerac ;
- 100 recrutements en CDI ;
- Le soutien à plus de 800 agriculteurs rencontrés pour mettre en place près de 300 solutions personnalisées et les aider à traverser les crises actuelles, notamment sur l'élevage, la production laitière et plus récemment sur la filière avicole.

Nous sommes loin de l'image véhiculée sur les banques. L'ensemble des 1 260 collaborateurs et des 820 élus, répartis sur nos territoires, ont la compétence, les pouvoirs de décision et l'enthousiasme pour accompagner les projets de tous nos clients et de tous les entrepreneurs charentais et périgourdins qui peuvent compter sur la banque du territoire, le Crédit Agricole Charente-Périgord.

Laurent MARTIN
Directeur général

Philippe BOUJUT
Président

Le Conseil d'administration

Bureau

- | | |
|---|-------------------------|
| ① M. Philippe BOUJUT, Président | ⑤ M. Bertrand FRADIN |
| ② M. Daniel DOILLON, 1 ^{er} Vice-Président | ⑥ M. Claude LADOIRE |
| ③ M. François RABY, 2 ^{ème} Vice-Président | ⑦ Mme Christine BORELLA |
| ④ M. Benoît FAYOL, 3 ^{ème} Vice-Président | ⑧ M. Alain LAGARDE |

Administrateurs

- ⑨ Mme Valérie BODIN
- ⑩ M. Michel CAMPAGNAUD
- ⑪ Mme Sylvie DEJOS
- ⑫ M. Philippe DUPONTEIL
- ⑬ M. Stéphane DUPUY
- ⑭ M. Marc ELLIES
- ⑮ M. Thierry FOURCAUD
- ⑯ M. Jean-Paul LETARD
- ⑰ Mme Anne ROGER
- ⑱ M. Alain TESTAUD





Notre raison d'être et notre utilité

Une banque qui soutient l'économie locale

1^{er} banquier du territoire

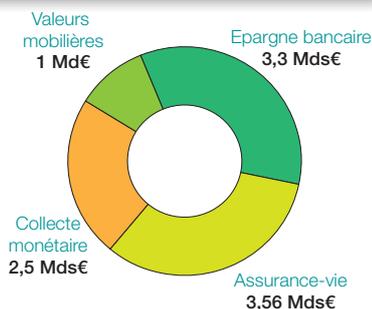
Malgré un contexte économique morose, l'activité affiche de **bonnes performances commerciales**. Se loger, s'assurer soi-même, ses proches et ses biens, réaliser des projets personnels et professionnels..., en 2015, plus que jamais, nous avons soutenu et accompagné tous nos clients dans leur quotidien, aussi bien dans les bons que dans les mauvais moments.

Collecte

L'épargne confiée par nos clients progresse (+3,2%)

10,36 milliards d'euros (Mds€) d'encours total

37,5%
de part de marché sur la collecte bilan.

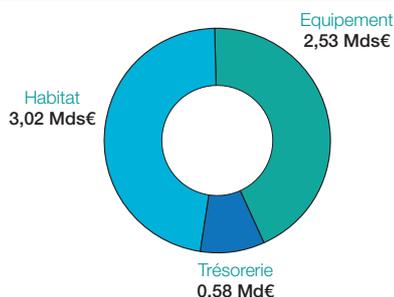


Crédit

Nos encours de crédit augmentent (+4,1%)

6,13 milliards d'euros (Mds€) d'encours total

41,45%
de part de marché



1 prêt habitat sur 2 est financé par le Crédit Agricole Charente-Périgord

692 millions d'euros, c'est le montant total prêté en 2015 pour permettre à nos clients de se loger (47% de part de marché sur accord).

216 000
contrats d'assurance en portefeuille en 2015

421 400
Clients



35 000
nouveaux contrats d'assurance (+51%)

grâce à l'expertise des conseillers Assurances qui ont à cœur de proposer des offres et services adaptés aux besoins de nos clients.



Accompagner le développement

du capital des entreprises locales

Charente-Périgord Expansion est notre filiale spécialisée dans le **capital-investissement de proximité**. En 5 ans, Charente-Périgord Expansion a accompagné **14 entreprises locales** dans leur projet de développement.

3,2
millions d'euros

C'est le montant total investi par Charente-Périgord Expansion dans le capital d'entreprises du territoire.

7 entreprises

ont bénéficié du soutien de Charente-Périgord Expansion en 2015 pour un montant moyen de 250 000 €.



Soutenir l'agriculture frappée par les baisses de prix et de marges

Avec une année 2015 très mouvementée, nous avons poursuivi notre mobilisation et renforcé l'accompagnement de nos clients agriculteurs par la mise en place d'un **plan d'aides spécifiques**. Notre soutien financier sur les mesures mises en place a représenté 2 millions d'euros.



Notre priorité

Servir et satisfaire nos clients



A l'écoute de nos clients

421 400
clients

Nous avons à cœur d'améliorer la qualité du service rendu à nos clients. En 2015, nous avons mis en place une nouvelle démarche d'écoute pour mesurer la satisfaction de nos clients et la relation qu'ils entretiennent avec leur agence et leur conseiller.

clients et la relation qu'ils entretiennent avec leur agence et leur conseiller.



Récompenser la fidélité

69 300
clients

Remercier nos clients fidèles est l'une de nos priorités. Grâce au programme Fidélité, nous leur proposons des avantages concrets, utiles pour eux et pour leurs proches (la 2^{ème} carte bancaire gratuite...).

éligibles au programme Fidélité (+6,5%)

Un service de proximité, utile et moderne



Le Smart TPE permet aux professionnels d'encaisser les paiements par carte bancaire de leurs clients lors de leurs déplacements

depuis leur smartphone. Grâce à nos nouvelles solutions de paiement aux professionnels de la vente directe, plus de 350 nouveaux commerçants acceptent la carte bancaire.



Nos agences bancaires aux couleurs du territoire

Nos agences bancaires font peau neuve. Les affichages commerciaux traditionnels, laissent place à des illustrations qui valorisent le territoire. En rénovant nos agences aux couleurs du territoire, nous sortons des sentiers battus pour être perçus comme différents par nos clients. 60 agences seront rénovées entre 2016 et 2017.

La pierre charentaise pour Angoulême Louvel, Lascaux à Montignac, le vignoble pour Bergerac, nos agences bancaires s'habillent "couleurs locales".



Proche de nos clients, même à distance

• Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



Suivez toute l'actualité du Crédit Agricole Charente-Périgord

• De nombreuses applications mobiles



Comme près de 43900 clients, utilisez l'application mobile MaBanque pour gérer vos comptes, effectuer vos opérations courantes et prendre rendez-vous avec votre conseiller depuis votre smartphone ou votre tablette.



L'application mobile Ma Carte permet de géolocaliser les distributeurs et d'accéder aux informations relatives à votre carte bancaire.



• 693 000 paiements sans contact réalisés en 2015

Avec la fonctionnalité du paiement express sans contact, vous pouvez régler vos achats du quotidien inférieurs à 20€ de façon simple, rapide et sécurisée.

• Signez vos contrats depuis chez vous

16 000

contrats signés à distance en 2015 (hors contrats d'assurances Prédica)

Vous souhaitez souscrire un contrat d'épargne ou assurance ? Votre conseiller peut vous envoyer le contrat accessible depuis vos comptes en ligne. En un seul clic, vous concrétisez votre contrat.



Notre choix et notre différence

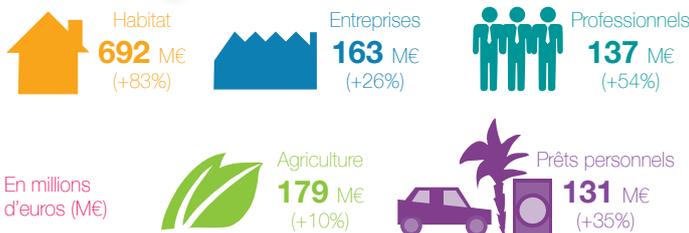
Accompagner le développement des filières économiques de notre territoire

1^{er} financeur de ses territoires

Nous exerçons notre activité autour de filières économiques qui font la richesse de nos territoires : **le cognac, les vins de Bergerac, le tourisme, les séniors, l'élevage bovin, les apprentis, le luxe.**

Nous sommes impliqués au quotidien auprès des responsables de ces filières et mettons à la disposition de nos clients toute notre expertise pour favoriser leur développement.

1,3
milliard d'euros de réalisation de crédits moyen terme en 2015 (+48%)



La Dordogne, terre touristique

Notre volonté : **accompagner les acteurs du tourisme pour faciliter l'exercice de leur activité.** Nous leur apportons des solutions de financement pour développer leur activité et davantage encore (borne de recharge pour véhicules électriques dans les campings clients, financement de la réhabilitation d'hôtels, gestion des flux bancaires en haute saison...).

En 2016, le Crédit Agricole Charente-Périgord éditera un guide qui présentera "24 + 1" villages du Périgord.

3 millions de touristes viennent chaque année visiter la Dordogne.

Pour l'avenir du vignoble cognaçais

Le cognac représente un chiffre d'affaires de plus de 2,6 milliards d'euros. Pour faire croître et prospérer la filière, **des offres ont été développées** : une assurance récolte, des offres préférentielles pour favoriser et protéger les plantations, un accompagnement dédié pour faciliter la transmission d'exploitations.

Les séniors, près de la moitié de notre clientèle

Notre priorité : **accompagner et fidéliser nos clients séniors (55 ans et +).** Nous avons mis en place une offre spécifique pour permettre à nos clients de préparer une étape importante de leur vie : **le passage à la retraite.** Grâce à cette offre, nos clients séniors bénéficient notamment d'un crédit investissement immobilier locatif à un taux préférentiel pour compléter leurs revenus et d'un crédit à la consommation (rachat de trimestres...).

Près d'un client sur 2 peut être qualifié de séniors (55 ans et +) en 2015.

L'élevage et la filière lait, indispensables à notre territoire

Notre ambition : **être acteur du devenir et de la performance des filières d'élevage.** Nous avons développé, au cours de l'année, **plusieurs offres innovantes** : Vert Cheptel pour le financement du cheptel de souche, l'assurance des prairies ainsi que le prêt foncier modulable sur 25 ans. **Nous avons accompagné 300 éleveurs en 2015 pour les aider à passer la période de crise actuelle.** Notre engagement auprès de l'élevage est au cœur de nos préoccupations.

Les Apprentis, futurs entrepreneurs du territoire

Près de 6 000 jeunes charentais et périgourdins sont engagés dans une filière d'apprentissage. Nous avons mis en place une offre spécifique pour les accompagner dans leur quotidien et les aider à prendre leur envol (permis de conduire, carte bancaire, assurance logement...).

Valoriser les Hommes et les Femmes du "Bergerac"



Le Crédit Agricole Charente-Périgord, en partenariat avec Réussir le Périgord et les Editions du Bottin Gourmand, édite l'ouvrage **Bergerac, Terre de passions** tiré à 7 000 exemplaires. Ces 192 pages sont dédiées à la découverte des Hommes et des Femmes "qui font le Bergerac".



Nos valeurs

Une banque proche de ses clients et de ses sociétaires

Le sociétariat, notre raison d'être

Animés par les administrateurs de Caisse locale, **des espaces sociétaires** seront installés en agence. **Lieu privilégié d'échanges sur le mutualisme et le sociétariat**, ces espaces ont vocation à faire connaître le rôle d'une Caisse locale, de ses administrateurs et des actions locales soutenues.

168 800
Sociétaires
(+8 %)



91
millions d'euros

c'est le montant de l'épargne collectée sur le livret Sociétaires réinvesti intégralement dans des projets locaux

Responsabilité et territoire

Depuis plus de 20 ans, nous prenons toutes les décisions de financement localement. Dans le cadre de notre projet de rénovation des sièges sociaux, nous avons fait le choix de **conserver nos 2 centres de décision à Bergerac et à Soyaux.**

Rendez-vous avec les acteurs du territoire



La Caisse régionale a réuni près de 600 personnes à l'occasion de la **1^{ère} édition du Rendez-vous du territoire** sur le thème *"dans l'environnement économique actuel, quelles perspectives pour les entrepreneurs du territoire et quel rôle pour le Crédit Agricole Charente-Périgord ?"*. Des intervenants prestigieux tels que l'économiste Philippe Dessertine et Philippe Brassac, Directeur général de Crédit Agricole S.A. et des entrepreneurs locaux ont pris la parole.

Solidarité et territoire

• **122 associations soutenues** à travers l'attribution d'un budget d'accompagnement des initiatives mutualistes (BADIM) pour un montant total de **99 735 €.**

67 projets associatifs ont bénéficié du soutien de la fondation Agir en Charente-Périgord pour un montant total de **257 830 €.**



• **37 entrepreneurs sociétaires** ont été soutenus par l'attribution d'un prêt à **0 %**, une aide supplémentaire accordée pour favoriser des projets d'installation, de création d'emploi ou de nouvelles activités économiques.

950 clients victimes d'un accident de la vie ont été accompagnés, en 5 ans, par l'association Passerelle pour les aider à retrouver une autonomie financière.



Engagé dans le financement participatif



En partenariat avec Bulb in Town, plateforme de financement participatif, nous proposons de **financer différemment les projets du territoire**, en faisant participer les internautes locaux qui souhaitent investir localement. En deux mois, nous avons reçu 75 projets d'entrepreneurs charentais et périgourdins qui souhaitent lancer ou développer leur activité. 54 projets seront accompagnés par le Crédit Agricole Charente-Périgord.

Terre d'actions, le mutualisme au service du développement local



Distribuée à l'occasion des Assemblées générales de Caisse locale, la brochure **Terre d'actions, le mutualisme au service du développement local** recense les actions soutenues par le Crédit Agricole Charente-Périgord en 2014 et 2015 à travers sa Fondation Agir en Charente-Périgord et son budget d'accompagnement des initiatives mutualistes.

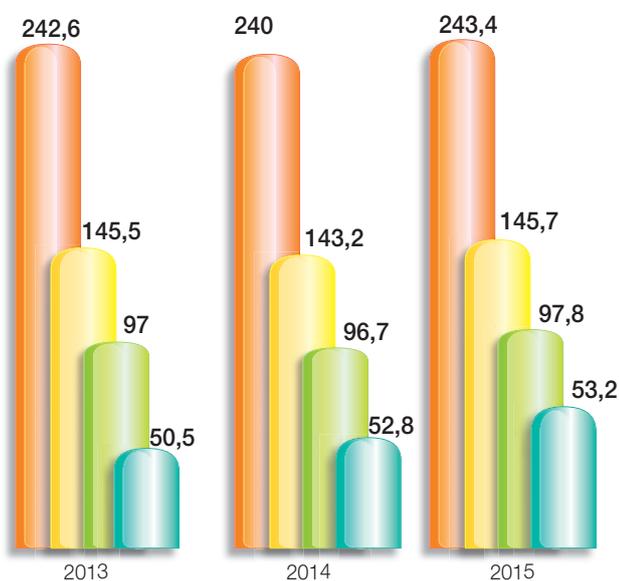


Notre solidité

Une banque régionale aux résultats solides

Les principaux indicateurs 2015

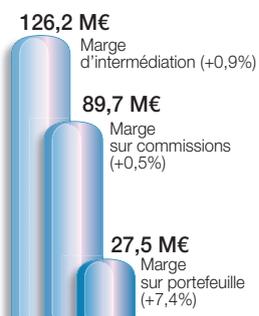
en millions d'euros (M€)



Produit Net Bancaire (PNB) Charges de fonctionnement Résultat brut d'exploitation Résultat Net

Les revenus de la Caisse régionale

en millions d'euros (M€)



Le produit net bancaire est composé de trois éléments. **La marge d'intermédiation représente plus de la moitié des revenus.** Malgré la baisse des taux et l'impact défavorable des réaménagements sur les revenus de la banque, le dynamisme de l'activité commerciale et des coûts de refinancement en baisse ont permis de compenser l'érosion du rendement des crédits.

Le produit net bancaire est composé de trois éléments.

La marge d'intermédiation représente plus de la moitié des revenus. Malgré la baisse des taux et l'impact défavorable des réaménagements sur les revenus de la banque, le dynamisme de l'activité commerciale et des coûts de refinancement en baisse ont permis de compenser l'érosion du rendement des crédits.

La marge sur commissions bénéficie de bons résultats en matière d'assurance (croissance du portefeuille et sinistralité maîtrisée).

Grâce à la hausse des réalisations de plus-values, **la marge sur portefeuille affiche une évolution de 7,4 %.**

Des résultats financiers solides

1,2
milliard d'euros
de fonds propres

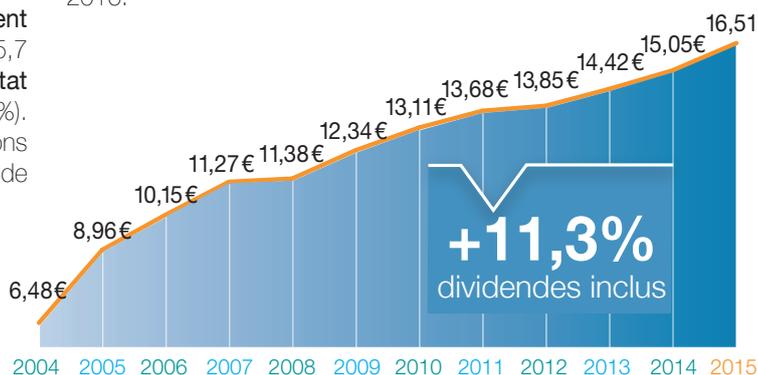
Le produit net bancaire est en hausse de 3,5 millions d'euros (+1,4%) du fait de la croissance de l'ensemble de revenus de la Caisse régionale. Les charges de fonctionnement progressent et s'établissent à 145,7 millions d'euros (+1,7%). Le résultat brut d'exploitation à 97,8 millions d'euros est stable (+1%). Le résultat net progresse de 0,9% pour s'établir à 53,2 millions d'euros. Ce niveau de résultat permet à la Caisse régionale de renforcer sa solidité financière.

Le produit net bancaire est en hausse de 3,5 millions d'euros (+1,4%) du fait de la croissance de l'ensemble de revenus de la Caisse régionale. Les charges de fonctionnement progressent et s'établissent à 145,7 millions d'euros (+1,7%). Le résultat brut d'exploitation à 97,8 millions d'euros est stable (+1%). Le résultat net progresse de 0,9% pour s'établir à 53,2 millions d'euros. Ce niveau de résultat permet à la Caisse régionale de renforcer sa solidité financière.

Le Certificat Coopératif d'Associés fixé à 16,51€

Les Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) sont des valeurs mobilières non cotées en bourse. Chaque année, les sociétaires perçoivent sous forme de dividendes une part des bénéfices de la Caisse régionale.

Sur la base de l'arrêté au 31 décembre 2015, le cours du CCA est fixé à 16,51€ par le Conseil d'administration du 29 janvier 2016.





Notre proximité

Une présence forte sur le territoire au service de nos clients

Une organisation territoriale et commerciale

- 101 points de vente
- 1 banque privée
- 1 banque d'affaires et d'expertise sociale
- 5 agences entreprises
- 1 plateforme téléphonique Assurances
- 2 espaces habitat conseil
- 1 agence 100% en ligne

Mon@gence accompagne ceux de nos clients qui souhaitent entretenir une relation bancaire exclusivement à distance. Les conseillers *Mon@gence* sont disponibles par mail et par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi jusqu'à 17h30.

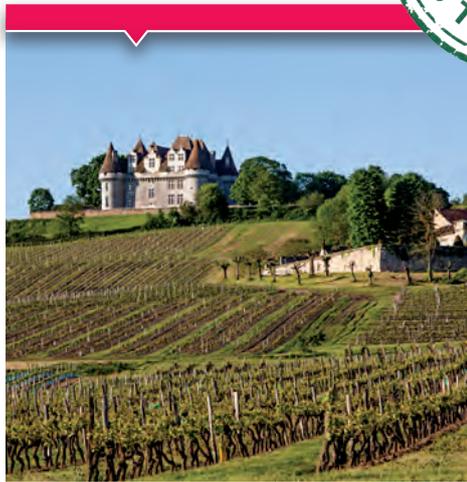


Taguez le flashcode pour visiter notre site : monagence-cacp.fr



Contactez votre agence par téléphone de 9h à 20h, 6j/7, un conseiller est à votre écoute.

<p>1 260 collaborateurs</p>	<p>101 points de vente</p>	<p>217 services Point vert 80 nouveaux Point vert seront ouverts en 2016</p>	<p>202 automates bancaires</p>	<p>67 Caisses locales</p>	<p>820 Administrateurs</p>	<p>16880 Sociétaires</p>
--	---------------------------------------	---	---	--------------------------------------	---------------------------------------	-------------------------------------



Extrait du rapport de gestion Exercice **2015**

La présence de la Caisse Régionale Charente-Périgord sur son territoire



L'organisation territoriale et commerciale

- 4 régions
- 101 points de vente
- 1 banque privée
- 1 banque d'affaires et d'expertise sociale
- 5 agences entreprises
- 2 plateformes téléphoniques
- 1 pôle dédié à la clientèle anglophone
- 2 espaces habitat conseil
- 7 points de vente de la marque Square Habitat
- 216 points Verts

Le réseau mutualiste, actif et structuré

- 67 caisses locales
- 820 administrateurs
- 168 813 sociétaires

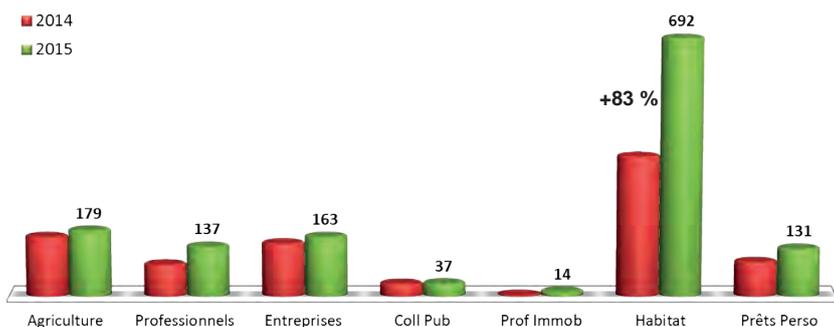
Chiffres clés de la Caisse Régionale Charente-Périgord

L'Activité Commerciale 2015

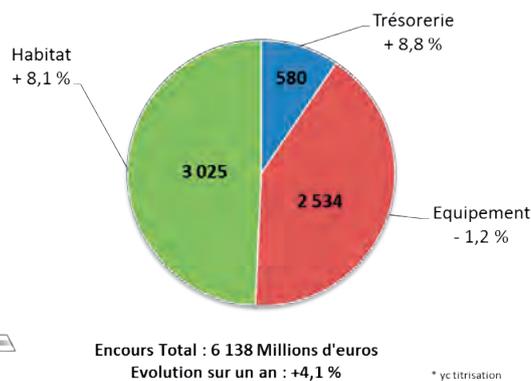
En Millions €

Les réalisations Crédits Moyen Terme

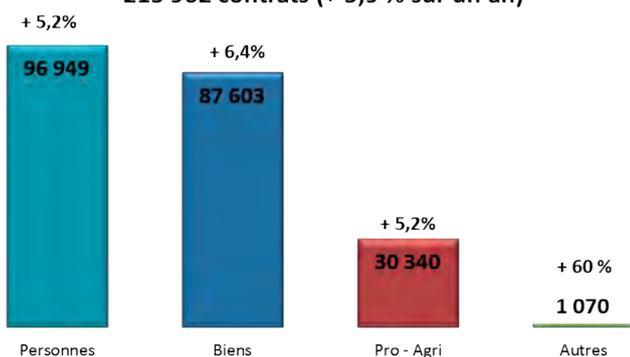
1 355 Millions d'euros de crédits réalisés en 2015 (+ 48 % par rapport à 2014)



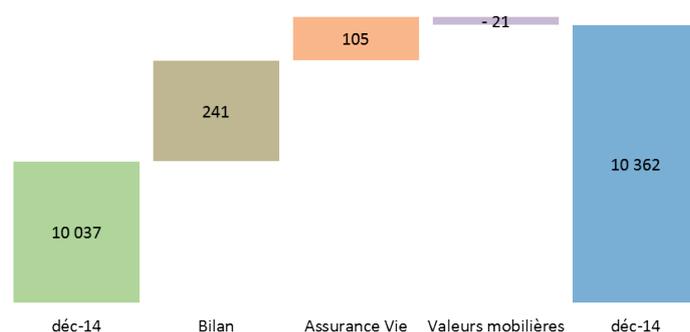
Les encours de crédits*



Portefeuille assurances : 215 962 contrats (+ 5,9 % sur un an)



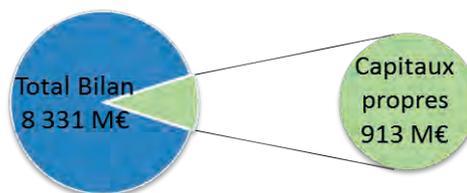
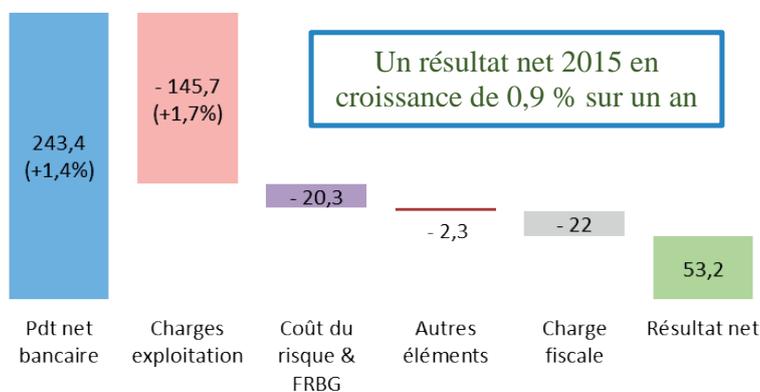
Collecte globale : 10 362 M€ (+ 3,2 % sur un an)



Les Résultats Financiers 2015

En Millions €

Compte de résultat au 31 décembre 2015



Des capitaux propres en hausse de 5 % en 2015

Rapport d'activité 2015

I. Environnement économique et financier

L'activité économique mondiale a décéléré en 2015 avec une moyenne de +3 % (3,4 % en 2014). Ainsi la croissance se stabilise aux Etats Unis autour de + 2,5 %, accélère en Europe (+ 1,5 %) et fléchi dans le monde émergent (+ 3,8 %). Aux tensions géopolitiques (Moyen Orient, Brésil, Ukraine Russie...), s'ajoute le ralentissement chinois qui s'est confirmé au fil des trimestres, accélérant encore un peu plus la baisse des prix du pétrole.

Dans les pays avancés, le consommateur, qui continue à bénéficier d'une énergie bon marché, reste le principal soutien de la croissance. En zone Euro, ce regain de consommation des ménages s'accompagne d'une reprise très progressive des investissements.

La croissance française 2015 a progressé par rapport à l'an passé, avec une hausse du PIB de 1,1 % (+0,2 % en 2014). Pour autant l'économie reste fragile, avec un taux de chômage qui s'est accru de 0,2 % sur l'année pour atteindre 10,6 % au troisième trimestre 2015.

La politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) a pris un nouveau virage historique le 22 janvier 2015 avec l'annonce du lancement d'un programme d'assouplissement quantitatif (QE) de 60 milliards d'euros de titres publics et privés par mois entre mars 2015 et septembre 2016. Suivant, avec quelques années de décalage la Fed, la Banque du Japon et la Banque d'Angleterre, la BCE trouve à l'aboutissement d'une série de mesures prises par Mario Draghi depuis juillet 2012.

En fin d'année 2015, de son côté, la Réserve fédérale américaine a relevé ses taux, une première depuis près de dix ans. Les marchés s'y étaient préparés et anticipent en 2016 de nouveaux resserrements monétaires.

Dans ce contexte, les taux terminent l'année à leur plus bas historique, avec notamment un EONIA négatif (- 0,11 % en moyenne annuelle). Après quelques tensions en mai et juin liées aux inquiétudes sur la Grèce, les taux longs n'ont cessé de baisser sur la période, le taux du 10 ans perdant en moyenne 60 bp entre 2014 et 2015.

Une année 2015 dans le prolongement de 2014, avec en particulier pour la France, un niveau d'inflation à 0 % et surtout, une légère reprise de la croissance tirée en particulier par la consommation des ménages.

Le bilan économique de la Charente et de la Dordogne est également contrasté, avec une année record pour les ventes de Cognac, malgré le ralentissement des économies des pays émergents. Les ménages ont bénéficié de la baisse des prix (matières premières et énergie en particulier) mais également d'un contexte de taux bas favorable aux financements de leurs projets.

L'Agriculture, et en particulier l'élevage reste dans une situation fragile avec des prix d'achat toujours bas (viandes porcines et lait). A cela s'est ajouté des risques sanitaires dont les conséquences pourraient être ressenties en 2016 (filrière gras / volaille).

Autant d'évènements, que la Caisse Régionale Charente Périgord a accompagné tout au long de l'année.

I. Les faits marquants de l'année 2015

L'année 2015 est marquée par la création et la structuration de filières. Elles sont au nombre de 7, les Assurances, l'Immobilier, les Séniors, le Tourisme, les Apprentis, le Bergerac, le Cognac, l'Élevage et le luxe. L'objectif de cette organisation est de doter la Caisse Régionale Charente Périgord de moyens humains et financiers pour avoir une réponse adaptée aux problématiques et aux attentes des différentes filières. C'est aussi l'occasion de mettre en lumière et de promouvoir le patrimoine et les savoir-faire du territoire, ainsi plus de 16 000 exemplaires du Livre du Cognac et du Livre du Bergerac ont été édités et diffusés cette année.

Autre élément marquant de l'année 2015, la mise en place, dans le cadre d'une opération groupe, d'une titrisation de créances habitat auto souscrite qui a permis à la Caisse Régionale Charente Périgord de constituer 120 millions d'euros de réserves de liquidité.

La Caisse Régionale Charente Périgord a également investi dans l'expertise au service de ses clients, elle a ainsi créé l'Agence Successions & Affaires Familiales et a renforcé les équipes de la Banque des Flux, ainsi que de la Banque Privée.

II. Activité commerciale

La conquête

L'année 2015 est marquée par l'accélération de la conquête, avec plus de 17 400 nouveaux clients. Le stock de dépôts à vue (DAV) ouverts au 31 décembre 2015 est de 325 000 contrats, en progression de 0,9 % sur un an. La Caisse Régionale Charente-Périgord se positionne comme leader sur ses territoires.

Le sociétariat

Au 31 décembre 2015, la Caisse Régionale Charente Périgord compte près de 169 000 clients sociétaires d'une Caisse Locale. Une progression significative de 7,5 % du nombre de sociétaires sur un an, avec près d'un nouveau client sur deux qui est devenu sociétaire.

La collecte

Avec 10,36 milliards d'euros au 31 décembre 2015, la collecte progresse de 3,2% par rapport à 2014. L'épargne bilan (épargne monétaire et épargne bancaire) progresse de 4,3 % avec une désaffectation du Livret A / LDD au bénéfice du Livret Sociétaire (+ 91 M€) et de l'Épargne Logement (+5,3 %).

La part de marché de la Caisse Régionale Charente-Périgord sur la collecte bilan (hors DAV) progresse de 4 bp sur l'année, elle s'établit à 37,34 % fin décembre 2015.

La collecte hors bilan a bénéficié d'une nette progression des souscriptions d'assurance vie (+36 %) dont l'encours progresse de + 3 % sur l'année. Au total, l'encours hors bilan affiche une croissance de 1,9 % sur 2015.

Les crédits

Dans un contexte de taux bas et d'une demande en croissance des crédits, la Caisse Régionale Charente Périgord a su développer son portefeuille de crédits avec plus de 1,35 milliard d'euros de crédits réalisés en 2015, et plus de 500 M€ d'encours de crédits réaménagés avec une minoration de taux.

L'activité habitat établit un record avec plus de 690 M€ réalisés en 2015, en progression de 80 % par rapport à 2014. Ce bon résultat s'explique par la forte présence de la Caisse Régionale Charente Périgord sur son territoire, la compétitivité de son offre de crédits et sa volonté de conquête.

La Caisse Régionale Charente-Périgord a développé sa part de marché sur encours habitat à 38,25 % (décembre 2015), soit une progression de 104 bp sur un an.

2015 est également une année historique sur les autres marchés, avec des volumes de réalisation crédits records sur le marché de l'agriculture, des professionnels et de la consommation. Le financement de l'agriculture et des professionnels est dynamique, avec plus de 315 M€ prêtés, soit une augmentation de 26 % par rapport à 2014. L'ensemble des réalisations de crédits d'équipement est resté stable sur un an à plus de 525 M€ permettant à la Caisse Régionale Charente-Périgord de maintenir ses parts de marché au-dessus de 50 % à fin décembre 2015.

Les encours de crédits sont en forte progression sur l'année, soit +4,1 % et un encours supérieur à 6,1 Milliards d'euros (y compris encours titrisés). La part de marché crédits s'établit à 41,45 % fin décembre 2015, en hausse de 84 bp sur l'année.

Les assurances

L'année 2015 aura été marquée par une forte dynamique de conquête en matière d'assurances avec une production de nouveaux contrats supérieure à 35 000, un record pour la Caisse Régionale Charente Périgord. Ainsi, le portefeuille de contrats d'assurances de biens et personnes progresse de 5,9 % sur l'année, soit près de 216 000 contrats au 31 décembre 2015.

Les risques

L'encours de créances douteuses et litigieuses (CDL) atteint 182,2 M€ au 31 décembre 2015, en hausse de 1,5 % sur un an et le taux de CDL s'établit à 2,95 % du total des encours en baisse de 8 bps sur l'année.

Le Rapport Financier

Les Comptes Individuels

I. Le compte de résultat

L'analyse du compte de résultat de la Caisse régionale est abordée à partir des principaux soldes intermédiaires de gestion (SIG) :

(en milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation en % 2015/2014
Intérêts et produits assimilés	246 224	246 431	-0,1%
Intérêts et charges assimilées	115 731	115 682	0,0%
Revenu des titres à revenu variable	13 003	12 745	2,0%
Commissions – produits	109 614	111 088	-1,3%
Commissions – charges	16 090	14 396	11,8%
Gain ou perte sur opérations des portefeuilles de négociation	-186	-503	-63,0%
Gain ou perte sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	4 059	1 085	274,1%
Autres produits d'exploitation bancaire	4 210	510	725,5%
Autres charges d'exploitation bancaire	1 677	1 318	27,2%
PRODUIT NET BANCAIRE	243 426	239 960	1,4%
Charges générales d'exploitation	139 774	136 440	2,4%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	5 885	6 764	-13,0%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	97 767	96 756	1,0%
Coût du risque (+/-)	-9 286	-17 628	-47,3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	88 481	79 128	11,8%
Résultat net sur actifs immobilisés (+/-)	-2 252	-633	255,8%
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	86 229	78 495	9,9%
Résultat exceptionnel (+/-)	0	0	
Impôt sur les bénéfices	21 982	23 237	-5,4%
Dotations/reprises FRBG et provisions réglementées (-/+)	-11 005	-2 481	343,6%
RESULTAT NET	53 242	52 777	0,9%

Sur l'exercice 2015, le produit net bancaire s'établit à 243 426 milliers d'euros, il a progressé de 1,4% sur un an.

- **Les intérêts et produits assimilés sont stables**, la baisse des taux et du rendement des crédits notamment ont été compensés par l'accroissement des volumes. **Les intérêts et charges assimilés sont également restés stables** sur la période. Le net des produits et charges d'intérêts et assimilés diminue de 0,2 millions d'euros (-0,2%) en 2015.
- **Les revenus des titres à revenu variable affichent une hausse de 0,2 Millions d'euros**, du fait de la très légère hausse de l'acompte sur dividendes de la SAS La Boétie.
- **Le solde net des commissions (produits – charges) diminue de 3,3 %**. Cette diminution s'explique par plusieurs facteurs :
 - o Une baisse des commissions variables de collecte versées par Crédit Agricole SA du fait, d'un contexte de taux bas et baissier, d'une augmentation des encours de produits à rémunération élevée (CSL Sociétaires) et de la progression des encours PEL.
 - o Une baisse des facturations clientèles, notamment les droits de garde titres ou bien encore les facturations de dysfonctionnement.

- **Le PNB des portefeuilles est en progression :**
 - o Le portefeuille Titres de placement et assimilés, est marqué en 2015, par un volume de plus-values réalisées (4,6 millions d'euros) supérieur à l'an passé (1,6 million d'euros) et un faible montant de moins-values (0,4 millions d'euros).
 - o Sur le portefeuille de négociation, le dénouement en 2015 d'opérations de couverture se traduit par une incidence négative mais moins importante que l'an passé.
- **Les autres produits & charges d'exploitation bancaire sont en progression** avec les plus et moins-values sur cessions de créances ainsi que le revenu des titres de la société de titrisation détenus par la Caisse Régionale Charente Périgord.

Les charges de fonctionnement progressent de 1,7% et s'élèvent à 145 659 milliers d'euros pour 2015.

(en milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation en %
Salaires, charges, taxes sur rémunérations	78 549	74 880	4,9%
Enveloppe intéressement/participation	7 686	7 521	2,2%
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	86 235	82 401	4,7%
Impôts et taxes	5 525	6 077	-9,1%
Services extérieurs et autres frais administratifs	48 014	47 962	0,1%
Dotations aux amortissements	5 885	6 764	-13,0%
TOTAL DES AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	59 424	60 803	-2,3%
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	145 659	143 204	1,7%

Les charges de personnel affichent une hausse de 4,7 % en raison de la hausse de la rémunération extra conventionnelle liée aux performances commerciales et malgré un effectif quasi stable.

Les autres frais administratifs sont en baisse de 2,3 %, soit -1 379 milliers d'euros par rapport à 2014. A noter que l'an passé la Caisse Régionale Charente Périgord avait enregistré une dépréciation exceptionnelle de 1,2 million d'euros sur un fonds de commerce.

Le Résultat Brut d'Exploitation, sous l'effet de la hausse du PNB (+ 1,4%) et malgré des charges de fonctionnement nettes en hausse (+ 1,7%), **est en progression de 1 % pour s'établir à 97 767 milliers d'euros en 2015**. Le coefficient d'exploitation ressort stable à 59,8%.

Le coût du risque est en forte baisse par rapport à l'an passé (- 47 %) soit - 8 343 milliers d'euros avec :

- o **L'incidence nette des dépréciations sur les crédits qui s'élève à 11 722 milliers d'euros** soit 5 895 milliers d'euros de moins que l'an passé. Cette baisse constatée en 2015 fait suite à une année 2014 exceptionnellement élevée du fait notamment de la convergence CDL / Défaut.
- o **L'incidence provisions pour dépréciations collectives crédit et risques bancaires, à -2 372 milliers d'euros, est inférieure de 2 384 milliers d'euros à 2014, elle comprend notamment :**
 - Une reprise de 3,7 M€ de provisions collectives Bâle II en lien avec la dégradation du portefeuille et le passage en provision individuelle.
- o **FRBG : une dotation nette de 11 005 milliers d'euros** avec des compléments de dotations sur des FRBG tels le risque sur les réaménagements crédits, le risque crédits et les risques Switch.

Le résultat net sur actif immobilisé se solde par une perte de 2 252 milliers d'euros sur l'exercice 2015, avec une dépréciation complémentaire de 3 950 milliers d'euros sur nos filiales immobilières et une reprise de 877 milliers d'euros sur Sacam International.

Le résultat net de l'exercice 2015 ressort à 53 242 milliers d'euros en augmentation de 0,9 %.

II. Projet d'affectation du Résultat Net

(En milliers d'euros)	2015	2014	variation % 2015/2014
RESULTAT NET COMPTABLE DE L'EXERCICE	53 242	52 776	0,88%
Intérêts versés aux Parts Sociales (1)	1 016	1 067	-4,78%
Rémunérations versées aux CCA	6 478	6 478	0,00%
RESULTAT CONSERVE (Réserves légales et autres)	45 748	45 231	1,14%

(1) Ce montant a été calculé à partir d'un taux égal à 1,80 % sous réserve que le contexte juridique au plus tard le 29/06/2016 l'autorise. Dans le cas contraire, la rémunération des parts sociales sera calculée à partir d'un taux égal à 1,07 % ce qui correspond à un montant global de 604 milliers d'euros, le montant du résultat conservé serait alors de 46 160 milliers d'euros.

Distributions réalisées sur les trois derniers exercices pour les Parts Sociales et les Certificats Coopératifs d'Associés

(En milliers d'euros)	2014	2013	2012
Intérêts Nets aux Parts Sociales	1 067	1 389	1 570
Intérêts Bruts des parts sociales	1 067	1 389	1 570
Dividendes des CCA	6 478	6 219	5 441
Dividendes Bruts des CCA	6 478	6 219	5 441

III. Les CCA : cours en euros



Au 31 décembre 2015, le dernier cours du CCA a été fixé par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 30 juillet 2015. Ainsi sur la base de l'arrêté au 30 juin 2015 son cours a été fixé à 16,21 €.

Sur la base de l'arrêté au 31 décembre 2015, le cours du CCA a été fixé à 16,51 € par le Conseil d'Administration du 29 janvier 2016.

IV. Composition du capital social au 31/12/2015

Répartition du capital social	Capital nominal en Euros	% du capital	Nombre	Droit de vote	% de vote
Certificats coopératifs d'associés	39 647 338	41,25%	25 913 293		0%
dont part du public	15 619 923	16,25%	10 209 100		0%
dont part de Crédit Agricole SA	24 027 415	25,00%	15 704 193		0%
Parts sociales	56 462 323	58,75%	36 903 479		100%
dont caisses locales	56 462 046	58,75%	36 903 298	158	89,27%
dont collectivités publiques	0	NS	0		0%
dont administrateurs de la CR	275	NS	180	18	10,17%
dont Crédit Agricole SA	2	NS	1	1	0,56%
dont autres organismes	0	NS			0,00%
TOTAL	96 109 661	100,00%	62 816 772	177	100%

V. Le Bilan

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015 (en milliers d'euros)					
ACTIF	31/12/2015	31/12/2014	PASSIF	31/12/2015	31/12/2014
Opérations interbancaires et assimilées	182 110	185 400	Opérations interbancaires et assimilées	1 457	9 596
Caisse, banques centrales,	55 797	59 259	Banques centrales		
Effets publics et valeurs assimilées	121 157	122 857	Dettes envers les établissements de crédit	1 457	9 596
Créances sur les établissements de crédit	5 156	3 284			
Opérations internes au Crédit Agricole	1 010 437	634 359	Opérations internes au Crédit Agricole	4 192 455	3 749 424
Opérations avec la clientèle	5 939 509	5 818 155	Comptes créditeurs de la clientèle	2 516 031	2 301 084
Opérations sur titres :	524 515	357 428	Dettes représentées par un titre	218 002	264 906
Obligations et autres titres à revenu fixe	305 693	226 546			
Actions et autres titres à revenu variable	218 822	130 882	Comptes de régularisation et passifs divers	161 987	145 910
			Autres passifs	46 465	43 247
Valeurs immobilisées	492 463	493 066	Comptes de régularisation	115 522	102 663
Participations et autres titres détenus à long terme	450 582	446 602	Provisions et dettes subordonnées	278 816	257 435
Parts dans les entreprises liées	8 918	11 430	Provisions	79 904	84 225
Immobilisations incorporelles	1 582	1 620	Dettes subordonnées	198 912	173 210
Immobilisations corporelles	31 381	33 414	Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	49 636	38 632
Capital souscrit non versé			Capitaux propres hors FRBG	912 778	867 095
Actions propres			Capital souscrit	96 110	96 110
			Primes d'émission	124 274	124 274
Comptes de régularisation et actifs divers	182 128	145 674	Réserves	639 060	593 829
Autres actifs	125 052	83 876	Ecart de réévaluation		
			Provisions réglementées et subventions d'investissement	92	105
Comptes de régularisation	57 076	61 798	Report à nouveau	0	0
			Résultat de l'exercice	53 242	52 777
TOTAL ACTIF	8 331 162	7 634 082	TOTAL PASSIF	8 331 162	7 634 082

Le total du bilan de la Caisse Régionale Charente-Périgord évolue de 9,1% sur l'année 2015, porté par l'évolution des crédits de la clientèle (2,1% représentant une évolution de 121 millions d'euros) et par une hausse de nos encours titres (46,7%, soit une hausse de 167 millions d'euros).

1. Le Bilan ACTIF : les éléments marquants

Les opérations internes au CA sont en augmentation sur l'année 2015 de 376 millions d'euros liée pour l'essentiel à l'augmentation des placements monétaires à terme auprès de l'organe central de 102,1% (375 millions d'euros).

Les opérations avec la clientèle présentent une croissance de 2,1% sur la période, soit une variation annuelle de 121 millions d'euros, notamment tirée par l'évolution de nos encours habitat sains qui progressent de 111 millions d'euros, de nos prêts à court terme auprès des entreprises (+41 millions d'euros) et de nos crédits à l'équipement sains qui progressent de 49 millions d'euros alors que dans le même temps les valeurs non imputées saines reculent de 102 millions d'euros. Les crédits réalisés auprès de la clientèle financière progressent de 20,1% soit 16 millions d'euros en 2015.

Les opérations nettes sur titres augmentent de 167 millions d'euros sur l'année 2015 (46,7%), les portefeuilles de placement (obligations et actions) augmentent de 61,7 millions d'euros et le portefeuille de titres d'investissement augmente de 105,4 millions d'euros dont 120,8 millions de titres auto-souscrits dans le cadre de la titrisation True Sale.

Les valeurs immobilisées diminuent de 0,6 million d'euros (-0,1%) avec une augmentation nette des participations de près d'1,4 millions d'euros suite à la souscription de titres (1,4 millions d'euros dans DELTA), à l'augmentation de capital de notre filiale Charente Périgord Expansion pour 1,3 millions d'euros, au fonds de garantie des dépôts pour 1,3 millions d'euros, à une reprise de provision sur SACAM International (0,9 millions d'euros) et malgré le provisionnement de notre holding Immobilière Charente Périgord Immobilier (3,9 millions d'euros). Nos immobilisations corporelles baissent de 6,1% (-2 millions d'euros), notamment en raison d'un coût d'amortissement qui joue à plein sur l'année 2015 (+4,5 millions d'euros par rapport à 2014). Cette progression des amortissements n'est pas compensée par l'augmentation de notre immobilier (2,4 millions d'euros).

Les Comptes de régularisation et autres Actifs augmentent de 25% soit 36,5 millions d'euros sur l'année 2015. Cette hausse porte essentiellement sur la hausse du dépôt de garantie sur les instruments financiers à terme pour 46 millions d'euros compensée par les comptes de régularisation (-4,7 millions d'euros) et les comptes de débiteurs divers (-4,3 millions d'euros).

2. Le bilan PASSIF : les éléments marquants

Les opérations interbancaires et assimilées baissent de 8,1 millions d'euros principalement avec la contrepartie Crédit Agricole Consumer & Finance pour 8,2 millions d'euros.

Les opérations internes au CA augmentent de 443 millions d'euros soit de 11,8%. L'augmentation des avances miroirs (+17 millions d'euros), des avances globales (+83,1 millions d'euros), des emprunts en blanc (+412 millions d'euros) compensent la diminution du solde de notre DAV ouvert dans les livres de CASA (-35,8 millions d'euros), des avances pour prêts bonifiés et non bonifiés (-18 millions d'euros) et la baisse des DAV créditeurs des Caisses Locales (-14 millions d'euros).

Les opérations avec la clientèle progressent de 9,3%, soit une variation de 214,9 millions d'euros sur l'exercice. La croissance des DAV clientèles (+191,5 millions d'euros) et la hausse de nos encours de DAT clientèles (+27 millions d'euros) composent l'essentiel de cette progression qui est faiblement diminuée par la baisse des dépôts de la clientèle sur les carrés bleus (-4,2 millions d'euros).

Les dettes représentées par un titre représentant les CDN et BMTN émis par la caisse régionale de Charente Périgord diminuent de 46,9 millions d'euros sur la période, lié au non renouvellement des CDN échus dans un marché du CT peu actif (-99 millions d'euros) et une progression de nos émissions de BMTN (+56,4 millions d'euros).

Les provisions et les dettes subordonnées augmentent de 21,4 millions (+8,3% par rapport à l'année dernière). Nous constatons une baisse de nos provisions de passif de l'ordre de 4,3 millions d'euros, notamment tirée par une baisse de nos provisions collectives crédit (Bâle II, sectorielles, encours à risques et engagement...), -2,7 millions d'euros ainsi qu'une diminution des risques opérationnels d'1 million d'euros. Cette variation négative des provisions est compensée par une progression des placements des Caisses Locales, qui dans le cadre du CRD4, ont souscrit de nouveaux comptes courant bloqués (CCB actualisés) pour 30,2 millions d'euros (en résiliant les anciens CCB pour -121,1 millions d'euros) et des BMTN subordonnés pour 116,6 millions d'euros.

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux a fait l'objet d'une dotation nette de 11 millions d'euros en actualisant les différentes lignes du FRBG et par la création d'un nouveau FRBG concernant les risques de réaménagements estimés fin 2015.

Les Capitaux propres évoluent de + 45,7 millions d'euros, sous l'effet de la conservation du résultat acquis l'année dernière et de la croissance du résultat de l'année 2015.

VI. Le Hors Bilan

Engagements donnés, 1 396,8 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 9,6% par rapport à l'année dernière.

Cette augmentation de 121,8 millions d'euros se répartit de la façon suivante :

- Les engagements de financement donnés augmentent de 11,9%, soit 78,7 millions d'euros, en raison de la hausse de l'engagement de refinancement donné à CA Home Loan SFH pour 26,8 millions d'euros. Les autres accords de financements donnés (ouverture de crédit...) augmentent de 52 millions d'euros.
- Les engagements de garantie augmentent de 7,1% (+43,1 millions d'euros) essentiellement en raison de la hausse des garanties inter-établissements dont le groupe CA (+34 millions d'euros) et des autres garanties accordées aux clients (+10,7 millions d'euros).

Engagements reçus, 1 554,9 millions d'euros au 31 décembre 2015.

La diminution de 16,1% par rapport à l'exercice précédent (soit -297,7 millions d'euros) se matérialise par :

- La baisse de nos engagements de financement reçus de Crédit Agricole s.a. (soit 289 millions d'euros)
- Une diminution des garanties reçues de 9,5 millions d'euros où l'on note tout particulièrement :
 - Une augmentation des engagements reçus des établissements de crédit de 2,4 millions d'euros et une diminution de 6,2 millions d'euros des contre-garanties reçues du réseau Crédit Agricole;
 - Une augmentation de notre encours garanti auprès de la CAMCA (société de caution) de 79,9 millions d'euros, de nos garanties reçues de collectivités publiques (11,2 millions d'euros) et une diminution de nos garanties diverses (-24,2 millions d'euros) et reçues de l'Etat (-70 millions d'euros).

Instruments financiers,

Les engagements donnés se fixent à 1 319,1 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit une hausse de nos engagements de 24,9 millions d'euros reflétant notre stratégie financière sur la couverture du risque de taux à la hausse.

Les engagements reçus s'établissent à 794,5 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit une diminution par rapport à l'année dernière de 89,9 millions d'euros en raison de l'évolution de notre politique de couverture à la baisse des taux longs.

Les comptes consolidés

Le résultat net consolidé de la Caisse Régionale Charente-Périgord augmente de 15,5% et le total de bilan augmente de 9,16%. Les capitaux propres consolidés croissent de 6,62%, essentiellement sous l'effet de l'affectation du résultat de 2014.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2015.

I. Le Compte de Résultat Consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité	Variation %
Intérêts et produits assimilés	253 699	261 544	-3,0%
Intérêts et charges assimilées	-111 352	-124 659	-10,7%
Commissions (produits)	109 592	111 088	-1,3%
Commissions (charges)	-16 091	-14 397	11,8%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	268	1 120	-76,1%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	15 787	12 555	25,7%
Produits des autres activités	4 609	836	451,3%
Charges des autres activités	-2 421	-1 498	61,6%
PRODUIT NET BANCAIRE	254 091	246 589	3,0%
Charges générales d'exploitation	138 086	135 318	2,1%
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	6 867	6 785	1,2%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	109 138	104 486	4,4%
Coût du risque	9 373	17 627	-46,8%
RESULTAT D'EXPLOITATION	99 765	86 859	14,8%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	13	1	1200,0%
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT	99 778	86 860	14,8%
Impôts sur les bénéficiaires	31 375	27 645	13,5%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET	68 403	59 215	15,5%
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	68 403	59 215	15,5%

Le résultat consolidé s'établit à 68,4 millions d'euros :

- Le Produit Net Bancaire consolidé atteint 254,1 millions d'euros soit une progression de 3% par rapport à l'exercice précédent, principalement tiré par le retraitement des soultes sur résiliation d'avances globales et emprunt en blanc, étalées en IFRS. Un effort de provisionnement a été réalisé sur la filière immobilière (3,9 millions d'euros).
- Les Charges de Fonctionnement Nettes atteignent 138,1 millions d'euros soit une augmentation de 2,1% par rapport à 2014, comparable à celle constatée au niveau des comptes sociaux.
- Il en découle un Résultat Brut d'Exploitation de 109,1 millions d'euros, après imputation des amortissements et dépréciation des immobilisations pour 6,9 millions d'euros. Le RBE est en augmentation de 4,6 millions d'euros par rapport à 2014, soit une variation de 4,4% sur la période.
- Le Coût du Risque (charge) s'améliore de 8,3 millions d'euros sur la période, soit une baisse de 46,8%.

- Le Résultat d'Exploitation s'élève ainsi à 99,8 millions d'euros contre 86,9 millions d'euros
- La charge fiscale consolidée est en augmentation, 3,7 millions d'euros par rapport à précédent, alors qu'elle diminue de 1,1 millions d'euros dans les comptes sociaux. Le résidu réside principalement dans la différence de traitement fiscal sur les plus/moins-values ainsi que les décalages fiscaux qui sont neutralisés en IFRS. La charge fiscale est impactée par la comptabilisation d'impôts différés sur la constatation de la variation de juste valeur par résultat sur les instruments dérivés et les différents retraitements IFRS par résultat.

II. Changement Comptable

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12).

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 a pour effet de changer le fait d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice). Ainsi, seront notamment concernées les principales opérations suivantes :

- Taxe systémique, taxe ACPR dont l'étalement sur la période est supprimé
- Cotisation solidarité ... (C3S) dont le provisionnement au cours de la période d'acquisition de l'assiette est supprimé et l'enregistrement décalé sur l'exercice suivant, sans étalement.

L'application d'IFRIC 21 est d'application rétrospective avec retraitement des exercices antérieurs. L'ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'année 2014 en comparatif dans les états financiers consolidés est présenté ci-dessous.

III. Les capitaux propres consolidés : 1 171, 3 millions d'euros

(Le tableau de variation des capitaux propres est présenté page suivante)

L'évolution des capitaux propres entre 2014 et 2015 s'explique notamment par :

- Le capital consolidé de la Caisse régionale Charente-Périgord évolue sur la période de 2014 à 2015. Il se fixe à 208,6 millions d'euros au 31 décembre 2015 à comparer aux 195,8 millions d'euros au 31 décembre 2014.
- Les réserves consolidées croissent de 50 millions d'euros pour s'établir à 756 millions d'euros en cette fin d'année; soit une progression de 7,13% sur la période liée à l'affectation de capitaux propres consolidés 2014 à hauteur de 50 millions d'euros.
- Les réserves de réévaluation résultent des impacts IFRS. Elles augmentent de 3,6 millions d'euros, s'établissant à 13,6 millions d'euros à fin décembre 2015. Ceci est dû à l'augmentation des valeurs latentes (juste valeur) sur les titres détenus dans le portefeuille Available For Sale pour un montant de 0,2 million d'euros et à l'effet positif de l'actualisation des avantages représentatifs des avantages postérieurs à l'emploi pour 0,2 million d'euros.

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Élimination des titres auto-détenus						
(en milliers d'euros)									
Capitaux propres au 1er janvier 2014 Publié	189 937	124 275	-971	706 006	12 129	9 103	1 040 479	0	1 040 479
Impacts IFRIC 21				310			310		310
Capitaux propres au 1er janvier 2014 Retraité	189 937	124 275	-971	706 316	12 129	9 103	1 040 789	0	1 040 789
Variation de capital	5 920						5 920		5 920
Variation des titres auto détenus			963				963		963
Dividendes versés en 2014						-9 103	-9 103		-9 103
Dividendes reçus des CR et filiales									
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux stocks options									
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	5 920	0	963		0	-9 103	-2 220	0	-2 220
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0		1 089	0	1 089	0	1 089
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence						59 228	59 228		59 228
Résultat au 31 décembre 2014						-13	-12		-12
Autres variations				1					
Capitaux propres au 31 décembre 2014 Retraité (1)	195 857	124 275	-8	706 317	13 218	59 215	1 098 874	0	1 098 874
Affectation du résultat 2014				50 018		-50 018	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2015	195 857	124 275	-8	756 335	13 218	9 197	1 098 874	0	1 098 874
Variation de capital	12 787						12 787		12 787
Variation des titres auto détenus			8				8		8
Dividendes versés en 2015						-9 197	-9 197		-9 197
Dividendes reçus des CR et filiales									
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux stocks options									
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	12 787	0	8		0	-9 197	3 598	0	3 598
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0		403	0	403	0	403
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence						68 403	68 403		68 403
Résultat au 31 décembre 2015						-4	-4		-4
Autres variations									
Capitaux propres au 31 décembre 2015	208 644	124 275	0	756 331	13 621	68 403	1 171 274	0	1 171 274

La Gestion du Risque

Introduction

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants¹ :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance.
- Les risques induits par la crise financière.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale Charente-Périgord mis en œuvre par tous les acteurs intervenant, de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des métiers qui assurent le développement de leur activité, la responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par le Responsable du Contrôle Permanent et risques (RCPR) de la Caisse Régionale Charente-Périgord nommé Responsable de la Gestion des Risques telle que le définit le CRBF 97-02 modifié et intégré à la Directive CRD4. Indépendant des métiers et rapportant directement à la Direction Générale, le RCPR a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposée la Caisse régionale Charente-Périgord sont conformes aux stratégies risques définies (limites globales et individuelles, critères de sélection des risques) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité de l'entreprise.

La gestion et la surveillance des risques de toutes natures de la Caisse Régionale Charente-Périgord sont effectuées dans différentes instances :

- Le **Conseil d'Administration** procède à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne. En particulier, le Conseil d'Administration valide la politique de maîtrise des risques et, notamment, les limites fixées ainsi que l'appétence aux risques.
- Le Comité d'Audit et des Comptes qui a été transformé en octobre 2015 en **Comité des Risques et de Contrôles des Comptes**, a pour mission principale de conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale et l'appétence de la Caisse régionale en matière de risques actuels et futurs. Il se réunit au moins trois fois par an et il est composé de 4 administrateurs de la Caisse régionale (parmi lesquels est désigné le Président du Comité), du Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, du Responsable du Contrôle Périodique et du Responsable du Contrôle de la Conformité. Sont également invités le Directeur du pilotage des finances et des risques ainsi que les Commissaires aux Comptes. Ce Comité est notamment chargé de :
 - o prendre connaissance du rapport annuel sur le contrôle interne (RACI) et en rendre compte au Conseil,
 - o examiner l'adéquation des dispositifs et des procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus par la Caisse régionale et en particulier, d'analyser annuellement le dispositif de contrôle permanent,
 - o suivre, en matière de contrôle permanent, le dispositif de suivi de la politique financière,

¹ Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2015 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

- prendre connaissance, dans le cadre du contrôle périodique, du plan d'audit annuel et de la synthèse des principales missions d'audit interne (diligentées par la Direction de l'Inspection Générale Groupe) et externes réalisées au sein de (ou par) la Caisse régionale,
 - procéder à un examen régulier des stratégies, politiques, procédures et systèmes permettant de détecter, gérer et suivre les risques inhérents à l'activité de la Caisse régionale et de communiquer ses conclusions au Conseil,
 - s'assurer de la pertinence et de la permanence du traitement adéquat des opérations significatives et des risques majeurs.
- Le **Comité de Contrôle Interne** se réunit, au moins trimestriellement à l'occasion d'un Comité de Direction dédié, sous la présidence du Directeur Général et l'animation des responsables du contrôle permanent, du contrôle de la conformité et du contrôle périodique. Il a pour mission de :
- Veiller à la cohérence et l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée ;
 - Suivre la réalisation du plan d'audit pluriannuel et s'assurer du bon suivi des recommandations liées aux différentes missions d'audit ;
 - Examiner les résultats des contrôles permanents, y compris de la conformité ;
 - Examiner les principales conclusions des missions d'audits internes et externes ;
 - Valider et suivre la réalisation des plans d'actions correctrices, issus de missions d'audits internes et externes et des dispositifs de contrôle permanents ;
 - Suivre les risques opérationnels,
 - Valider le rapport annuel sur le contrôle interne et être informé sur tout rapport à produire aux autorités de contrôle.
- Le **Comité des Risques** réunit, au moins trimestriellement, sous la présidence du Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le Directeur du pilotage des finances et des risques, le Directeur des marchés spécialisées, le Directeur de la distribution, les responsables des marchés, le responsable du service risques et recouvrement, le responsable du contrôle permanent et des risques et le responsable du contrôle périodique. Le Comité des risques :
- Elabore les stratégies risques soumises à la validation par le Conseil d'Administration ;
 - Examine les résultats des systèmes de mesure et de surveillance des risques et propose, des actions complémentaires à ce titre ;
 - Veille au respect des limites globales de risques ;
 - Valide les modifications majeures des procédures relatives à la gestion des risques ;
 - Examine l'évolution de la qualité des engagements et des risques de contrepartie les plus significatifs et détermine, le cas échéant, le niveau approprié de provisionnement.

Le Comité des risques exerce ses missions principalement sur les risques crédits, les risques financiers sont traités par le Comité Financier et Budgétaire et les risques opérationnels par le Comité de Contrôle Interne.

- Le **Comité financier et Budgétaire**, outre ses missions de pilotage de la gestion financière, assure les missions de mesure et de surveillance des risques financiers à l'instar du Comité des risques pour les autres catégories de risques. Il réunit mensuellement le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le Directeur du pilotage des finances et des risques, le Responsable du Contrôle de Gestion, le Trésorier, le Chef comptable, le Middle Office Trésorerie et le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques. Il est animé par le Directeur du pilotage des finances et des risques. Les procès-verbaux des réunions sont également adressés au Responsable du Contrôle périodique.
- Le **Comité Spécialisé (COSPE) pour les marchés spécialisés et le Comité Particulier (COPART) pour le marché des Particuliers, Immobilier et Assurances** tient lieu de Comité « nouvelles activités – nouveaux produits » afin d'examiner l'encadrement des nouvelles activités (procédures et contrôles) et de valider les mises en marché (méthodes de vente, canaux de distribution, ciblage de la clientèle, communication, etc.).
- Le **Comité Filiales (COFIL)** assure l'examen de la situation commerciale et financière de la **filière immobilière**, prend des décisions d'organisation nécessaires au fonctionnement de la filière et rend son avis pour passage des dossiers en Conseil d'Administration de la CR. Sont présents, le Directeur Général, Le Directeur Adjoint, le Directeur des particuliers de l'immobilier des assurances et de la communication, le responsable filière Immobilière, le chef comptable et le responsable du Contrôle Permanent et des Risques. Ce comité se réunit trois fois par an. Il n'y a pas d'invité à ce comité.

La Caisse Régionale Charente-Périgord a formalisé sa stratégie risques dans un document nommé « politique générale de maîtrise des risques ». Ce document de référence définit les modalités d'encadrement et de suivi des risques.

La tolérance au risque est définie comme le niveau de risque que la Caisse régionale est prête à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. La tolérance au risque est définie au plus haut niveau de la banque, notamment dans le cadre de stratégies de prise de risque déterminées par métier et/ou entité. Les stratégies de risque couvrent toutes les composantes de risques et sont validées par la Direction Générale de la Caisse régionale et le Conseil d'Administration.

Elle rentre dans le cadre de la démarche globale d'appétence aux risques, basée sur des scénarios stress, et validée annuellement par le Conseil d'Administration avec un suivi à minima semestriel.

En effet, en lien avec la réglementation (article 435(1)f du règlement UE N° 575), la Caisse régionale a formulé une **déclaration d'appétence aux risques** qui a été discutée et validée par le Comité des Risques et Contrôles des Comptes du 30 octobre 2015 et par le Conseil d'Administration du 27 novembre 2015.

La déclaration d'appétence est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse régionale. Elle est cohérente avec les orientations stratégiques définies notamment dans le cadre du budget. La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction Générale et au Conseil d'Administration d'orienter la trajectoire de développement de la Caisse régionale en cohérence avec le Plan Moyen Terme et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions Finances, Risques et Conformité.

Cette déclaration est coordonnée avec les Directions opérationnelles et vise notamment à :

- engager les Administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque,
- formaliser et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée,
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision,
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant à la Direction d'anticiper les dégradations excessives des indicateurs stratégiques et d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétit pour le risque,
- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétence au risque de la Caisse Régionale s'exprime au moyen :

- d'indicateurs clés:
 - la solvabilité qui garantit la pérennité de la Caisse régionale en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement ;
 - la liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement de la banque pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution ;
 - le résultat, car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution
 - le risque de crédit de la Caisse régionale qui constitue son principal risque.
- de limites, seuils d'alerte et enveloppes sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs : Risques de crédit, de marché, de taux, opérationnels.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **L'appétence** correspond à une gestion normale et courante des risques. Elle se décline sous forme d'objectifs budgétaires dans le cadre de limites opérationnelles, dont les éventuels dépassements sont signalés à la Direction Générale qui statue sur des actions correctrices ;
- **La tolérance** correspond à une gestion exceptionnelle d'un niveau de risque dégradé. Le dépassement des seuils de tolérance déclenche une information Conseil d'administration ;
- **La capacité** reflète le niveau maximal de risques que le Groupe pourrait théoriquement assumer sans enfreindre ses contraintes opérationnelles ou réglementaires.

Le profil de risque de la Caisse Régionale est suivi et présenté régulièrement en Comité des Risques et Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. L'organe exécutif est régulièrement informé de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque. .

Au 31 décembre 2015, les principaux indicateurs de Charente –Périgord sont satisfaisants et se situent dans la zone d'appétence définie. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

A noter qu'à fin 2015, le total des fonds propres de la Caisse Régionale plus les provisions et les plus-values latentes représentent un montant de 1,3 Md€ qui correspond à une capacité d'absorption supérieure à 20% des encours crédits.

La politique risque générale est complétée du **dispositif ICAAP** (Internal Capital Adequacy Assessment Process), présenté au moins annuellement au Conseil d'administration. Les calculs du Pilier 2 consistent à valoriser une exigence additionnelle de fonds propres (add-on) au titre de risques non couverts dans l'approche Pilier 1 :

- Les risques de concentrations individuelle et sectorielle
- L'impact d'un stress sur le portefeuille de crédit Retail
- Une exigence de fonds propres sur le risque de taux d'intérêt global.

Le Pilier 2 prend également en compte l'impact de la diversification des risques.

Au final, la politique de maîtrise des risques couvre l'ensemble des types de risque et fixe les limites globales ainsi que les critères d'intervention. Elle vise à délimiter le niveau de risque acceptable pris par rapport au développement commercial et à la rentabilité attendue de l'activité. Elle vise l'encadrement de l'activité sur un horizon de gestion d'un an. Elle fait donc l'objet d'une révision annuelle. La dernière actualisation a été validée par le Conseil d'administration du 18 décembre 2015.

Risque crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celle-ci présente une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

I. Objectifs et politique

Partie intégrante de la politique de maîtrise des risques, la politique de risque de crédit vise à sécuriser les opérations de crédit en délimitant le niveau de risque acceptable pris par rapport au développement commercial et à la rentabilité attendue de l'activité de crédit. Elle définit les critères et les limites globales d'intervention de la Caisse Régionale Charente-Périgord en matière de crédit.

Les critères d'intervention précisent notamment les règles en matière de :

- **Territorialité** : Conformément aux règles internes du Groupe Crédit Agricole concernant le domaine de compétences des Caisses régionales, la Caisse Régionale Charente-Périgord limite ses interventions en matière de crédit aux contreparties des départements de sa circonscription territoriale et des départements limitrophes. Ainsi, les interventions hors de son territoire ne peuvent s'effectuer que dans des cas définis, ayant pour origine notamment l'accompagnement d'un client connu et identifié, un objectif de diversification du portefeuille, de partage du risque et de réciprocité.
- **Sélection des clients** : La situation individuelle de chaque client avec qui la Caisse Régionale Charente-Périgord est engagée détermine pour partie son niveau de risque de crédit. Ainsi, la politique de maîtrise des risques définit les règles précises de sélection de la clientèle et de gestion de la relation.
- **Sélection des opérations** : La nature même des techniques de financement réalisées est en soi plus ou moins porteuse de risques. La politique de maîtrise des risques édicte les règles concernant le choix des opérations en fonction des risques induits.
- **Analyse du risque de contrepartie** : Afin d'appréhender les risques de crédit, la Caisse Régionale Charente-Périgord met en place des systèmes et des procédures d'analyse du risque de contrepartie devant être utilisés pour la mise en place de tout financement. Ces dispositifs d'appréciation du risque de crédit tiennent compte des éléments sur la situation financière de la contrepartie, en particulier sa capacité de remboursement. Pour les risques sur des entreprises, ils tiennent également compte de l'analyse de leur environnement, des caractéristiques des associés ou actionnaires et des dirigeants, ainsi que des documents comptables les plus récents.
- **Prise de garantie** : la garantie est un outil permettant de diminuer l'exposition de la banque au risque de contrepartie en cas de défaillance de l'emprunteur. C'est la prise en compte du facteur temps par rapport aux aléas pouvant intervenir dans la vie d'un foyer, d'une exploitation agricole, d'une entreprise. La garantie n'est pas déterminante dans l'accord de crédit. Pour autant, elle trouve son caractère obligatoire dans les limites fixées (Cf. Chapitre ci-après). A ce titre, il est indispensable de transférer ou partager le risque de crédit pour les dossiers d'une certaine importance de façon à limiter les conséquences qui résulteraient de la défaillance de la contrepartie. La politique de partage des risques fait à ce titre partie de la politique de prise de garantie.
- **Suivi et traitement des risques** : la Caisse régionale Charente-Périgord met en place un suivi permanent de son exposition au risque de crédit sur la base d'un système de mesure permettant d'identifier, de mesurer et d'agrèger le risque qui résulte de l'ensemble des opérations de bilan et de hors-bilan, en cas de défaillance de ses contreparties. La Caisse régionale Charente-Périgord examine, à tout le moins trimestriellement, l'évolution de la qualité de ses engagements. Une fois identifiées, les contreparties défaillantes font l'objet d'un traitement différencié selon la nature de la contrepartie, le montant du risque de crédit encouru et la durée de l'irrégularité.
- **Délégations** : les modalités de décision de prêts ou d'engagements sont encadrées par des règles de délégations visant à ce que les décisions de prêts ou d'engagements, lorsque la nature et l'importance des opérations de crédit le rendent nécessaire, soient prises par au moins deux personnes.

La Caisse Régionale Charente-Périgord s'est fixé des limites globales en matière d'engagement sur une contrepartie ou un groupe de contreparties. Les limites sont déterminées en fonction des équilibres

financiers de la Caisse Régionale Charente-Périgord, notamment de ses fonds propres, et prennent en compte le risque de concentration² et le risque résiduel³.

Ainsi, des limites sont définies afin d'éviter la concentration du risque de crédit sur une même contrepartie ou un même groupe de contreparties, ainsi que sur un même secteur d'activité, qui, en cas de défaillance, pourrait mettre en cause la rentabilité voire les équilibres financiers de la Caisse Régionale Charente-Périgord.

Afin de prendre en compte le risque résiduel, la Caisse Régionale Charente-Périgord a défini, en complément des limites de risque de concentration, des limites en engagement brut sur une même contrepartie ou un même groupe de contreparties clients, ainsi que sur un même secteur d'activité. Ces limites résultent de scénarios de stress de risque de crédit et de risque de concentration.

La politique de maîtrise du risque de crédit est déclinée par les métiers au travers du corps des procédures communiquées à l'ensemble de l'entreprise grâce à une base de données intranet. Le respect de la politique de maîtrise du risque de crédit relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par le RCPR.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

L'analyse du risque de crédit impose une appréciation globale du risque porté sur un client en fonction de ses encours globaux et non opération par opération. Le risque de crédit est donc approché selon la notion de « groupe de risque » par consolidation du financement étudié et des engagements de la Caisse Régionale Charente-Périgord sur le groupe de contreparties auquel appartient le client. Le groupe de risque est le point d'entrée de toute analyse du risque de crédit.

La prise de risque de crédit, quel que soit le type de financement, est conditionnée par l'étude préalable de la viabilité du projet et de la capacité du client à rembourser son crédit. Cet examen, mené au regard d'éléments objectifs (risques) et subjectifs (connaissance du client) débouche sur une décision formalisée et motivée.

Pour des raisons d'efficacité et afin d'être en mesure de délivrer une réponse aux demandes de crédits formulées par les clients dans des délais raisonnables, la Caisse Régionale Charente-Périgord a mis en place des procédures de décision de prêts ou d'engagement par voie de délégations. Ces procédures prévoient notamment que, lorsque la nature et l'importance des opérations de crédit le rendent nécessaire, les décisions soient prises par au moins deux personnes.

Les délégations sont intuitu personae et les niveaux de délégation, validés par le Conseil d'Administration, sont liés à la fonction occupée.

Lorsque la décision finale relève du Comité de crédit de la Caisse Régionale Charente-Périgord, instance ultime de décision, elle s'appuie sur un avis risque indépendant.

Les règles d'instruction et d'analyse du risque de crédit sont décrites au sein de procédures internes à la Caisse Régionale Charente-Périgord et portées à la connaissance des agents délégataires crédits via une base documentaire intranet.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Pour rappel, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale Charente-Périgord, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe, pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

² Le risque de concentration est le risque, direct ou indirect, résultant de l'octroi de crédits à une même contrepartie, à des contreparties considérées comme un même bénéficiaire, à des contreparties opérant dans le même secteur économique ou la même zone géographique, ou de l'octroi de crédit portant sur la même activité, ou de l'application de technique de réduction du risque de crédit, notamment de sûretés émises par un même émetteur.

³ Le risque résiduel est le risque que les techniques de réduction du risque de crédit aient une efficacité moindre qu'attendue.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale Charente-Périgord assure la mise en œuvre et la surveillance de son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. La Caisse régionale Charente-Périgord a également la responsabilité des procédures de backtesting. Ainsi, la Caisse régionale Charente-Périgord dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la Grande Clientèle (entreprises, collectivités publiques, promotion immobilière), la Caisse Régionale Charente-Périgord dispose des méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

Ainsi, la totalité des clients est notée en fonction du risque de contrepartie qu'il représente sur :

- 13 niveaux pour la clientèle des particuliers (de A à L, puis V pour les contreparties en défaut),
- 12 niveaux pour la clientèle des agriculteurs (de C à L, puis T pour les ASA/AFR – Associations Syndicales Autorisées / Associations Foncières de Remembrement, enfin V pour les contreparties en défaut),
- 10 niveaux pour la clientèle des professionnels et des associations (de D à L, puis V pour les contreparties en défaut),
- 15 niveaux pour la Grande Clientèle (échelle de notation interne sur treize positions de A+ à E- pour les contreparties qui ne sont pas en défaut, F ou Z pour les contreparties en défaut).

Note	Définition
F	Défaut hors procédure judiciaire et procédure collective
Z	Défaut avec procédure judiciaire ou procédure collective

La notation des clients est également un outil d'aide à la décision d'octroi des crédits, elle décline notamment les niveaux de délégations, la politique de tarification et la détermination des limites globales.

Le système de notation interne permet d'apprécier les performances de la banque, d'un point de vente ou d'un portefeuille (structure de la production par notation, appréciation de la politique de garantie de la banque...) et d'effectuer des reportings de performance auprès des directions (appréciation des tableaux d'analyse des engagements et des encours par grade).

Table de correspondance entre la notation Groupe et les agences de notation

Echelle-Maitre du Groupe Crédit Agricole					Équivalence			
Grade	Qualité de l'emprunteur	Description	PD de Référence	Intervalle de discrétisation Défaut (PD) à 1 an	Moody's	S & P's	BdF ⁽¹⁾	NP 2008-09
A+	Exceptionnel	L'aptitude à faire face à ses obligations est très forte y compris à moyen et long terme.	0,001% (2)	PD quasi-nulle de 0,000% à 0,003%	Aaa	AAA	3++	Investment Grade
A	Excellent	La probabilité d'un défaut dans l'année est quasi nulle.	0.01%	PD très faible de 0,003% à 0,014%	Aa1 Aa2	AA+ AA	3++	
B+	Très bon	La solidité financière de la contrepartie pourrait être sensible à des changements économiques défavorables ou à une modification des circonstances, cependant sa capacité à faire face à ses obligations reste forte y compris à moyen et long terme.	0.020%	PD de l'ordre de 0,014% à 0,035%	Aa3 A1	AA- A+	3++	
B	Bon	La probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 0.1%	0.06%	PD comprise entre 0,035% et 0,098%	A2 A3	A A-	3+	
C+	Assez bon	Capacité satisfaisante pour faire face à ses obligations à un an. Sur le moyen long terme, celle-ci pourrait se voir affaiblie à la suite de changements économiques défavorables ou de modifications des circonstances.	0.16%	PD comprise entre 0,098% et 0,219%	Baa1	BBB+	3	
C	Satisfaisant	Cette catégorie regroupe aussi des contreparties dont la situation financière est solide mais qui ne sont pas retenues dans les catégories précédentes en raison de leur petite taille.	0.30%	PD comprise entre 0,219% et 0,424%	Baa2	BBB	3	
C-	Assez satisfaisant	En moyenne de cycle, la probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 0.6%	0.60%	PD comprise entre 0,424% et 0,671%	Baa3	BBB-	4+	
D+	Acceptable	La sensibilité de la contrepartie à des conditions défavorables sur les plans économique et financier peut affecter sa capacité à s'acquitter de ses obligations financières.	0.75%	PD comprise entre 0,671% et 0,968%	Ba1	BB+	4	non sensible
D	Moyen	A un horizon d'un an, cette capacité est acceptable pour les contreparties D+ et D. Elle est en revanche faible pour les contreparties D-.	1.25%	PD comprise entre 0,968% et 1,541%	Ba2	BB	4	
D-	Passable	En moyenne de cycle, la probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 3.0%	1.90%	PD comprise entre 1,541% et 3,082%	Ba3	BB-	5+	
E+	Vulnérable	Une contrepartie est en position de faire face à ses obligations à l'horizon d'un an et dans les conditions économiques stables. Elle est toutefois vulnérable et fait l'objet d'une attention particulière.	5%	PD comprise entre 3,082% et 7,746%	B1 B2	B+ B	5, 6	sensible
E	Fragile Sous surveillance	La capacité de remboursement à un an d'une contrepartie dépend de conditions économiques favorables, ce qui justifie une mise sous surveillance.	12%	PD comprise entre 7,746% et 15,492%	B3	B-	7	
E-	Mauvais Sous surveillance	Il existe de fortes incertitudes quant à la capacité d'une contrepartie à exécuter ses engagements financiers et des incidents (non respect de covenant, retard de paiement sur créances commerciales...) sont signalés.	20%	PD supérieure à 15,492 %	Caa Ca C	CCC CC C	8	
F	Défaut	Situation de défaut due à un impayé (de 3 mois en général) ou à un doute caractérisé de la banque sur la solvabilité du débiteur Hors procédure judiciaire et procédures collective.	100%	Défaut constaté = 100%	D	D	9*	Défaut
Z	Défaut avec procédure	Situation de défaut due à un impayé (de 3 mois en général) ou à un doute caractérisé de la banque sur la solvabilité du débiteur avec procédure judiciaire et collective.	100%	Défaut constaté = 100%	D	D	P	

Note (1) : la correspondance entre note CA et BdF est donnée à titre indicatif; il est possible qu'une contrepartie notée 8 par la BdF soit noté F au CA (*)
 Note (2) : La probabilité de défaut prise en compte pour les souverains notés A+ est nulle

Dispositif de notation interne de la Grande Clientèle

Au sein du Groupe Crédit Agricole, la notation fait l'objet d'une organisation transverse : chaque contrepartie est placée sous la responsabilité d'une entité Responsable de l'Unité de la Notation (« RUN »). Sont concernées toutes les contreparties (hors Banque de Détail au sens Bâle II) du Groupe Crédit Agricole avec lesquelles la Caisse régionale Charente-Périgord a une relation commerciale (encours de crédit, ligne même non utilisée, compte créditeur...) ainsi que tous les tiers sur lesquels la banque est en risque (garants, émetteurs, acheteurs, contreparties d'opérations de marché, notamment bancaires).

Le « RUN » détermine la notation des contreparties sous sa responsabilité : il a pour obligation d'actualiser la note à chaque événement susceptible de modifier la notation.

Le « RUN » est responsable, au travers de l'alimentation du « Référentiel Tiers & Groupes CA », de la diffusion de la notation de la contrepartie, vis-à-vis des autres entités ayant des relations avec celle-ci. En outre, le « RUN » est tenu de conserver les éléments justifiant la notation effectuée et partager les fondements de sa notation lorsqu'il est contacté par une autre entité.

Enfin le « RUN » doit procéder à la notation actualisée de la contrepartie aussi longtemps qu'il est entité RUN vis-à-vis du Groupe Crédit Agricole. A moins que le tiers ne soit devenu inactif, il doit donc procéder à la notation même s'il n'a, à un instant T, aucun engagement sur la contrepartie dont il est responsable.

Description du processus de surveillance

Au sein de la Caisse Régionale Charente-Périgord les modalités de surveillance du processus de notation permettent de s'assurer :

- que l'ensemble de la clientèle dont la Caisse Régionale Charente-Périgord est RUN fait l'objet d'une notation effective (NOR) et à jour,
- que les méthodes sont respectées et notamment que
 - o Les notations sont réalisées à l'aide des méthodologies groupe ;
 - o Le choix de la méthode de notation applicable à une contrepartie respecte la définition du périmètre défini par chacune des méthodes de notation et qu'il existe une cohérence entre, d'une part, la méthode de notation retenue pour une contrepartie et, d'autre part, le portefeuille Bâlois d'affectation de cette contrepartie ;
 - o Les principes fixés par les méthodes sont respectés et les anomalies documentées (contrôle par exemple de la cohérence entre la notation des filiales et celle du groupe).
- que la note des contreparties pour lesquelles la Caisse régionale Charente-Périgord n'est pas RUN est bien identique à celle figurant dans le système central de suivi de risques (Référentiel Tiers & Groupes CA),
- que les notations sont réalisées sur base d'informations fiables et à jour.

Une attention particulière est également portée aux cas où la note retenue (NOR) est différente de la note calculée finale (NCF), telle qu'issue d'une stricte application de la méthode, a fortiori lorsque l'amélioration de la note a pour objectif de faire passer le dossier en niveau de délégation inférieur.

Une synthèse des contrôles réalisés, des anomalies et des actions correctives est effectuée mensuellement et formalisée dans une synthèse adressée à la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupes (suivi Bâle II).

2.2 Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés (Mark To Model + add-on).

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

Il convient de noter et préciser que la méthode « interne » est également différente de l'approche comptable utilisée pour le calcul des dépréciations.

3. Dispositif de surveillance

Dans le cadre de sa politique de maîtrise du risque de crédit, la Caisse Régionale Charente-Périgord met en place des règles de division et de partage des risques, ainsi que des limites et des processus spécifiques d'engagement dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille.

En particulier, la Caisse Régionale Charente-Périgord fait appel à Foncaris, filiale de Crédit Agricole S.A., pour garantir une partie du risque de crédit sur les contreparties concentrant les engagements les plus importants.

Au 31 décembre 2015, le montant des encours bruts garantis par Foncaris s'élèvent à 118,59 millions d'euros, soit 1,71% des 6.946 millions d'euros d'engagements totaux à la clientèle.

Le service Risques Crédit et Recouvrement (RCR) élabore des états de suivi du risque de crédit de la Caisse Régionale Charente-Périgord permettant :

- d'appréhender différentes catégories de niveaux de risque à partir des informations qualitatives et quantitatives des résultats du système de mesure,
- de procéder à des répartitions globales des engagements par ensembles de contreparties faisant l'objet d'une appréciation identique de leur niveau de risque, ainsi que par secteurs économiques et par marchés.

Cette surveillance permet également d'appréhender le risque de concentration et le risque résiduel et de s'assurer du respect des limites fixées.

Le dispositif de limites est revu et validé annuellement en Conseil d'administration. L'objectif de ce dispositif vise notamment à assurer la diversification et à limiter la concentration des risques.

Dispositif de limites en vigueur au 31 décembre 2015

Limite d'engagement	Montant (ref COREP 30.09.2015)	En % des FP (grands risques)	Respect en 2015
Limites individuelles	Limites individuelles	Limites individuelles	Limites individuelles
<u>REGLEMENTAIRE</u>			
Limite des grands risques	Risque pondéré < 25% des fonds propres <190 M€	25%	OUI
<u>INTERNE</u>			
Sur toute contrepartie Coll.Pub	Engagement brut <100 M€	13%	OUI
Sur toute contrepartie ou groupe de risque Corporate Entreprises	RCR <50 M€	7%	OUI
Sur toute contrepartie ou groupe Corporate PIM	RCR <15 M€	2%	OUI
Sur toute autre contrepartie ou groupe client PROS/AGRI	Pros : engagement 4 M€ sauf camping et professions libérales = 7 M€ Agri : engagement 5 M€	< 1%	1 dépassement constaté au T3 2015 sur le marché de l'agriculture.

	Limite d'engagement	Montant (ref 30.09.2015)	En % des FP	Respect en 2015
	Limites globales	Limites globales	Limites globales	Limites globales
<u>INTERNES</u>				
SECTEURS ECONOMIQUES	Sur la filière COGNAC	EAD < 12,5% de l'EAD totale de la CR soit 849 M€ ou EL < 10 M€	111% en EAD et 1,3% en EL	OUI
	Sur les autres secteurs d'activité et/ou filières sectorielles risquées (prov passif)	EAD < 6% de l'EAD totale de la CR soit 407 M€ ou EL < 7 M€	53% en EAD et 0,9% en EL	OUI
	Dont spécifique sur la filière des Pros Bâtiment et CHR	EL Bâtiment < 1,1% de l'EAD du segment professionnel (10,7 M€) EL CHR < 1% de l'EAD du segment professionnel (9,7 M€)	1,4% pour la filière Bâtiment 1,3% pour la filière CHR	OUI
	Sur les financements photovoltaïques	Risque brut < 100 M€	13%	OUI
TECHNIQUES DE FINANCEMENT	Sur le portefeuille de syndicats « grandes clientèles »	Risque pondéré < 100 M€	13%	OUI
	Sur les LBO	Risque brut < 75 M€	10%	OUI
<u>REGLEMENTAIRE</u>				
	Cumul des grands risques	Σ Risque pondéré grands risques (ceux > 10%FP) < FP (763 M€ au 30.09.2015)	100%	OUI

Le service Risques Crédit et Recouvrement et le Contrôle Permanent élaborent les états de synthèse mensuels et trimestriels sur la mesure des risques de crédit, de concentration et résiduel. Ces états de synthèse sont les supports d'information de la Direction Générale, du Comité des risques, du Conseil d'Administration et du Comité Risques et Contrôles des Comptes.

3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

La surveillance des concentrations par contrepartie ou par ensembles de contreparties (groupes de contreparties⁴) est effectuée par le RCPR. En particulier, les engagements sur les plus grandes contreparties ou groupes de contreparties, ainsi que les répartitions globales des engagements par secteurs économiques sont présentés systématiquement et a minima trimestriellement au Comité des risques de la Caisse Régionale Charente-Périgord.

Les engagements bruts de la Caisse Régionale Charente-Périgord sur ses dix plus grandes contreparties représentent, au 31 décembre 2015, 9,36% de ses engagements totaux auprès de la clientèle (9,01 % au 31 décembre 2014).

3.2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues des différents portefeuilles de crédit de la Caisse Régionale Charente-Périgord sont organisées trimestriellement ou semestriellement en fonction des marchés afin d'analyser l'évolution de la qualité des engagements, d'actualiser la notation des contreparties et notamment déterminer les reclassements éventuels des créances dans les catégories comptables de créances douteuses, ainsi que les niveaux appropriés de provisionnement.

Les dossiers revus sont sélectionnés par le service Risques Crédit et Recouvrement (RCR) pour tous les marchés sur la base de critères d'appréciation du risque (notation interne, notation financière, fonctionnement des comptes, retards et impayés, risque résiduel, etc.) et de l'importance des engagements. Les critères de sélection sont aussi validés par le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques.

	ENTREPRISES / PIM	PRO / AGRI	PARTICULIER
OBJECTIFS	Analyser les dossiers sélectionnés pour décider d'une stratégie possible et détecter les situations à risques nécessitant un passage CDL et un provisionnement immédiat		
INTERVENANTS	Responsable des Engagement ou du marché de la PIM Responsable Centre d'affaires Chargés d'affaires entreprises Risques Crédit et Recouvrement RCPR	DAUP/DAD et Chargé de clientèle Représentant Marchés Représentants RCR RCPR	
FREQUENCE	Trimestrielle / CAE	Semestrielle par Région	
CRITERES DE SELECTION	<p>Segment ENT : Tous les trimestres, tiers et groupes de risque notés de A+ à C- avec un EAD > 5 M€. D+ à D- avec un EAD > 2M€. E+ et E avec un EAD > 300K€. E- et F avec un EAD > 150 K€.</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>1 fois par an : une revue de portefeuille spécifique sur les dossiers portant des financements pour lesquels CACP est en pools suiveurs</p> <p>Segment PIM :</p> <p>Tiers isolés notés Bâle II de A+ à D- avec un EAD > 750K€</p> <p>Groupes de risques notés Bâle II de A+ à D- avec un EAD > 2M€</p> <p>Tiers isolés et groupes avec cotations dégradées notés Bâle II de E+ à F</p> <p>Tous segments :</p> <p>Tiers isolés et groupes en impayés de plus de 30 jours, non notés de</p>	<p>Périmètre de sélection selon les deux critères suivants :</p> <p>1. Groupes de risque des segments AGRI et PRO avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cotations Bâle II de A à G avec EAD > 750 k€ ▪ Cotations Bâle II de H à J avec EAD > 400 k€ ▪ Cotations Bâle II de KJ à L avec EAD > 150 k€. ▪ Cotations Bâle II V avec EAD > 50 k€ hors gestion RCR. <p>2. Clients en retards (Atourisk) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de 10 à 20 jours avec moins de 1000 € de retard. ▪ de plus de 20 jours de retard 	<p>Périmètre de sélection selon les deux critères suivants :</p> <p>1. Groupes de risque du segment PART.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cotations Bâle II risque 'très faible' et 'faible' avec EAD > 500 K€ ▪ Cotations Bâle II 'risque moyen' avec EAD > 150 K€ ▪ Cotations Bâle II 'risque fort' avec EAD > 80 K€ ▪ Cotations défaut 'risque avéré' avec EAD > 100K€ hors portefeuille RAJ. <p>2. Clients en retards (Atourisk)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de 10 à 20 jours avec moins de 1000 € de retard. ▪ de 20 à 45 jours de retard avec encours de + 5 k€.

⁴ La notion de groupe est définie par la Commission Bancaire et le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents du Groupe Crédit Agricole. La constitution des groupes de contrepartie est ainsi effectuée en application des procédures Groupe.

	E+ à Z.		
COMMENTAIRES	<p>PROMOTION IMMOBILIERE : 100% des dossiers vus (2 revues plénières et 1 revue dédiée aux cotations dégradées ou en irrégularité) avec Responsable Marché, Chargés d'affaires et Management des risques</p> <p>ENTREPRISES : 95% des dossiers étudiés parmi les dossiers sélectionnés et 100% des dossiers en pools analysés.</p>	<p>Modalités changées en 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélection dossiers par RCR - Mise à disposition au réseau des listes des dossiers sélectionnés pour préparation et proposition stratégie d'intervention. - Analyse des retours réseau par marchés et RCR pour décision stratégie ou sélection dossier pour revue physique en région. - Revues en Région en présence chargé/Encadrants pour décision sur stratégie 	
VOLUMETRIE	Env.701 dossiers ENT (dont 28 groupes en pools suiveurs) et 65 dossiers PIM	AGRI 773 dossiers avec stratégie validée (dont 212 vus en revue physique région) PRO 972 dossiers avec stratégie validée (dont 133 vus en revue physique région)	PART 947 dossiers avec stratégie validée (dont 269 vus en revue physique région)

3.3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance sont affectées à des portefeuilles spécifiques et font l'objet d'une gestion rapprochée par des équipes dédiées avec un double objectif :

- Préserver au mieux les intérêts financiers de la Caisse Régionale Charente-Périgord en limitant les pertes financières résultant de la défaillance des emprunteurs ;
- Privilégier les actions commerciales et amiables aux actions judiciaires pour répondre à la stratégie d'entreprise sur la relation durable en démontrant la volonté d'être aussi la banque des mauvais jours dans le respect des intérêts de la Caisse Régionale Charente-Périgord.

Les processus de surveillance du risque de crédit et de revue de portefeuille s'appliquent également aux contreparties défaillantes et sous surveillance. Elles font notamment l'objet d'un suivi formel en liaison avec le RCPR et à destination du Comité des risques.

3.4 Processus de suivi des risques sur base consolidée

L'ensemble des dispositifs de suivi des risques mentionnés ci-dessus sont réalisés sur base individuelle et étendu pour les points spécifiques aux Caisses locales, entités inscrites dans le périmètre de consolidation de la Caisse régionale.

3.5 Impacts de stress scenarii

La Caisse Régionale Charente-Périgord applique des stress scénarii sur son portefeuille de crédit dans le but de simuler les conséquences financières d'une évolution défavorable de ses risques. Ces stress scénarii sont notamment utilisés pour déterminer les limites globales au regard de l'évolution en fonds propres en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier (cf. tableau au 3. Dispositif de surveillance). Les résultats de ces stress scénarii sont examinés en Comité des risques.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1 Garanties reçues et sûretés

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties reçues sont établis par le Comité des normes et des méthodologies du Groupe Crédit Agricole (application du dispositif CRD mis en œuvre dans le cadre de la réforme Bâle 2 du ratio de solvabilité). Ce cadre commun permet de garantir une approche cohérente au sein du Groupe Crédit Agricole. Sont documentés notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées.

La Caisse Régionale Charente-Périgord décline ces principes de façon opérationnelle pour la gestion et le suivi des valorisations des garanties reçues.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés	1 395 488	1 273 650
Engagements de financement	743 282	664 557
. Engagements en faveur des établissements de crédit	39 191	12 425
. Engagements en faveur de la clientèle	704 091	652 132
Ouverture de crédits confirmés	515 094	511 640
- Ouverture de crédits documentaires	725	
- Autres ouvertures de crédits confirmés	514 369	511 640
Autres engagements en faveur de la clientèle	188 997	140 492
Engagements de garantie	652 206	609 093
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	503 991	504 241
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		250
Autres garanties	503 991	503 991
. Engagements d'ordre de la clientèle	148 215	104 852
Cautions immobilières	4 669	2 607
Autres garanties d'ordre de la clientèle	143 546	102 245
Engagements reçus	1 553 557	1 851 218
Engagements de financement	61 873	350 000
. Engagements reçus des établissements de crédit	61 873	350 000
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 521 366	1 501 218
. Engagements reçus des établissements de crédit	279 332	274 345
. Engagements reçus de la clientèle	1 242 034	1 226 873
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	109 404	173 078
Autres garanties reçues	1 132 630	1 053 795

4.2 Utilisation de contrats de compensation

La Caisse Régionale Charente-Périgord n'utilise pas de contrats de compensation.

4.3 Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse Régionale Charente-Périgord n'est pas originateur ou sponsor dans le cadre d'opérations ou de montages de titrisation et d'instruments dérivés. Elle n'est donc pas concernée par les risques liés à l'utilisation d'instruments dérivés et la titrisation comme technique de réduction des risques.

III. Exposition

1. Exposition maximale

Le tableau ci-dessous présente l'exposition maximale des actifs financiers de la Caisse Régionale Charente-Périgord au risque de crédit. Cette exposition correspond à la valeur comptable des actifs financiers, nette des dépréciations, et avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux.

Exposition maximale de la Caisse Régionale Charente-Périgord (données IFRS)

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	23 737	36 736
Instrumentés dérivés de couverture	68 628	82 583
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	385 066	323 519
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	6 415	15 549
Prêts et créances sur la clientèle	6 102 697	5 811 124
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	87 362	97 610
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	6 673 905	6 367 121
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	704 091	652 132
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	119 087	91 203
Provisions - Engagements par signature	- 3 066	- 3 623
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	820 112	739 712
Exposition maximale au risque de crédit	7 494 017	7 106 833

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)		
Prêts et créances sur la clientèle	2 985 564	2 736 812
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	135 585	95 757
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)		

Les prêts et créances sur la clientèle s'accroissent de +5% et représentent 91 % de l'exposition globale des engagements de bilan, soit 81% de l'exposition nette.

Les instruments dérivés de couverture diminuent de 16,9%.

2. Concentration

La Caisse Régionale limite son exposition au risque de concentration par une correcte diversification sectorielle de son portefeuille. Au point 2.2 infra est présentée la ventilation des encours de prêts et créances à la clientèle qui représente l'essentiel de l'exposition de la Caisse régionale.

2.1 Diversification du portefeuille par zone géographique

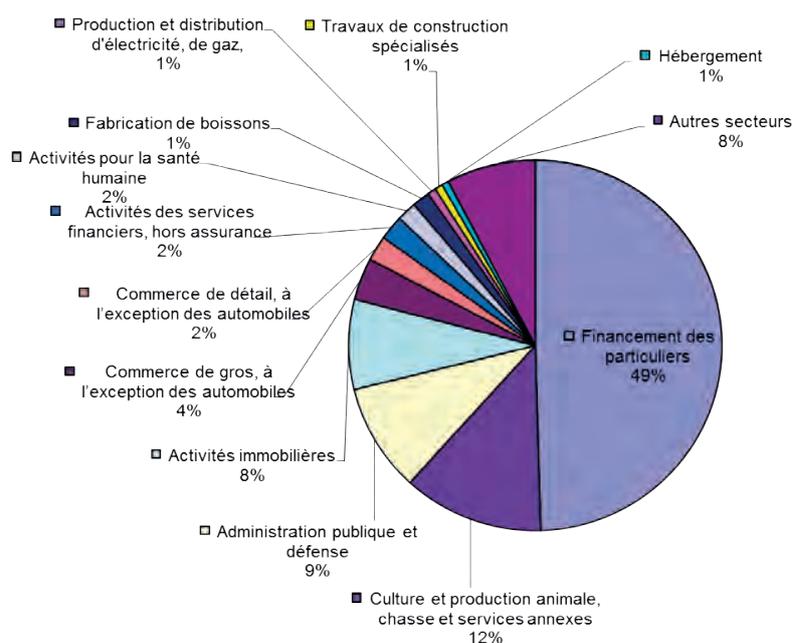
Compte tenu de ses règles d'intervention limitée à sa circonscription territoriale (Cf. Chapitre I), la Caisse régionale n'est pas concernée par la diversification de son portefeuille par zone géographique.

2.2 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

La ventilation des encours par filière d'activité économique du portefeuille de crédits accordés par la Caisse Régionale Charente-Périgord à sa clientèle montre une bonne diversification des risques.

Hors financement des particuliers et de l'administration publique, seules deux filières économiques concentrent 5 % ou plus des encours totaux :

VENTILATION DES ENCOURS AU 31/12/2015 PAR FILIERE ECONOMIQUE



- L'agriculture (« culture et production animale, chasse et services annexes ») regroupe des contreparties dont l'activité est diversifiée (22 filières agricoles représentées et 5 activités annexes). Cette diversification des productions agricoles correspond également une diversification des risques. La culture de la vigne, principal sous-secteur d'activité, concentre environ 284 M€ d'encours, (soit 4,6 % des encours totaux) sur deux filières différentes de productions de vins et spiritueux (Cognac et vins de Bergerac) non soumises aux mêmes cycles économiques et facteurs de risques ;
- Les activités immobilières regroupent les agences immobilières, l'administration d'immeubles et autres biens immobiliers, les activités de marchands de biens immobiliers mais également la location de logements, de terrains et d'autres biens immobiliers, ainsi que les supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier. La location de logements (2,1 % des encours totaux) et la location de terrains et d'autres biens immobiliers (environ 5 % des encours totaux) concentrent l'essentiel des encours de la filière économique « activités immobilières ». Il s'agit principalement d'investissements de la clientèle dans l'immobilier locatif.

On notera la progression de la filière « Hébergement » qui regroupe les hôtels, les hébergements touristiques et l'hôtellerie de plein air. En effet depuis l'année dernière, nous avons procédé à la création d'une filière dédiée consacrée au développement de cette activité, qui représente 0,6% des encours totaux.

La concentration sur les autres filières montre un bon niveau de dispersion des risques

2.3 Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Encours bruts (en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	En % du total 2015
Administration générale	783	870	11%
Banques centrales	0	-	0%
Etablissements de crédit	1017	643	14%
Grandes entreprises	1 080	1 067	15%
Clientèle de détail	4 371	4 011	60%
Total	7 251	6 591	100%

La ventilation des encours bruts comptable par agent économique met en évidence l'importance des opérations avec la clientèle Grandes Entreprises et la banque de détail (75% du total dont près de 15% aux Grandes Entreprises). Ces opérations progressent en effet de +373 M€ (soit + 7,35%) alors que les opérations avec les autres agents économiques tendent à diminuer.

3. Qualité des encours

3.1 Analyse des prêts et créances par catégories

La répartition des prêts et créances se présente de la manière suivante :

prêts et créances bruts (en milliers d'euros)	2015	2014
Ni en souffrance, ni dépréciés	7 002	6 307
En souffrance, non dépréciés	77	111
Dépréciés	172	173
TOTAL	7 251	6 591

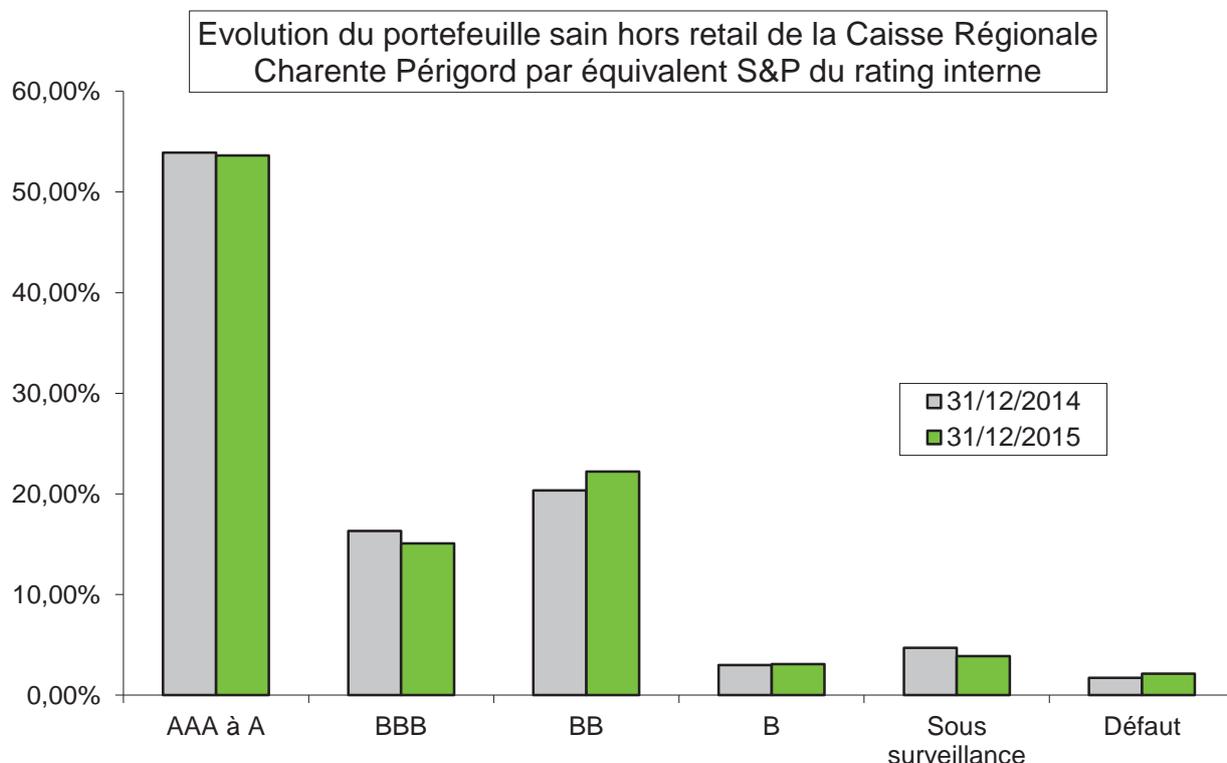
Actif financier en souffrance : Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Le Groupe précise sur ce point qu'il n'y a pas de risque avéré sur les actifs en souffrance.

Les encours non dépréciés représentent 97,6 % des actifs (97,3% en 2014).

3.2 Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2015, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 99% des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail, soit plus de 1,97 milliards d'euros. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Pools.



Source Arcade (en milliers d'euros)

Engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail

Equivalent Standard & Poors	Total 2015	% total 2015	Total 2014	% total 2014	% Evolution
AAA à A	1 055 413	53,62%	1 119 259	53,91%	-5,70%
BBB	297 092	15,09%	339 035	16,33%	-12,37%
BB	437 204	22,21%	422 304	20,34%	3,53%
B	60 573	3,08%	62 155	2,99%	-2,55%
Sous surveillance	76 296	3,88%	97 571	4,70%	-21,80%
Défaut	41 839	2,13%	35 661	1,72%	17,32%
	1 968 418	100,00%	2 075 985	100,00%	-5,18%

3.3 Dépréciation et couverture du risque

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de dépréciation et de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciation :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées,
- des dépréciations sur base collective, en application des normes IAS 39 et, dès lors que sur un ou plusieurs sous-ensembles homogènes de portefeuille de risques de crédit, des indices objectifs de dépréciation sont identifiés. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais présentant une notation dégradée. Des dépréciations sur la base de revues de portefeuilles sont également réalisées.

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

Les tableaux ci-après donnent la répartition par agents économiques de la couverture des encours douteux comptables totaux et compromis par les provisions.

	31/12/2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
(en milliers d'euros)					
Administration-générale	782 950	278	182	1 183	781 585
Banques centrales					0
Etablissements de crédit (hors opérations internes)	6 395				6 395
Grandes entreprises	1 080 058	55 600	38 269	10 470	1 031 319
Clientèle de détail	4 370 840	131 354	75 813	46 501	4 248 526
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	6 240 243	187 232	114 264	58 154	6 067 825

4. Coût du risque

4.1. Comptes individuels

Le coût du risque (hors FRBG) de la Caisse Régionale Charente-Périgord s'élève au total au 31 décembre 2015 à 9.28 millions d'euros contre 17.63 millions d'euros un an auparavant, soit une baisse significative par rapport à 2014.

Le coût du risque s'analyse en distinguant d'une part les provisions d'actif et d'autre part les autres provisions.

- **Concernant le coût du risque actif**, il ressort à 11.66 millions d'euros, en forte baisse par rapport à 2014. Les éléments marquants sur ce compartiment sont les suivants :

⇒ 11.72M€ de dotations nettes sur l'exercice 2015 dont 3.89M€ sur le marché des Particuliers, 1.53M€ sur le marché de la PIM, 1.30M€ sur le marché Agriculture, 0.99M€ sur le marché Entreprises et 0.96M€ sur le marché Professionnels.

- 1% de dotations enregistrées sur le marché des Particuliers s'expliquent par une progression de l'encours défaut et par une progression du taux de provisionnement des créances habitat (hors CAMCA) à 63%. Ainsi, sur l'exercice, l'encours CDL du marché Particulier progresse de 2.72M€ et, sur la même période, le taux de couverture passe à 49.74% au 31/12/2015 (+2.58% par rapport au 31/12/2014).
- Sur le marché de la PIM, le flux de dotations s'explique par un encours défaut en progression du fait d'un seul groupe de risque portant des encours significatifs (3M€ d'encours).
- Sur le marché de l'agriculture, le flux de dotations a été généré essentiellement par 2 dossiers issus des filières bovin lait et porcin, mis en défaut le temps de la mise en place des prêts de restructuration.
- Sur le marché Entreprises, 2 entrées en défaut ont engendré d'importantes dotations : un groupe de commerce de vêtements (45M€) et un groupe spécialisé dans l'emballage (0.46M€ de dotations). A noter, quelques sorties de défaut sur l'exercice 2015, dont un groupe de fabrication de meubles racheté par un de ses fournisseurs (0.39M€ de reprises) et un commerce de matériels agricole (0.31M€ de reprises) auxquelles s'ajoutent quelques remboursements de prêts sur des dossiers en défaut (0.52M€), mais les reprises ne compensent pas les dotations.
- Sur le marché des Professionnels, excepté la bascule en fin d'année d'un camping (mis en défaut pendant la période de mise en place d'un prêt de restructuration - 0.57M€ de dotations), l'impact de ce marché est moindre dans le coût du risque 2015 car l'encours porté par les dossiers entrant en défaut a été moindre que celui porté par les dossiers en sortie du défaut. Deux sorties de défaut significatives sur 2015 : un commerce de produits bio engendrant 0.61M€ de reprises et une pharmacie (0.38M€ de reprises).

⇒ Par ailleurs, 1.2M€ de pertes non couvertes sur 2015 compensées par 1.4M€ de récupérations sur créances amorties donc peu d'impact sur le coût du risque pour ces 2 postes qui se compensent sur l'exercice.

- **Concernant le coût du risque passif**, il s'élève à -2.37M€ pour 2015 avec,

- 0.39M€ de reprises sur le poste 'dotation nette risque et charges bancaires' qui correspondent essentiellement à des reprises de provisions sur des engagements de crédit-bail.
- 2.14M€ de reprises sur les provisions de passifs qui résultent du calcul des provisions sectorielles et collectives Bale II.
 - *Concernant les provisions sectorielles* (+1.55M€ de dotations en 2015) : au 31 décembre 2015, la Caisse régionale Charente-Périgord a conservé 8 secteurs d'activité, i.e viticulture Cognac, viticulture Bergerac, éleveurs de bovins lait, bovins viande et porcins, artisans du bâtiment, café-hôtel-restaurant et Cognac Corporate (négociants et petits opérateurs). Malgré la baisse de l'EAD global liée à l'exclusion des campings et à la baisse de l'EAD Cognac Corporate, 2015 connaît une hausse des provisions filières qui s'explique par la hausse de la base provisionnable sur les porcs (élargissement du périmètre de la base provision) et par une dégradation des cotations sur le Cognac Corporate et bovin viande.
 - *Concernant les provisions collectives Bale II* (3.69M€ de reprises en 2015) : la baisse s'explique une diminution significative de l'EAD (-13.3M€) notamment sur les notations E et E- avec des améliorations de notations et des renouvellements de lignes de trésorerie (entraînant une sortie de la base collective car considérées comme des créances à moins d'un an).

Opération de titrisation – True Sale :

La Caisse Régionale enregistre dans ses comptes sociaux en norme française le coût du risque au titre des créances titrisées soit :

- 0,3 M€ au titre des provisions collectives Bâle II
- 0,4 M€ au titre des provisions sectorielles
- 0,06 M€ en provision individuelle sur 1 créance douteuse et litigieuse par contagion défaut.

4.2 Comptes consolidés

Dans les comptes consolidés de la caisse Régionale de Charente Périgord, le coût du risque s'élève au total au 31 décembre 2015 à 9,4 millions d'euros (cf. tableau ci-dessous), soit une baisse de 8,3 millions d'euros.

On notera entre comptes consolidés et comptes individuels un coût du risque comparable avec un écart global non significatif.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-44 465	-65 366
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-43 304	-59 475
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-6	-4
Engagements par signature	-937	-5 676
Risques et charges	-218	-211
Reprises de provisions et de dépréciations	35 349	46 802
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	33 714	39 401
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		4
Engagements par signature	1 441	7 127
Risques et charges	194	270
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-9 116	-18 564
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 100	-924
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 416	2 163
Décotes sur crédits restructurés	-155	-89
Pertes sur engagements par signature	-185	-15
Autres pertes	-233	-198
Autres produits	-	-
Coût du risque	-9 373	-17 627

IV. Le risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse Régionale Charente-Périgord.

Risque Opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels** : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- **identification et évaluation qualitative des risques** à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- **collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- **calcul et allocation des fonds propres** réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un **tableau de bord des risques opérationnels** au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse Régionale Charente-Périgord est rattaché au Responsable des Contrôles Permanents et des Risques de la Caisse Régionale Charente-Périgord.

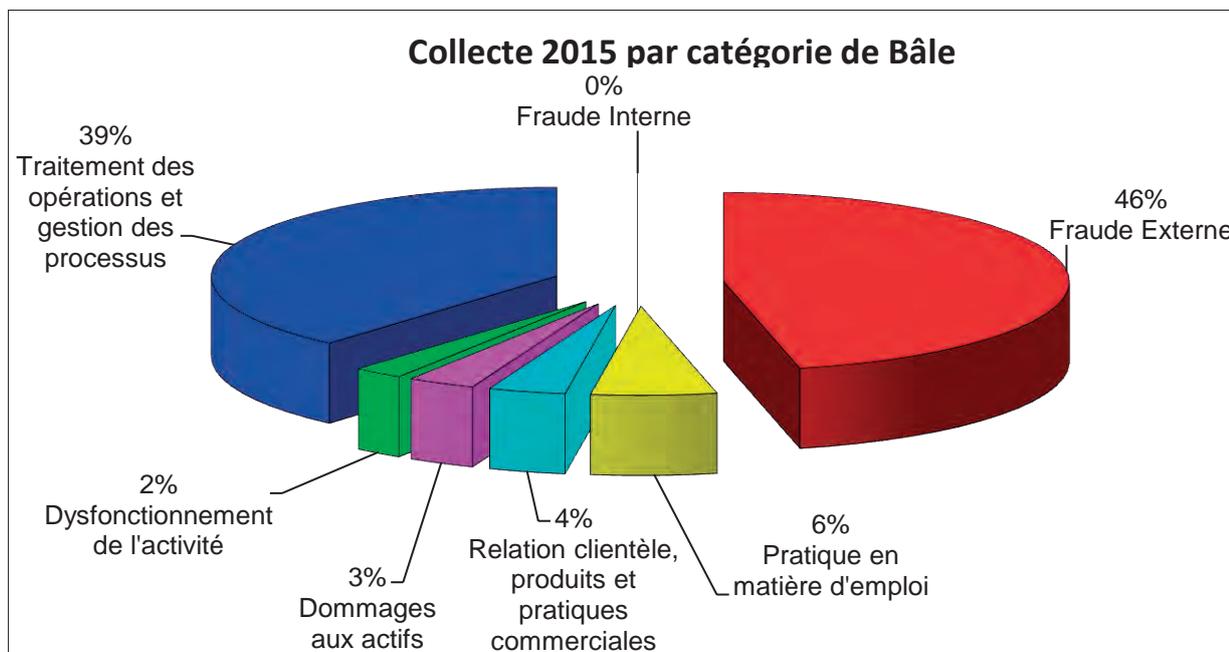
Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale Charente-Périgord.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement, et a minima trimestriellement au Comité de Contrôle Interne de la Caisse Régionale Charente-Périgord qui réunit l'ensemble du Comité de Direction, sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque.

L'information de l'organe exécutif au travers du Comité de Contrôle Interne porte notamment sur les dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

Le Comité des Risques et de Contrôle des Comptes de la Caisse Régionale Charente-Périgord, au titre de l'organe délibérant, ainsi que le Comité de Contrôle Interne sont informés semestriellement sur l'évolution du coût des risques opérationnels et les événements marquants.

En 2015, la collecte des incidents et l'impact financier montant net pur au titre des risques opérationnels, s'élève à 716 milliers d'euros (824 milliers d'euros en 2014) et se ventile de la façon suivante :



III. Méthodologie

La Caisse Régionale Charente-Périgord applique la méthodologie Groupe de calcul des fonds propres en méthode AMA. La validation par l'ACP a été actée en Décembre 2007.

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels.
- De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard.
- De favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse Régionale Charente-Périgord visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période de un an, prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement, prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « lost distribution approach » qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital de la Caisse Régionale Charente-Périgord est prise en charge par celle-ci à partir de principes définis au niveau national.

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- Intégration dans la politique de risques ;
- Pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- Caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la direction générale et les métiers ;
- Robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Ce modèle a été régulièrement validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

A l'origine, la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en Comité des Normes et Méthodologies le 15 février 2007. Depuis lors, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information, l'ensemble de la méthodologie risques opérationnels a été représenté au Comité des Normes et Méthodologies de décembre 2011.

IV. Assurance et couverture des risques opérationnels

La Caisse Régionale Charente-Périgord a souscrit plusieurs contrats d'assurance pour couvrir les risques sur les biens et les personnes, relatifs à ses activités bancaires et au titre de sa responsabilité civile. En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels.

Les risques sur les biens (immobiliers, matériels, frais de redémarrage de l'exploitation...) et personnes (accidents, agressions...) sont couverts par plusieurs polices d'assurance dont le coût total des cotisations s'élève à 243 milliers d'euros en 2015.

Les risques liés à l'activité bancaire (détournement et escroquerie, hold-up, cambriolages...) sont couverts par le contrat Globale de banque, pour une cotisation totale de 202 milliers d'euros.

Les capitaux sont assurés à hauteur de :

- 9 150 milliers d'euros en cas de détournement et escroqueries.
- 1 525 milliers d'euros en cas de hold-up et cambriolages.

Au titre de sa responsabilité civile, la Caisse Régionale Charente-Périgord est assurée en 2015 :

- en responsabilité civile professionnelle des dirigeants sociaux (7 630 milliers d'euros garantis pour 116 milliers d'euros de cotisations)
- en responsabilité civile courtage (8 500 milliers d'euros garantis pour 87 milliers d'euros de cotisations),
- en responsabilité civile d'exploitation (6 100 milliers d'euros garantis en corporels, 3 050 milliers d'euros en matériel pour une cotisation de 10 milliers d'euros).

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité se définit comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

La Caisse Régionale Charente-Périgord a déployé un dispositif de contrôle de la conformité conforme à la réglementation et aux normes du Groupe Crédit Agricole définies par la ligne métier Conformité.

La responsabilité de la mesure et de la surveillance du risque de non-conformité est assurée par le Responsable du Contrôle de la Conformité, rattaché au Directeur Général. Indépendant des métiers et en lien avec le RCPR, le Responsable du Contrôle de la Conformité est le garant du respect des lois et des réglementations dans l'exercice des activités de la Caisse Régionale Charente-Périgord, ainsi que de la protection de la clientèle.

La gestion du risque de non-conformité par la Caisse Régionale Charente-Périgord est précisée dans le Rapport Annuel de Contrôle Interne qui fait l'objet d'une présentation auprès de l'organe délibérant une fois par an. Le Responsable du Contrôle de la Conformité est membre du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement et rapporte devant cette instance les résultats des contrôles.

Risques de Marchés

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés, et notamment : les taux d'intérêts, les spreads de crédit, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que leur volatilité implicite.

I. Surveillance des risques de marchés

Le dispositif de surveillance des risques de marchés est défini par le Comité financier et budgétaire et validé par le Conseil d'administration de la Caisse régionale. Ce dispositif fait l'objet d'une révision à minima chaque année.

Les synthèses de cette surveillance sont présentées trimestriellement au sein du comité financier et budgétaire, par la Direction du Pilotage, des Finances et des Risques à la Direction générale et au Responsable du Contrôle Permanent, en mettant en évidence :

- Les dépassements éventuels par rapport aux limites internes
- Les actions correctrices engagées et/ou à engager

En outre, une information annuelle est faite au Conseil d'administration de la Caisse régionale sur la consommation des limites..

II. Descriptif du dispositif interne de surveillance :

- Le périmètre est constitué par le portefeuille de négociation, soit les opérations réalisées pour compte propre, et enregistrées dans nos livres au sein des rubriques suivantes :
 - o Les titres de transaction
 - o Les titres de placement (ou disponibles à la vente selon le référentiel IFRS),
 - o Les instruments dérivés autres que de couverture conservés jusqu'à échéance finale.
 - o Toute opération financière couvrant un des éléments mentionnés ci-dessus.
- Le dispositif comprend différents types de limites internes :
 - o Concernant la construction du portefeuille :
 - Une limite M1 sur la « perte potentielle maximale » acceptée sur le portefeuille (ou « Value at Risk »). Au 31 décembre 2015, la perte potentielle maximale acceptée à horizon 1 mois avec un seuil de confiance à 99% s'élève à 10% du résultat net social de l'exercice N-1 sur le périmètre NF, soit 5,28 M€.
 - Des limites d'exposition par facteurs de risque (M2). En 2015, les facteurs de risques ont été fixés à 120 M€ pour les obligations, 30 M€ pour les actions, 20 M€ pour la gestion alternative, 15 M€ sur le private equity, 10M€ sur les convertibles, et 5 M€ pour chaque classe d'actifs suivante : or, immobilier et matières premières.
 - o Concernant les résultats du portefeuille :
 - Sur l'ensemble des portefeuilles, des seuils d'alerte (M3) en terme de dépréciation financière sur l'année civile en cours. Au titre de l'année 2015, les seuils d'alertes étaient fixés à 3,17 M€, soit 6% du résultat net social de l'exercice N-1.
 - Des seuils de pertes et profits maximum acceptés pour chaque ligne individuelle présentant un risque élevé de marchés (M4) :

Classes d'actifs	Stop loss individuels	Stop profits individuels	Alerte profits individuels
Obligataire (non couverts) avec une volatilité 3ans \geq 5%	- 10% YTD ou 80% PA	20% YTD	140% PA
Obligataire (non couverts) avec une volatilité 3ans < 5%	- 5% YTD ou 90% PA	12% YTD	130% PA
Fonds éligibles LCR (non couverts)	- 3% YTD ou 93% PA	12% YTD	130% PA
Convertibles	- 15% YTD ou 80% PA	20% YTD	140% PA
Actions (non couvertes), or, immobilier et matières premières	- 25% YTD ou 70% PA	30% YTD	150% PA
Gestion diversifiée (non couverte)	- 5% YTD ou 90% PA	12% YTD	130% PA
Titres 100% garanti (non couverte)	Non applicable		120% PA

- YTD = performance depuis le début de l'année, ou depuis la date d'achat si acquisition dans l'année.
- PA = prix d'achat

Dans le cadre d'un déclenchement de Stop loss ayant donné lieu à une dérogation expresse de la Direction Générale (sur proposition de la Direction du Pilotage, des Finances et des Risques), une nouvelle alerte sera effectuée dans le cas d'une baisse supplémentaire de 5%.

Dans le cadre d'un déclenchement de Stop profit ayant donné lieu à une dérogation expresse de la Direction Générale (sur proposition de la Direction du Pilotage, des Finances et des Risques), une nouvelle alerte sera effectuée dans le cas d'une hausse ou une baisse supplémentaire de 10%.

- Concernant la limite en durée sur les titres échéancés non asset swappés (M5) :
 - Pour tous les titres échéancés non asset swappés, une durée résiduelle maximale à l'acquisition de 8 ans.
- Concernant la liquidité du portefeuille :
 - Une limite (M6) maximum d'actifs non cessibles en 7 jours de 3% des fonds propres prudentiels CRD Bâle 3 soit 20,5 M€ en 2015.
- Concernant le scénario « catastrophe » :
 - Une limite (M7) d'impact du scénario « catastrophe » de 45% du résultat net social de l'exercice N-1 sur le périmètre NF soit 23,8 M€ en 2015.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes : hausse des taux d'intérêts de 200 points de base, baisse des marchés actions, or et matières premières de 35%, baisse de la classe d'actif convertible de 14%, baisse de l'immobilier de 40% et baisse des produits de type « gestion alternative » de 10%.

- Concernant le scénario « adverse » :
 - Une limite (M8) d'impact du scénario « adverse » de 50% du résultat net social de l'exercice N-1 sur le périmètre NF soit 26,4 M€ en 2015

Le scénario adverse retenu est identique à celui défini par convention par la Direction des Risques et Contrôles Permanents de Crédit Agricole S.A. et paramétré par leurs soins à travers un fichier Excel envoyé à la Caisse Régionale Charente-Périgord. Il simule les variations de taux différenciées selon les piliers de la classe d'actif. Ci-dessous un exemple sur le pilier obligations émergentes :

Piliers	Détail des chocs	Point de base (données fixes)	Sensibilité (données variables)
Obligations Emergentes	Sensibilité taux X 318 bp	318	-4,35

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés :

La mesure de la « Value At Risk » s'effectue chaque mois sur le périmètre social, ou préalablement à chaque modification significative de l'allocation tactique des portefeuilles, à l'aide d'un outil développé et maintenu par Amundi, et mis à disposition de la Caisse Régionale Charente-Périgord par internet dans un environnement sécurisé.

Ce modèle croise différents paramètres de marché entre eux dont notamment :

- Les volatilités historiques court terme et long terme des différentes classes d'actifs
- Les matrices de corrélation des différentes classes d'actifs entre elles
- Les rentabilités espérées de chaque classe d'actifs

La vérification du respect de la limite en Var (M1) et des limites d'exposition par facteurs de risque (M2), ainsi que l'impact du scénario « catastrophe » (M7) s'effectuent à partir de cet outil.

D'autre part, le suivi des seuils de performance, tant au niveau global (limites M3) qu'individuel (limites M4) est automatisé et s'effectue en temps réel à l'aide d'un serveur de données financières.

Par ailleurs, un calcul de Var trimestriel en IFRS est présenté à titre indicatif lors du Comité Financier.

IV. Exposition en 2015 au risque de marchés :

L'allocation des actifs a évolué sur l'année 2015 : ainsi, dans un souci de diversification le pilier obligataire a diminué de 26 M€ au profit notamment des piliers immobilier (4M€) et Private Equity (1,5 M€). A noter la forte croissance du pilier monétaire (+76 M€) afin de piloter au mieux notre ratio LCR.

Cela a eu pour conséquence directe d'augmenter en 2015 l'exposition au risque de marchés avec un encours global à 249 M€ (contre 189 M€ un an plus tôt) ; ainsi, la perte potentielle maximale à horizon 12 mois avec un seuil de confiance de 99% s'élève à 3,75 M€ au 31 décembre 2015, contre 3,13 M€ au 31 décembre 2014.

S'agissant du respect des limites internes :

- Les limites M1 à M3 décrites ci-dessus ont été constamment respectées ; en d'autres termes, aucun dépassement n'a été constaté en 2015 concernant d'une part les limites d'allocation du portefeuille (VaR, exposition maximale par facteur de risques), et d'autre part la limite de stop-loss global.
- La limite M4 concernant les limites individuelles de pertes et de profits (stop-loss, stop profits et alerte profit) a été atteinte à 3 reprises sur des fonds obligataires pour lesquels il a été acté, à titre dérogatoire, de conserver ces titres en portefeuille compte tenu de leur intégration au sein du ratio LCR (fonds BFT LCR2), de diversification du portefeuille (Ubam Convertibles). Le 3^{ème} titre, objectif oblisphère a été cédé en fin d'exercice suite à un franchissement de seuil à la baisse fixé par la Direction Générale.
- La limite M5 sur la durée résiduelle maximale de 8 ans à l'acquisition des titres non asset swappés en placement a été respectée en 2015.
- La limite M6 (encours des titres non liquides à 7 jours) a été respectée en 2015.
- La limite M7 concernant l'impact maximal accepté en cas de survenance du scénario catastrophe décrit ci-dessus a été respectée sur l'année 2015.
- La limite M8 concernant l'impact maximal accepté en cas de survenance du scénario adverse décrit ci-dessus a été respectée sur l'année 2015.

Risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux correspond au risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

I. Objectifs et politique Groupe en matière de gestion du risque de taux d'intérêt global

Les objectifs et la politique du Groupe Crédit Agricole en matière de risque de taux d'intérêt global pour chacune de ses entités sont les suivants :

- limiter l'exposition à un choc normatif des taux d'intérêts, au regard des fonds propres prudentiels de chaque établissement
- limiter l'exposition à toute déformation de la courbe des taux (choc sur certains piliers de la courbe des taux) en évitant une trop forte concentration de risque sur certaines maturités.

Chaque entité du Groupe Crédit Agricole doit mesurer a minima chaque trimestre son exposition au risque de taux d'intérêt global selon une approche dite « statique ». Cette méthode consiste à ne considérer que les encours existants à la date d'arrêté, sans intégrer la production future, afin de ne mesurer exclusivement que le risque de taux acquis.

Des lois d'écoulement en durées et en taux sont définies et actualisées par la Direction financière de Crédit Agricole SA sur les postes non échéancés (dépôts à vue, fonds propres, etc ...).

L'écoulement des emplois et des ressources à taux fixe fait ressortir, pour chaque maturité, des écarts ou impasses (« gaps ») taux fixe. Par ailleurs, l'écoulement des emplois et des ressources indexés sur l'inflation fait ressortir, pour chaque maturité, des écarts ou impasses (« gaps ») inflation.

Concernant les Caisses régionales, l'outil de mesure utilisé est « Cristaux 2 », progiciel développé et maintenu par la Direction Financière de Crédit Agricole SA.

L'alimentation des données dans « Cristaux 2 » est automatisée, et provient des chaînes informatiques en amont (crédits, collecte, avances globales, opérations de marchés, etc...); en outre, l'outil Cristaux 2 garantit la piste d'audit, et donc la traçabilité entre les données élémentaires des chaînes de gestion en amont et les agrégats constitués au sein de « Cristaux 2 » en aval ; enfin, un « kit de fiabilisation » assure le rapprochement entre les chaînes de gestion, la comptabilité, et « Cristaux 2 ».

Le périmètre retenu est l'ensemble du bilan risqué : il exclut la part des prêts strictement adossés à des avances (part des prêts sur « avances traditionnelles » réalisés avant le 1^{er} janvier 2004), mais à l'inverse il inclut notamment les fonds propres, les titres de participation, et le portefeuille de négociation.

Concernant les limites à respecter, et à l'occasion de la définition de la limite globale Groupe Crédit Agricole, le Comité Organisation Financière Interne (OFI) a défini les niveaux d'exposition maximum pour les Caisses régionales, qui ont ensuite été soumis pour validation au Conseil d'Administration de Crédit Agricole SA. Ces niveaux d'exposition maximum sont les suivants :

- la somme des sensibilités (ou « gaps ») de chaque maturité actualisées avec la courbe des taux zéro coupon ne doit pas excéder, pour le choc d'une translation de 200 points de base, 10% des fonds propres prudentiels de l'entité (limite en « VAN » ou Valeur Actuelle Nette) ; en outre, lorsque le risque inflation est significatif, il est recommandé d'appliquer également un choc de 100 points de base sur l'inflation et d'encadrer l'impact sur la « VAN taux + inflation ».
- la sensibilité du PNB à un choc de 200 bps ne doit pas excéder 5% du PNB annuel budgété sur les 2 premières années civiles, et 4% du PNB annuel budgété sur les années suivantes (limite en « Gaps ») ; en outre, des limites de concentration sur le gap inflation doivent être définies si l'impact VAN d'un choc de 100 points de base sur l'inflation est supérieur à 0,5% des fonds propres.

Conformément à la réglementation, le système de limites est revu au moins une fois par an.

Chaque entité transmet a minima chaque trimestre son exposition au risque de taux à la Direction Financière de Crédit Agricole SA (remontées « ITAC »), qui consolide les résultats obtenus en sa qualité d'organe central.

II. Organisation de la gestion du risque de taux d'intérêt global au sein de la Caisse Régionale Charente-Périgord :

Le service Trésorerie effectue chaque trimestre la mesure d'exposition au risque de taux d'intérêt global, puis la transmet à l'organe central (remontées « ITAC »).

Les services en charge des contrôles permanents de niveaux 2.1 et 2.2 vérifient, pour chaque mesure :

- le degré de fiabilité de la production (exhaustivité du périmètre de calcul, recyclage des anomalies, existence d'une piste d'audit, cohérence des modèles, etc ...) et le respect des délais de production.
- le respect des limites du dispositif interne de surveillance
- l'information des organes exécutif et délibérant

Chaque mesure trimestrielle est analysée et présentée au Comité Financier et Budgétaire, pour décision de la politique de couverture (swaps de taux d'intérêt principalement).

Une présentation des mesures, du suivi des limites du dispositif interne, et des décisions de couvertures est réalisée au moins une fois par an au Conseil d'administration, ainsi que de l'ICAAP risque de taux.

Conformément à la réglementation, la Caisse Régionale Charente-Périgord s'est dotée de son propre dispositif interne de surveillance, qui a été validé par son Conseil d'administration.

Ce dispositif interne, qui est révisé au moins une fois par an, repose sur les principes édictés par le Groupe ; les limites 2015 ont été calibrées dans le cadre des normes d'encadrement définies par Crédit Agricole SA, et sont les suivantes :

- la somme des sensibilités (ou « gaps ») de chaque maturité actualisées avec la courbe des taux zéro coupon ne doit pas excéder, pour le choc d'une translation de 200 points de base, 45 millions d'euros (limite en « VAN » ou Valeur Actuelle Nette).
- chaque « gap » synthétique annuel ne doit pas excéder +/- 450 millions d'euros sur les 2 premières années civiles, et +/- 350 millions d'euros sur les huit années suivantes (limite en « Gaps » synthétiques).
- chaque « gap » taux fixe annuel ne doit pas excéder +/- 500 millions d'euros sur les 2 premières années civiles, et +/- 350 millions d'euros sur les huit années suivantes (limite en « Gaps » taux fixe).
- chaque « gap » inflation annuel ne doit pas excéder +/- 200 millions d'euros sur les 2 premières années civiles, et +/- 150 millions d'euros sur les huit années suivantes (limite en « Gaps » inflation).

III. Méthodologie :

La Caisse Régionale Charente-Périgord applique la méthodologie édictée par la Direction Financière de Crédit Agricole SA.

S'agissant des postes non échancés, la Caisse Régionale Charente-Périgord applique en règle générale les lois d'écoulement définies au niveau du Groupe Crédit Agricole ; en cas de retraitements locaux, ils sont validés au préalable par le Comité financier et Budgétaire de la Caisse Régionale Charente-Périgord (après avis de la Direction Financière de Crédit Agricole SA), puis présentés au Conseil d'administration.

D'autre part, la Caisse Régionale Charente-Périgord applique les indications nationales relatives au paramétrage des taux de remboursements anticipés des crédits, comprenant notamment les données propres à chaque Caisse régionale. Concernant le paramétrage des taux de remboursements anticipés des dépôts à terme souscrits par la clientèle, il est effectué au regard des observations effectuées sur les données propres à Charente Périgord. Ces hypothèses locales sont révisées au moins une fois par an.

IV. Exposition en 2015 de la Caisse Régionale Charente-Périgord au risque de taux d'intérêt global :

Tout en visant une exposition résiduelle modérée et contenue dans les limites prévues au sein du dispositif interne de surveillance, la politique poursuivie en 2015 par la Caisse Régionale Charente-Périgord a été :

- sur les premières années, de limiter la position nette receveuse taux fixe, eu égard au faible niveau des taux courts sur toute l'année 2015.
- sur les années suivantes, de contenir la position nette emprunteuse taux fixe, sans viser une réduction significative eu égard au bas niveau des taux longs.

Par ailleurs, la Caisse Régionale Charente-Périgord a poursuivi en 2015 sa politique de réduction de son exposition à la hausse de l'inflation en visant un taux de couverture d'environ 66%, conformément aux recommandations de l'organe central.

Sur l'ensemble de l'année 2015, la Caisse Régionale Charente-Périgord a respecté les limites d'exposition telles que définies au sein de son dispositif interne de surveillance,

Pour information sur base 30 septembre 2015 :

- l'impact d'un choc de +/- 200 bps sur la valeur actuelle nette (ou « VAN ») est le suivant :

Choc de taux	Impact sur VAN	
	En millions d'euros	En % des fonds propres prudentiels (FP au 31 décembre 2014)
+ 200 bps	- 18,6 M€	- 2,7 %
- 200 bps	+ 11,5 M€	1,7 %

- les gaps (ou « impasses ») synthétiques de la Caisse régionale sont les suivants :

En M€	A1	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Gaps synthétiques	-88	-117	-41	-142	-106	31	65	100	161	150	133	186
Limite gaps synthétiques	+/- 450	+/- 450	+/- 350	+/- 350	+/- 350	+/- 350	+/- 350	+/- 350	+/- 350	+/- 350	+/- 350	+/- 350

NB : la convention de signe est « passifs – actifs »

Un suivi ICAAP est aussi réalisé au titre du risque de taux qui n'a pas nécessité en 2015 de fonds propres supplémentaires.

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

I. Objectifs et politique Groupe en matière de gestion du risque de liquidité

Les objectifs et la politique du Groupe Crédit Agricole en matière de risque de liquidité pour chacune de ses entités sont les suivants :

- limiter le volume de la dette court terme afin d'être en capacité de résister suffisamment longtemps à différents stress scénarii, et de mettre en œuvre les actions correctrices appropriées
- pérenniser à horizon moyen et long terme la situation en liquidité, en veillant à un étalement des tombées de dettes d'une part, et à limiter la sensibilité du produit net bancaire à l'évolution du coût de la liquidité long terme d'autre part.

Dans ce cadre, le Groupe Crédit Agricole a opté pour l'approche avancée définie par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009.

A cet effet, Crédit Agricole SA, en tant qu'organe central garant de la liquidité du réseau des Caisses régionales comme de chacune d'entre elles, a défini les principes, règles et recommandations constitutifs d'une saine gestion du risque de liquidité.

Ces règles, décrites au sein d'une convention établie entre Crédit Agricole SA et les Caisses Régionales et signée le 20 janvier 2011, reposent sur :

- un encadrement du risque de liquidité court terme, s'exprimant au travers d'une part d'une limite sur le volume du refinancement court terme (« limite court terme »), et d'autre part de la capacité de résistance à 3 scénarios de crise (systémique, idiosyncratique et global, conformément à l'arrêté du 5 mai 2009).
- un encadrement du risque de liquidité long terme, se traduisant par une limite sur la concentration de l'échéancier du refinancement long terme
- une limite de sensibilité du PNB au risque de variation de prix de liquidité long terme.

Par ailleurs, en marge de ces règles, Crédit Agricole SA a défini un Plan d'urgence au niveau du Groupe Crédit Agricole en cas de crise de liquidité. Ce Plan d'urgence comprend un certain nombre d'indicateurs, destinés à évaluer le niveau d'intensité de la crise (vert, jaune, orange ou rouge), et à définir en conséquence les mesures à mettre en œuvre.

D'autre part, chaque Caisse régionale est soumise au respect des seuils minimaux réglementaires des ratios de liquidité suivants :

- 100% s'agissant du ratio de liquidité standard (abrogé au 1^{er} octobre 2015)
- 60% s'agissant du ratio « Liquidity Coverage Ratio » (LCR), à compter du 1^{er} octobre 2015.

II. Organisation et méthodologie de la gestion du risque de liquidité au sein de la Caisse Régionale Charente-Périgord

Conformément à la réglementation, la Caisse Régionale Charente-Périgord s'est dotée de son propre dispositif de surveillance, qui a été validé par son Conseil d'administration.

Ce dispositif s'appuie sur les principes, règles, et recommandations édictés par le Groupe et décrits au sein de la convention précitée.

Il s'articule de la manière suivante :

- L'encadrement du risque de liquidité court terme, au travers d'une limite en montant du refinancement court terme notifiée chaque semestre par Crédit Agricole SA (limite L1), et d'un profil minimal du refinancement court terme (limite L2).

- L'encadrement du risque de liquidité long terme, au travers des limites en concentration de tombées semestrielles de l'endettement interbancaire net de durées initiales supérieures à un an, notifiées au fil de l'eau par Crédit Agricole SA (limite L3).
- La capacité à résister aux 3 scénarios de crise de liquidité définis par Crédit Agricole SA, au travers, pour chaque scénario, de durées minimales pendant lesquelles les « gaps » de liquidité doivent rester positifs (limite L4).
- Le suivi du ratio « Liquidity Coverage Ratio », en veillant à respecter la politique de convergence définie par le Groupe (limite L5).
- L'encadrement du risque de prix de la liquidité, consistant à limiter la sensibilité du PNB de la Caisse régionale à un choc normé du prix de la liquidité moyen long terme (limite L6).

Par ailleurs, le dispositif interne comprend un plan de prévention sur la liquidité, qui prévoit la mise en œuvre de mesures de sauvegarde en terme de liquidité selon le niveau atteint de certains indicateurs d'alerte.

Le service Trésorerie de la Caisse Régionale Charente-Périgord :

- gère la position en liquidité
- établit les déclarations règlementaires (ratios « LCR » et « NSFR », et « ALMM »)
- contribue à la production des situations mensuelles en liquidité

Le middle office trésorerie assure – indépendamment du service Trésorerie – le contrôle du respect des limites prévues au dispositif interne de surveillance, et établit les reportings trimestriels à destination notamment de la Direction Générale et du Responsable des Contrôles Permanents.

Une présentation du suivi des limites prévues au dispositif interne de surveillance est effectuée a minima annuellement au Conseil d'Administration.

III. Exposition en 2015 de la Caisse Régionale Charente-Périgord au risque de liquidité :

Le tableau ci-après met en évidence le respect sur l'année 2015 des limites du dispositif interne de surveillance de la Caisse régionale, tel que décrit ci-dessus.

Limites internes	Situation en liquidité de la Caisse régionale
L1 : montant maximum dette nette court terme 1° semestre 2015 : 731 millions d'euros* 2° semestre 2015 : 643 millions d'euros* * limites conditionnelles (y compris la tolérance de dépassement de 10% de la limite court terme ferme)	Aucun dépassement constaté en 2015 sur la limite en volume de dette nette court terme
L2 : profil minimal de refinancement court terme	Des dépassements ponctuels sur le solde du compte courant débiteur (supérieur à la franchise égale à 10% de la limite court terme), et régularisés en règle générale le jour ouvré suivant.
L3 : tombées semestrielles dettes nette long terme 1,8% des encours crédits clientèle de la Caisse Régionale Charente-Périgord	Aucun dépassement constaté en 2015 sur chacune des tombées semestrielles de la dette long terme de la Caisse Régionale Charente-Périgord.
L4 : durées minimales de résistance aux stress scénarii définis par Crédit Agricole SA - crise globale : ≥ 30 jours - crise idiosyncratique : ≥ 1 mois - crise systémique : ≥ 12 mois	Aucun dépassement constaté en 2015 sur les limites de durées minimales de résistance aux stress scénarii.
L5 : Niveaux cibles du ratio LCR « économique » (retraité des relations financières intra Groupe) : - ≥ 66% au 31/03/2015 - ≥ 77% au 30/06/2015	Les niveaux minimum requis ont tous été atteints aux dates prédéfinies.

Par ailleurs :

- Un indicateur (celui portant sur le taux de renouvellement des TCN interbancaires émis) a été atteint en 2015 dans le cadre du plan de prévention sur la liquidité; pour autant, aucune alerte n'a été déclenchée, compte tenu du positionnement en taux fixé par le Groupe.
- la Caisse Régionale Charente-Périgord a respecté sur toute l'année 2015 le seuil minimal de 100% prévu par l'approche standard (ratio de liquidité).

IV. Evolution en 2015 du bilan de liquidité de la Caisse régionale Charente-Périgord :

Le bilan de liquidité permet d'analyser le risque de liquidité induit par la structure de bilan de chaque entité. En effet, il met en parallèle :

- les besoins de refinancement générés par l'activité clientèle, interbancaire, titres, de négoce et les autres besoins d'une part ;
- les refinancements clientèle, de marché, de négoce et les autres sources de refinancement d'autre part.

Evolution sur le 1^o semestre 2015 (en millions d'euros) :

BILAN SYNTHETIQUE	Solde	Solde	Solde	Solde	Solde	Solde
Actifs	2015.01	2015.02	2015.03	2015.04	2015.05	2015.06
Titres constitutifs de réserves	411	404	403	416	418	415
Reverse repo						
Actifs HQLA de négoce						
Replacements CT	6	36	9	56	108	118
Replacements LT	965	938	952	968	921	936
Actifs de négoce nécessaires à l'activité	9	8	59	59	66	69
Actifs clientèle	5 857	5 853	5 892	5 880	5 855	5 891
Autres Actifs (Emplois permanents)	1 057	1 393	1 152	1 141	1 083	1 043
Total	8 305	8 631	8 467	8 521	8 450	8 471
Passifs	2015.01	2015.02	2015.03	2015.04	2015.05	2015.06
Repo						
Passifs HQLA de négoce						
Ressources de marché CT	300	271	311	308	290	242
Ressources de marché LT	1 314	1 272	1 329	1 328	1 329	1 374
Passif de négoce nécessaire à l'activité	2				8	14
Ressources clientèle	5 212	5 231	5 246	5 329	5 335	5 339
Autres Passifs (Ressources permanentes)	1 478	1 858	1 581	1 555	1 489	1 502
Total	8 305	8 631	8 467	8 521	8 450	8 471
HORS BILAN	Solde	Solde	Solde	Solde	Solde	Solde
Engagements donnés	1 288	750	1 309	1 285	1 319	1 276
Engagements reçus	1 985	1 899	1 916	1 925	1 930	1 925
Total	3 273	2 649	3 225	3 210	3 249	3 201

Evolution sur le 2^o semestre 2015 (en millions d'euros) :

BILAN SYNTHETIQUE	Solde	Solde	Solde	Solde	Solde	Solde
Actifs	2015.07	2015.08	2015.09	2015.10	2015.11	2015.12
Titres constitutifs de réserves	408	407	409	436	465	484
Reverse repo						
Actifs HQLA de négoce						
Replacements CT	13	14	15	369	369	361
Replacements LT	986	999	1 023	1 035	991	984
Actifs de négoce nécessaires à l'activité	72	74	77	58	57	55
Actifs clientèle	5 940	5 964	5 968	5 972	6 021	6 040
Autres Actifs (Emplois permanents)	1 058	1 023	1 037	1 149	1 062	1 068
Total	8 476	8 481	8 529	9 018	8 966	8 993
Passifs	2015.07	2015.08	2015.09	2015.10	2015.11	2015.12
Repo						
Passifs HQLA de négoce						
Ressources de marché CT	186	171	204	619	667	665
Ressources de marché LT	1 363	1 364	1 348	1 350	1 310	1 270
Passif de négoce nécessaire à l'activité	17	17	20			
Ressources clientèle	5 402	5 434	5 450	5 433	5 427	5 501
Autres Passifs (Ressources permanentes)	1 509	1 495	1 507	1 617	1 562	1 557
Total	8 476	8 481	8 529	9 018	8 966	8 993
HORS BILAN	Solde	Solde	Solde	Solde	Solde	Solde
Engagements donnés	1 299	1 325	1 332	1 334	1 330	1 412
Engagements reçus	1 944	1 957	1 966	1 613	1 657	1 713
Total	3 243	3 281	3 297	2 947	2 988	3 125

Le déficit crédit collecte s'est légèrement replié en 2015, contribuant ainsi à conforter la situation en liquidité de la Caisse régionale.

Par ailleurs, la hausse des opérations de marché à court terme à compter d'octobre 2015 est liée au dénouement de l'accord de refinancement intra Groupe à 6 mois, simultanément à la suppression du ratio de liquidité standard. Cette hausse est par conséquent temporaire, jusqu'en mars 2016.

V. Evolution en 2015 des réserves de liquidité de la Caisse régionale Charente-Périgord :

Les réserves permettent de couvrir le risque d'illiquidité en situation de crise.

Elles sont constituées par les actifs que l'établissement a la possibilité de transformer en liquidités sur un horizon court. Cette liquidité peut résulter soit de la cession de l'actif en question sur le marché, soit de l'utilisation du titre sur le marché des repos, soit de la mobilisation de l'actif auprès de la Banque Centrale.

Les réserves sont constituées uniquement d'actifs hors-groupe hormis en ce qui concerne les covered bonds, les auto-titrations et les OPCVM gérés par des entités du Groupe (Amundi, BFT...).

Elles sont ventilées en dix poches, classées par niveau de liquidité de marché décroissant :

Situation au 31 décembre 2014 (en millions d'euros) :

		Valeur de marché	Valeur en stress de marché
Poche 1	Emission d'états de l'OCDE, garanties par des états de l'OCDE ou des organismes supranationaux	241	222
Poche 2	Obligations sécurisées éligibles banque centrale	6	5
Poche 3	Emissions corporates, entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC	42	38
Poche 4	Actions appartenant à un indice majeur	0	0
Poche 5	OPCVM à VL quotidienne	51	32
Poche 6	titres bancaires éligibles BC	25	19
Poche 7	OPCVM à VL non quotidienne	18	9
Poche 8	Autres titres non éligibles BC	22	7
Poche 9 & 8c	Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris autotitrisation)	530	530
Poche 10	Autres réserves mobilisables en central		0
		935	862

Situation au 31 décembre 2015 (en millions d'euros) :

		Valeur de marché	Valeur en stress de marché
Poche 1	Emission d'états de l'OCDE, garanties par des états de l'OCDE ou des organismes supranationaux	238	219
Poche 2	Obligations sécurisées éligibles banque centrale	6	5
Poche 3	Emissions corporates, entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC	33	30
Poche 4	Actions appartenant à un indice majeur	0	0
Poche 5	OPCVM à VL quotidienne	166	134
Poche 6	titres bancaires éligibles BC	17	13
Poche 7	OPCVM à VL non quotidienne	21	10
Poche 8a et 8b	Autres titres non éligibles BC	20	6
Poche 9 & 8c	Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris autotitrisation)	572	572
Poche 10	Autres réserves mobilisables en central		0
		1 073	990

La progression des réserves en 2015 résulte de l'acquisition d'OPCVM monétaires, en vue de consolider le ratio LCR de la Caisse régionale Charente-Périgord.

VI. Actifs grevés de la Caisse Régionale Charente-Périgord :

La notion d'actifs grevés renvoie à celle d'actif « mobilisé et utilisé pour lever de la liquidité », au sens entendu de la norme « Bilan de liquidité ».

Ils correspondent à un apport de collatéral adossé à des émissions de dettes sécurisées au niveau du Groupe par l'intermédiaire de différents véhicules de refinancement (SFH, CRH, BEI...).

A l'inverse, les actifs grevés n'incluent pas les créances :

- éligibles à des véhicules de refinancement mais non apportées en collatéral
- mobilisées dans le cadre de covered/titrisations auto-détenues
- pré-positionnées dans les pools de garantie mais non encore utilisées pour obtenir un refinancement auprès d'une banque centrale.

La mobilisation des actifs est mesurée et pilotée au niveau du Groupe Crédit Agricole.

Evolution en 2015 des actifs grevés de la Caisse Régionale Charente-Périgord (en millions d'euros) :

Véhicules de refinancement	31/12/2014	31/12/2015
SFH	314	294
CRH	209	169
SFEF	0	0
BEI	27	34
CDC	41	38
BDCE	11	11
TOTAL	602	546

La baisse des actifs grevés en 2015 traduit la poursuite de la politique de « désencombrement » des bilans menée par le Groupe Crédit Agricole, en vue de conserver une importante marge de manœuvre pour émettre de nouvelles dettes sécurisées, notamment en situation de crise de liquidité.

VII. Ratio LCR de la Caisse Régionale Charente-Périgord :

Le « Liquidity Coverage Ratio » (« LCR ») est un ratio à 30 jours basé sur un scénario de crise globale. Un stock d'actifs liquides sert à couvrir les sorties prévisionnelles de cash dans le cadre de ce scénario sur 30 jours calendaires.

Les hypothèses du stress scénario se matérialisent par :

- une décote sur les actifs liquides ;
- une fuite des dépôts de la clientèle ;
- le non renouvellement des ressources de marché ;
- le tirage d'engagements de financement ;
- d'autres tirages, notamment liés à une dégradation de la notation financière et à un scénario de marché défavorable.

Ce ratio prend la forme suivante : $LCR = \text{Actifs liquides} / (\text{Sorties} - \text{Entrées de trésorerie à un mois})$.

Conformément à l'article 425 du Règlement européen "Capital Requirement Regulation" (CRR1), les entrées de trésorerie sont plafonnées à hauteur de 75% des sorties de trésorerie.

Par ailleurs, les établissements ne comptent pas en double les entrées de trésorerie et les actifs liquides (cf. article 412.2).

Sur base 31 décembre 2015, le ratio de la Caisse Régionale Charente-Périgord s'élève à 92,09%, et se décompose comme suit (montants en millions d'euros) :

	Encours Total (M€)	Encours pondérés (M€)
Réserves	335	331
Total Titres de niveau 1	320	320
Total Titres de niveau 2 A après CAP L1/L2	10	9
Total Titres de niveau 2 B après CAP L1/L2	5	3
Outflows	-3260	-643
Inflows	386	283
Inflows exemptés du cap		0
Sorties de trésorerie nettes après cap		360
Déficit/Excédent de liquidité		-28
Ratio LCR		92,09%

VIII. Ratio NSFR de la Caisse régionale Charente Périgord :

Le NSFR, ratio à un an, mesure le montant de ressources à long terme stables disponible pour faire face au profil des actifs.

Le ratio qui doit être supérieur à 100% prend la forme suivante :

$$\text{Net Stable Funding Ratio} = \frac{\text{Refinancement stable disponible}}{\text{Refinancement stable requis}} > 100\%$$

Le « refinancement stable disponible » est constitué essentiellement des fonds propres, de la dette subordonnée, de la dette long terme (> 1an) et de dépôts des clients dans une certaine proportion.

Le « refinancement stable requis » dépend de la liquidité et de la maturité des actifs de l'entité.

A ce stade, aucune pondération n'est fournie dans la réglementation européenne concernant ces éléments, et donc seules des estimations peuvent être effectuées.

Au 31 décembre 2015, le ratio estimé de la Caisse Régionale Charente-Périgord s'élève à 95%, et se décompose comme suit (montants en millions d'euros) :

Refinancement stable disponible	6 208
Refinancement stable requis	6 550
Excédent/Déficit NSFR	-342
Ratio NSFR (estimé)	95%

Autres informations

Operations effectuées sur les CCA par les membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale Charente-Périgord porteurs de CCA ont perçu les coupons en 2015.

Un seul administrateur, Monsieur Michel Campagnaud, a procédé à l'achat de gré à gré de :

- 629 CCA en date du 14/11/2015

Délai de paiement des fournisseurs

En application de l'article de loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie dite loi « LME » et complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 codifiés dans le code de commerce :

L'article L.441-6-1 alinéa 1 du code de commerce dispose : «Les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes publient des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients suivant des modalités définies par décret».

L'article D.441-4, introduit dans le code de commerce par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, dispose : «Pour l'application de l'article L.441-6-1, les sociétés publient dans le rapport de gestion mentionné à l'article L.232-1 la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.».

Au 31 décembre 2015, le Crédit Agricole Charente Périgord satisfait pleinement à l'ensemble de ses obligations en respectant les délais de règlement des fournisseurs.

Sur l'année 2015, en moyenne les factures fournisseurs ont été réglées sous 24 jours.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2015	2014
Solde à la clôture de l'exercice des dettes à l'égard des fournisseurs (hors avoirs)	133,3	622,3

Le solde de 133,3 milliers d'euros au 31 décembre 2015 ne comporte pas de dettes échues (hors litiges en cours sur des montants non significatifs).

Les principaux Ratios

EVOLUTION DES RATIOS

NB : les ratios sont calculés sur base sociale et non consolidée (sauf pour le COREP)

	Base	Décembre 2015	Décembre 2014
COREP (1)	Consolidée	17,28 %	14,24 %
Coefficient d'exploitation = charges nettes/PNB	Sociale	59,83 %	59,68 %
ROA : Résultat/Actif au 31-12-N	Sociale	0,64 %	0,69 %
ROE : Résultat / Capitaux propres 1 ^{er} catégorie au 31-12-N	Sociale	6,19 %	6,48 %
LCR au 31 décembre	Sociale	92,09 %	94,05 %

(1) Le **COREP** calculé, déclaré aux instances de tutelle et présenté dans le présent document est déterminé après application de la pondération forfaitaire des risques selon l'ancienne réglementation, correspondant à un plancher d'exigences de fonds propres. Cette pondération est respectivement de 80% pour les exercices considérés.

➤ **Le COREP** : Suite au changement de réglementation (CRD4), depuis le 31 mars 2014, nous sommes passés au ratio bale 3. Ce durcissement se fera en douceur avec une période transitoire jusqu'en 2019. Au 31 décembre 2015, notre ratio s'établit à 17,28 % en progression 3,04 points sur l'année.

Avec les contraintes réglementaires qui se sont intensifiées, la Caisse régionale s'est efforcée d'accroître ses fonds propres tout en maîtrisant ses risques.

➤ **Le coefficient d'exploitation**, indicateur de notre compétitivité, s'est légèrement dégradé en 2015 et ressort à 59,83%. Bien que les charges soient maîtrisées et affichent une hausse de 1,7 %, la croissance du PNB est moins élevée (+1,4%) pénalisée par une conjoncture de taux défavorable.

➤ **Le ROA (Return On Asset)** est le rapport du résultat net au total bilan et s'établit à 0,64% au titre de l'exercice 2015. Ce ratio baisse sur la période en raison de la progression de l'actif net de + 9 % (opérations internes au groupe crédit agricole) alors que le Résultat net de la Caisse Régionale Charente Périgord affiche une hausse de 0,9 %.

➤ **Le ROE (Return On Equity)** qui mesure la rentabilité des fonds propres se réduit légèrement à 6,19% pour 2015 contre 6,48% en 2014. Cette diminution provient essentiellement de l'accroissement de nos fonds propres hors résultat de 5,5% (conservation du résultat de l'année dernière) alors que le résultat de l'exercice augmente de 0,9%.

➤ **Le LCR** : Le « **Liquidity Coverage Ratio** » : est un ratio à 30 jours basé sur un scénario de crise globale. Un stock d'actifs liquides sert à couvrir les sorties prévisionnelles de cash dans le cadre de ce scénario sur 30 jours calendaires. Ce ratio prend la forme suivante : $LCR = \frac{\text{Actifs liquides}}{\text{Sorties} - \text{Entrées de trésorerie à un mois}}$. Sur base 31 décembre 2015, le ratio de la Caisse Régionale Charente-Périgord s'élève à 92,09%.

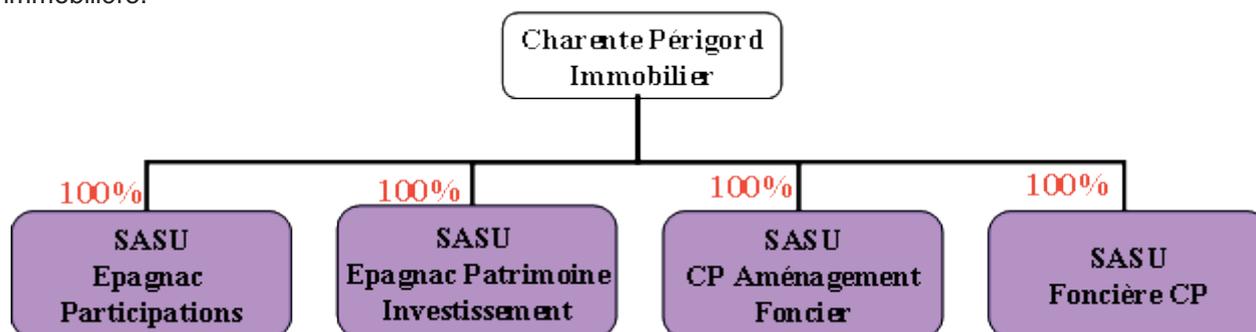
La diversification immobilière

Initiée en 2006 avec la création d'une structure juridique (SASU Epagnac Participations) destinée à prendre des parts majoritaires dans le capital d'Agences Immobilières, la diversification s'est accrue au cours des années suivantes pour aboutir à la création d'une holding de tête la SASU Charente Périgord Immobilier) qui porte toute l'activité de diversification immobilière, le réseau d'Agences Immobilière et de Promotion Immobilière.

Pour cet exercice 2015, SASU Charente Périgord Immobilier devrait constater un résultat déficitaire proche de 3,6 millions d'euros après prise en compte des provisions pour dépréciation complémentaire suivantes de ses participations :

- o SASU Epagnac Participations : A hauteur de la perte probable de l'exercice soit 1,6 million d'euros dont une dépréciation des fonds de commerce à hauteur de 1,2 million d'euros.
- o SASU Foncière Charente Périgord : A hauteur de 0,9 million d'euros composé des trois éléments suivants :
 - Dotation de 0,7 million d'euros correspondant aux pertes constatées sur les exercices précédents non encore provisionnées,
 - Dotation de 0,4 million d'euros correspondant à la révision des prix de ventes des lots restants à la vente,
 - Reprise de 0,2 million d'euros correspondant aux lots vendus sur l'exercice.
- o SASU Charente Périgord Aménagement Foncier : A hauteur de 1,1 million d'euros composé des deux éléments suivants :
 - Dotation de 0,5 million d'euros correspondant aux pertes constatées sur les exercices précédents non encore provisionnées,
 - Dotation de 0,6 million d'euros correspondant à la révision des prix de ventes des lots restant à vendre.

Une provision pour dépréciation des titres SASU Charente Périgord Immobilier a été constatée au niveau de la Caisse régionale de 3,9 millions d'euros dont 0,4 million lié au résultat définitif 2014 de la filière immobilière.



- La **SASU Epagnac Participations**, organe de tête des **Agences Immobilières – Square Habitat** : Le marché national de l'immobilier constate une reprise de l'activité en 2015, ce constat est également observé sur le territoire de la Caisse Régionale Charente-Périgord. Globalement, l'atterrissage du Chiffre d'Affaires 2015 devrait être proche des 2 millions d'euros (+16% par rapport à 2014, 1,7 million d'euros, et +30% hors activité syndic cédée sur la période pour un montant de 0,1 million d'euros) et la perte constatée devrait être proche de 1,6 million d'euros composée essentiellement de la dépréciation des fonds de commerce.
- La **SASU Epagnac Patrimoine Investissement** permet de commercialiser auprès de notre clientèle bancaire des biens immobiliers neufs dans le cadre notamment de projets de défiscalisation. Il sera constaté une forte augmentation du Chiffre d'Affaires en 2015, qui devrait être proche de 301 milliers d'euros à comparer à l'année 2014 qui était de 162 milliers d'euros. Par conséquent, le résultat prévisionnel de l'année devrait être bénéficiaire de 89 milliers d'euros à rapprocher de la perte de 8 milliers d'euros constatée en 2014.
- La **SASU Charente Périgord Aménagement Foncier** permet de réaliser des travaux d'aménagement de terrain en vue de leur revente. Il n'est pas prévu de nouvelles mises en chantier lors des années à venir mais de se consacrer totalement à la commercialisation des lots en stock. Sur l'année 2015, il devrait être constaté la vente de quinze lots pour un Chiffre d'Affaires estimé de 0,6 million d'euros contre dix-neuf lots vendus l'année précédente pour un Chiffre d'Affaires de 0,7 million d'euros. La société devrait dégager une perte estimée de 0,6 million d'euros expliquée principalement par un provisionnement complémentaire sur les lots restant à vendre. Ce résultat sera à comparer à la perte de 2014 qui était de 0,4 million d'euros.

- La **SASU Foncière Charente Périgord** permet le portage de biens sur une longue période, et/ou la réalisation d'opérations de rénovation urbaine. Il n'y a pas eu de nouvelle acquisition de foncier en 2015. Cet exercice a été marqué par la commercialisation de plusieurs appartements de l'immeuble situé Place Henri DUNANT à Angoulême pour un Chiffre d'Affaires estimé de 0,7 million d'euros. Une perte devrait être constatée de 0,5 million d'euros expliquée principalement par un provisionnement complémentaire sur des lots restant à vendre. Ce résultat sera à comparer à la perte de 0,7 millions d'euros constatée au terme de l'année 2014.

Conclusion 2015 et perspectives 2016

2015 année historique avec :

- un niveau bas des taux jamais connu
- des performances commerciales jamais atteintes par la Caisse Régionale Charente-Périgord : réalisations crédits (1,35 Milliards d'euros), production de contrats d'assurance de biens et de personnes (35 200).

Car malgré un contexte économique et financier morose, la Caisse Régionale Charente Périgord a su saisir les opportunités et utiliser ses atouts pour conquérir de nouveaux clients et gagner des parts de marché.

Les résultats financiers de la Caisse Régionale Charente-Périgord sont, encore cette année, impactés par un contexte de taux bas défavorable tant sur le rendement des crédits que sur son portefeuille de titres. Toutefois l'accroissement du volume d'activité en a limité les effets.

En 2015, le Produit Net Bancaire affiche une progression de 1,4 % avec notamment, le développement de l'activité réalisée avec la clientèle et des plus-values de cessions de titres et créances. En parallèle, les charges de la Caisse Régionale Charente-Périgord, progressent de 1,7 %, en particulier les frais de personnel qui augmentent du fait des résultats commerciaux et financiers en hausse.

Avec un coût du risque et FRBG stable, le résultat net s'établit à 53,242 M€, en progression de 0,9 %. Ce niveau de résultat permet à la Caisse Régionale Charente-Périgord de renforcer sa capacité financière pour exercer son métier de banquier assureur sur l'ensemble de son territoire.

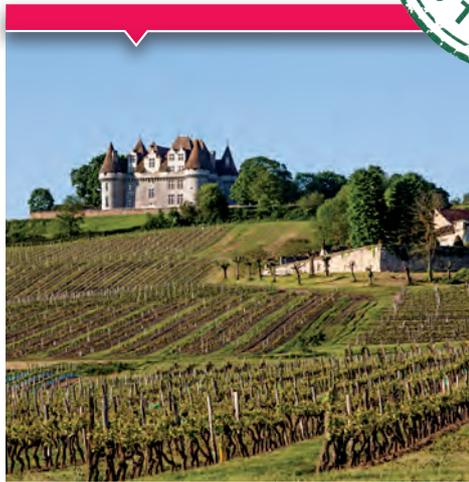
L'année 2015 n'est pas uniquement celle des records, mais celle où la Caisse Régionale Charente Périgord a démontré, une nouvelle fois, sa capacité à accompagner ses clients et à saisir les opportunités de son territoire. Les ambitions commerciales et financières de 2016 s'inscrivent dans cette dynamique de développement et de conquête, d'être La Banque du Territoire.

Tableau financier des 5 derniers exercices

Principaux chiffres significatifs	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
BILAN (en milliers d'Euros)					
Total du Bilan (individuel)	8 331 162	7 634 082	7 750 852	7 610 334	7 434 137
Capitaux Propres (individuel)	912 778	867 095	821 963	778 614	742 249
Total du Bilan (consolidé)	8 434 127	7 726 418	7 807 388	7 715 535	7 539 103
Capitaux Propres (consolidé)	1 171 274	1 098 576	1 040 479	988 568	951 966
Capital Social	96 110	96 110	96 110	96 110	96 110
(dont Certificats Coopératifs d'Associés)	39 647	39 647	39 647	39 647	39 647

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire (individuel)	243 425	239 960	242 562	240 984	239 600
Résultat Brut d'Exploitation (individuel)	97 767	96 756	97 020	96 583	103 221
Impôt sur les bénéfices (individuel)	21 982	23 237	29 695	33 475	26 437
Bénéfice Net (individuel)	53 242	52 777	50 520	45 128	55 378
Produit Net Bancaire (consolidé)	254 091	246 589	244 729	219 774	240 798
Résultat Brut d'Exploitation (consolidé)	109 138	104 506	99 219	77 362	103 363
Impôt sur les bénéfices (consolidé)	31 375	27 652	29 925	30 430	29 219
Bénéfice Net (consolidé)	68 403	59 228	55 889	35 438	62 256
Intérêts aux parts sociales (1)	1 016	1 067	1 389	1 570	2 021
Dividende aux CCA	6 478	6 478	6 219	5 441	6 737
Dividende brut par CCA (en Euros, Nominal et prime d'émission)	0,25	0,25	0,24	0,21	0,26
Bénéfice Net par part sociale (en Euros)	0,03	0,03	0,04	0,04	0,05

- (1) Ce montant a été calculé à partir d'un taux égal à 1,80 % sous réserve que le contexte juridique au plus tard le 29/06/2016 l'autorise. Dans le cas contraire, la rémunération des parts sociales sera calculée à partir d'un taux égal à 1,07 % ce qui correspond à un montant global de 604 milliers d'euros et au Bénéfice Net par part sociale de 0,02 €



Rapport RSE

Exercice **2015**

Edito

La Caisse régionale du Crédit Agricole Charente-Périgord publie son deuxième rapport annuel du Pacte Coopératif et Territorial, sur la base de l'exercice clos au 31 décembre 2015. Elle répond ainsi à ses engagements en matière de transparence économique, sociale et environnementale prévues par la Loi Grenelle II.

Depuis 2008, le Crédit Agricole Charente-Périgord s'est engagé dans une démarche RSE qui s'inscrit naturellement dans la déclinaison de ses valeurs mutualistes : Proximité, Responsabilité, Solidarité, relayées au quotidien par nos 820 administrateurs et nos 1 260 salariés auprès de nos 168800 sociétaires et 421400 clients.

L'engagement local incarne la force du modèle coopératif du Crédit Agricole. Le système de gouvernance démocratique « un sociétaire, une voix » offre à chacun la possibilité de s'exprimer, de s'impliquer et d'être ainsi responsable dans une dynamique solidaire au service d'une ambition : être une banque au service de son territoire et de ses générations futures.

La publication de ce rapport annuel constitue donc un moment important pour notre Caisse régionale ainsi que pour ses 67 Caisses locales :

- ◆ il affirme notre engagement à prendre en compte et à intégrer dans nos décisions et dans notre fonctionnement les impacts sociaux, économiques et environnementaux de notre activité sur notre territoire,
- ◆ il nous permet de préciser la structure de notre démarche en recensant l'ensemble des actions que nous avons progressivement mises en place pour concrétiser les différents volets du Pacte Coopératif et Territorial,
- ◆ il constitue également la poursuite d'un processus d'amélioration, d'une démarche de progrès au quotidien.

Economie, environnement, le Crédit Agricole Charente-Périgord poursuit son engagement en faveur de la responsabilité sociétale sur ses territoires.

Philippe Boujut
Président

Laurent MARTIN
Directeur Général

1. La gouvernance coopérative et mutualiste

1.1. Composition des organes de gouvernance

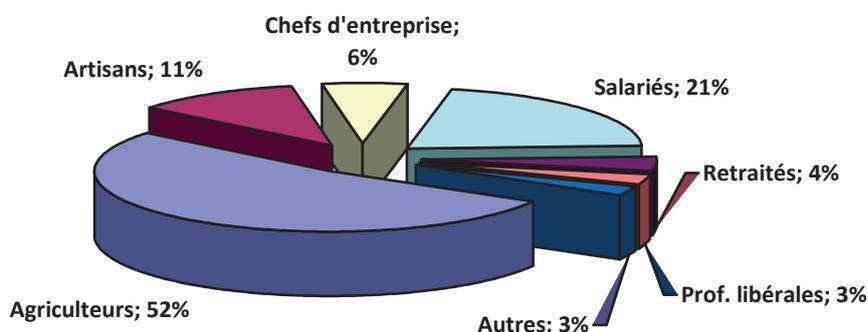
Les fonctions de Présidence et Direction Générale de la Caisse régionale sont dissociées. Les administrateurs de la Caisse régionale et des Caisses locales sont élus selon le principe « un homme = une voix », pour un mandat de trois ans renouvelable, dans la

limite d'âge de 65 ans. La durée du mandat de présidence est d'un an.

1.1.1. Conseils d'Administration des Caisses locales

Les Caisses locales du Crédit Agricole maillent et représentent notre territoire de Charente-Périgord. Nos clients sociétaires détenant des parts sociales élisent des administrateurs, qui eux-mêmes élisent leur président de Caisse locale. Pour 2015, le taux de participation aux Assemblées Générales était de l'ordre 8%, ce qui représente près de 12600 sociétaires.

Répartition par CSP des administrateurs des Caisses locales

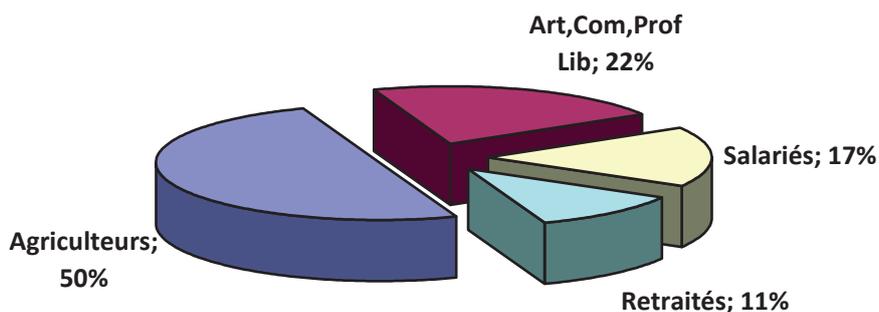


La moyenne d'âge des administrateurs de Caisse locales est de 52 ans, en baisse d'un an par rapport à 2011, 37% d'entre eux ont moins de 50 ans et 29% sont des femmes. Le nombre de femmes présidentes de Caisse Locale a augmenté de près de 7 points depuis 2013 pour s'établir à 25% en 2015. Les présidents des Caisses locales élisent leurs représentants au niveau de la Caisse régionale pour une durée de 3 ans renouvelable.

1.1.2. Conseil d'Administration de la Caisse régionale

Il est composé de 18 représentants élus qui élisent parmi eux le président de la Caisse Régionale. Leur moyenne d'âge est de 54 ans, 22% de ces élus ont moins de 50 ans, et 22% sont des femmes. L'objectif est d'être à 40% de femmes d'ici 2019.

Répartition par CSP du CA Caisse régionale 2015



1.1.3. Comité de Direction

En 2015, il est constitué d'une femme et de sept hommes. Sa structure n'a pas évolué depuis 2011. Il est chargé de proposer au Conseil d'Administration la stratégie de la Caisse régionale, et de la mettre en œuvre.

1.2. Une volonté de développer et de valoriser le sociétariat.

Avec près 11000 nouveaux souscripteurs en un an, la Caisse Régionale compte 168813 sociétaires au 31 décembre 2015, soit 40 % de son portefeuille clients.

Pour valoriser leur engagement, le Crédit Agricole Charente-Périgord propose des offres réservées aux seuls sociétaires :

Les certificats Coopératifs d'Associés, le livret et la carte sociétaire. L'épargne collectée sur les livrets est entièrement utilisée pour financer des projets de notre territoire, elle génère également un bonus mutualiste correspondant à 0,10% des sommes collectées. Ce bonus est transformé en monnaie solidaire "tookets" et t reversé à des associations locales (59 K€ en 2015). **La carte sociétaire** qui permet notamment l'abondement d'un bonus collectif reversé à la fondation " Agir en Charente Périgord" (283 k€ en 2015)

	2014	2015
Nbre de sociétaires	157000	168813
% sociétaires /clients	37,2%	40.06%
Livrets Sociétaires	11960	19075
Encours Livrets	87945 €	178800K€
Cartes Sociétaires	63602	90951
% total cartes	25,6%	36.5%

1.3. Politique incluant des éléments environnementaux et sociaux

Pour accompagner sa démarche RSE, la Caisse Régionale a mis en place en 2014 un Comité "Investissement, Achat, Sécurité, Logistique et Développement Durable" se réunissant quatre fois l'an, et présidé par le Directeur Général. Elle a aussi pérennisé un poste

d'animateur Développement Durable à temps complet.

1.4. Taux de conservation des résultats en réserves

La Caisse Régionale, fidèle à son modèle mutualiste, conserve une majorité de ses résultats en réserves (85.92% sur l'exercice 2015, en légère progression par rapport à 2014).Ceci lui permet notamment de conforter sa solidité et garder toute son autonomie pour répondre à la demande de crédit et ainsi financer les investissements de long terme sur son territoire.

2. L'excellence dans la relation avec nos clients

2.1. Couverture du territoire

Fort de sa relation de confiance entamée il y a plus d'un siècle avec son territoire, la Caisse Régionale Charente Périgord a installé un réseau d'accueil et de service qui maille les 85 cantons de ses deux départements, offrant ainsi à tous un réseau bancaire dense, accessible et professionnel.

Ce sont ainsi 103 agences et points de vente grand public, 1 banque privée, 1 banque d'affaire et d'expertise sociale, 5 agences entreprises, 2 plateformes téléphoniques, 1 pole anglophone, 2 espaces "habitat Conseil" qui couvrent le territoire de Charente et de Dordogne.

Implantations	Nombre		Pour 10 000 hab.	
	2014	2015	2014	2015
Points de vente	108	103	1,65	1,57
DAB /GAB	184	163	2,70	2,47
Points Verts*	208	217	3.17	3,28

* « Un point vert est un service de retrait offert par Crédit Agricole Charente- Périgord à ses clients. Ceux-ci peuvent retirer de l'argent auprès de commerces de proximité affiliés « services point vert », pour un montant de 20 à 100 € par jour. »

2.2. Risques en matière de corruption

Le dispositif de lutte anti-blanchiment s'appuie sur des outils de suivi, de contrôle, de formation des collaborateurs et de déclaration des anomalies aux autorités de tutelle. Le taux de participation aux formations lutte anti-blanchiment était de 77% en 2014 et 94.4% en 2015. Pour les nouveaux entrants, ce taux pour 2015 était de 91.2 %.

La Caisse régionale dispose d'une charte de déontologie reprenant tous les principes de transparence, primauté et loyauté. Elle a rédigé également une politique de gestion des conflits d'intérêts. Elle a traité 227 alertes « abus de marché » en 2015, en sensible diminution par rapport à 2014 (255 alertes), elle n'a réalisé qu'une seule déclaration de soupçon à l'AMF.

Un outil de profilage, NORKOM, permet de déceler les opérations atypiques des clients et de demander plus de détails à l'agence. S'il n'y a pas de levée de soupçons, la caisse effectue une déclaration auprès de Tracfin.

	2014	2015
Alertes NORKOM	4475	1850*
Déclarations Tracfin	32	34

* pour 2015, un travail a été fait sur la pertinence et l'efficacité des scénarii d'alerte.

2.3. Accroître la compréhension financière par type de client

2.3.1. Segmentation de la clientèle

La Caisse Régionale a une approche client basée sur la personnalisation, qui vise à ne lui proposer que les produits et services susceptibles de correspondre à ses besoins. Cette approche personnalisée du client se traduit par une analyse au niveau de la caisse régionale, de l'agence et du conseiller en fonction de critères liés aux produits et services pour être au plus près des besoins des clients.

2.3.2. Spécialisation des équipes commerciales

La spécialisation de nos équipes commerciales est réalisée par filière (particuliers, agriculteurs, professionnels, seniors, tourisme..). Elle se traduit aussi par la montée en compétences et par la formation des spécialistes métiers (ex : responsables assurances professionnelles).

2.3.3. Pratiques dans la diffusion des tarifaires

Les tarifs sont réactualisés sur la base de préconisations nationales et d'une étude du marché local. Ils sont communiqués via l'affichage obligatoire, avec les relevés de comptes clients, ainsi que sur un support d'information expliquant la raison de l'évolution de ceux-ci. Ils sont également disponibles sur notre portail internet.

2.4. Concevoir et vendre des services et produits justes

La Caisse régionale a la volonté de proposer des produits et services les plus justes possibles, c'est-à-dire des produits adaptés, fiables, et traçables, avec comme principe la prise en compte de la primauté du besoin client.

2.4.1. Pratiques de vente

La commercialisation des produits s'appuie sur une démarche commerciale dont l'objectif est d'apporter une réponse adaptée et personnalisée, à partir de la bonne connaissance de nos clients et de l'identification précise de leurs besoins. Nos conseillers n'ont aucune incitation à vendre un produit plutôt qu'un autre.

2.4.2. Dispositif Nouvelle Activité et Produit (NAP)

A chaque mise en marché d'un produit ou service, une fiche rappelant les procédures ainsi que différents outils de sensibilisation (connaissance du produit et ciblage adapté des clients) à destination des commerciaux est créée par les équipes et validée par la conformité.

En 2015, 59 nouveaux produits et services ont ainsi été validés par la Caisse Régionale selon cette procédure.

2.4.3. Dispositif Marchés d'Instruments Financiers (MIF)

Le dispositif MIF consiste en l'évaluation à travers un questionnaire, du niveau de connaissance et d'expérience du client sur les marchés financiers et à un contrôle relatif au respect des obligations professionnelles. Ce contrôle du dispositif MIF est effectué sur trois niveaux : le premier degré en agence, le deuxième degré par la direction bancaire et enfin par la conformité.

	2014	2015
Taux de conformité des ordres signés	80%	73%*

*Baisse due en partie à un problème de procédure de remontée des informations. Une régularisation est en cours de traitement.

2.4.4. Traitement des réclamations

La Caisse Régionale a mis en place une procédure spécifique pour prendre immédiatement en charge les questions, les réclamations et les demandes. Elle s'engage sur une date de réponse par écrit.

L'engagement porte sur la fourniture d'un délai (accusé de réception de l'outil de gestion des réclamations) et le respect de ce délai.

	2014	2015
Total réclamations traitées	11134	9930
Dont réclamations pour défaut de conseil	19	12

2.5. Satisfaire nos clients

« La Caisse régionale accorde une grande attention à la satisfaction clients et à la qualité des services qu'elle leur délivre.

Elle a souhaité mettre en place un nouveau dispositif, l'objectif étant de renforcer l'écoute, l'interactivité avec les clients et de mesurer régulièrement leur satisfaction.

La recommandation, à travers l'Indice de Recommandation Client (IRC), a été retenue. Il est basé en partie sur l'analyse des verbatim

et des questions de satisfaction sur divers thèmes.

3 IRC :

L'IRC stratégique (enquête réalisée par l'intermédiaire de CA S.A. L'IRC a été de - 14 en 2014 et de - 7 en 2015), il permet d'avoir une vision globale de la CR, de se « benchmarker » avec les autres Caisses Régionales et les concurrents.

L'IRC agence permet d'avoir un indicateur par agence principale.

L'IRC évènement qui permet d'avoir un indicateur suite à un évènement (entrée en relation, suite à une réclamation, etc.), c'est un outil d'amélioration des processus. »

3. Le développement économique de nos territoires et l'environnement

3.1. Développement économique de nos territoires

La Caisse régionale accompagne depuis toujours le développement de sa région. Elle est le partenaire principal dans la réalisation des projets des acteurs de son territoire.

Part de marché crédit	10/2014	10/2015
Habitat	37,14%	38.02%
Equipement	51,47%	50.61%
Agriculture	70.2%	70.95%
Professionnel	31.36%	34.81%
Entreprise	21.90	23.12%

L'engagement de la Caisse régionale en faveur de son territoire se retrouve également à travers le montant des impôts locaux (CVAE, CFE, Taxe foncière)

	2014	2015
Impôts locaux	3 830 K€	3 340 K€

Sensible aux grands enjeux de demain, elle propose des financements adaptés pour

accompagner les projets liés à la performance énergétique sur son territoire.

La Caisse régionale forme des spécialistes pour accompagner les conseillers du réseau sur des projets relevant du domaine des énergies renouvelables - photovoltaïque, méthanisation, biomasse -. Elle a ainsi la volonté d'étudier tous les projets dont elle a connaissance.

Financement projets habitats	2014	2015
Eco prêt à taux zéro	4 281 K€	3 942 K€
Prêt économie d'énergie	1 515 K€	1 473 K€
Prêt à taux zéro + Micro-crédit région énergie verte	6 100 K€ 153 K€	9 428 K€ 165 K€
Total financement habitat	378324 K€	692017 K€
Financements projets spécialisés	2014	2015
Energie renouvelable	4 052 K€	2 899 K€

3.2. Impact économique de l'entreprise sur le territoire

La politique de répartition de la Caisse Régionale reste la même, notamment en ce qui concerne la reconnaissance de ses sociétaires, par la rémunération des parts sociales et des Certificats Coopératifs Associés et la reconnaissance de ses salariés, par l'intéressement et la participation.

Base sociale en M€	2014	% du PNB	2015	% du PNB
Produit Net Bancaire	240	100	243	100
Résultat Net	52,8	22	53,2	22
Rémunération parts sociales et CCA	7,54	3,14	7.50	3.04
Intéressement et participation	7,52	3,13	7,69	3.13

3.3. Notre engagement environnemental

La question environnementale est pleinement intégrée dans la politique de la Caisse régionale. A cette fin, elle mène une réflexion continue en faveur de la diminution de son impact environnemental. Cette volonté s'est traduite par la réalisation dès 2007 de son premier Bilan Carbone suivi d'un deuxième en 2011.

L'ensemble des actions concrètes entreprises par la Caisse régionale a permis une réduction de 7% de son empreinte Gaz à Effet de Serre (GES) entre 2007 et 2011. Un nouveau Bilan Carbone est programmé en 2016 sur l'exercice 2015.

3.3.1. Gestion des GES

En 2011, les émissions totales directes ou indirectes de la Caisse régionale ont été de **10200** tonnes équivalent CO₂, soit 8,1 tonnes équivalent CO₂ par ETP.

La Caisse Régionale, consciente de sa responsabilité, a mis en place un ensemble d'actions, notamment l'équipement de 11 salles pour la visioconférence, l'évolution de son parc de véhicules professionnels (en choisissant des véhicules moins émissifs), l'incitation au co-voiturage, l'équipement de ses deux sites en chaudières à bois, l'installation d'un éclairage autonome sur les parkings de ces deux sites, à base de panneaux photovoltaïques et de mini-éoliennes. Son objectif est de réduire son empreinte carbone selon le scénario "facteur 4" à horizon 2050. Un premier plan d'action sur la période 2013/2015 portant sur les domaines de l'énergie, des déplacements et des achats a ainsi été validé. L'ambition de CACP est d'avoir réduit pour 2020 ses émissions de GES de 2880 tonnes. En 2015, des chaudières bois ont été installées dans 5 agences et un audit énergétique a été fait sur le parc immobilier et sur le parc automobiles de la Caisse Régionale. Une première analyse de l'évolution des consommations sera faite à la suite du prochain Bilan Carbone.

3.3.2. Une gestion attentive des déchets (papier, consommables, cartes)

La Caisse Régionale a mis en place un système de tri sélectif de ses déchets pour les recycler et les valoriser. Ce sont ainsi 73 tonnes de papier, 844 Kg de consommables et 2403 Kg de déchets électroniques qui ont été recyclés en 2015. Elle participe également au recyclage des cartes bancaires soit pour 2015 plus de 51000 cartes (269 kg) récupérées et recyclées.

3.3.3. Maitrise de notre consommation énergétique

Grâce aux actions entreprises par la Caisse régionale et à une prise de conscience individuelle, la consommation globale reste maîtrisée. Cet effort s'est notamment traduit par une baisse de notre consommation de papier pour l'édition de plus de 4% entre 2013 et 2015 (de 175 à 168kg /ETP).

La base de la taxe Eco-Folio est ainsi passée de 148,61 à 123.49 Tonnes entre 2013 et 2015.

Consommation En kWh/ETP	2014	2015	Evolution En %
Electricité	5171	5282	2%
Fioul	864	943	9%
gaz	3037	2054	-33%
bois	1341	1637	22%
total	10413	9005	-13,5%
Emissions GES liées aux consommations En kg CO₂/ETP	2014	2015	Evolution En %
Electricité	403	433	7%
Fioul	280	305	9%
gaz	732	450	-38%
bois	19	23	22%
total	1434	1211	-16%
Consommation en m³	2014	2015	Evolution En %
eau	16073	13353	-17%

Les différentes actions mises en place ont également permis d'améliorer les volumes de déplacement.

<i>kms effectués dans le cadre de l'activité "pro"</i>	2014	2015	Evol En %
Véh service	1058847	1048743	-1%
Véh perso	1802037	1273769	-30%
Formation	261522	254607	-3%
total	3122406	2577119	-17%

Concernant les salariés, il est mis à leur disposition un ensemble de moyens et d'actions pour la protection de l'environnement :

- Site intranet Développement Durable.
- Containers de récupération des piles et papier
- Boites de récupération des stylos usagers et autres instruments d'écriture.
- Enquête en 2014 sur les habitudes de transport auprès de l'ensemble des salariés pour réaliser un état des lieux, connaître les attentes et trouver des solutions pour limiter les émissions de GES liés aux déplacements (près de 1000 salariés ont répondu).
- Plan de formation Eco-Conduite pour l'ensemble des salariés de l'entreprise. (331 collaborateurs sont formés à fin 2015).

3.4. Acheter de manière responsable

Fidèle à sa relation avec son territoire, la Caisse régionale fait appel en priorité à des fournisseurs locaux à qui il est demandé leur bilan carbone. Pour le papier, le critère de choix demeure la performance GES par KG sur la base du "Paper profile" le moins élevé en matière de CO² et non sur la notion de % recyclé, permettant une réduction de 71% des émissions de CO² par tonne de papier acheté. Pour les autres domaines le critère de matière recyclable est pris en compte dans les choix opérés. La sous-traitance se fait très majoritairement avec des entités de groupe Crédit Agricole.

4. Nos pratiques RH et sociales

4.1. Emploi

4.1.1. Répartition des effectifs

Parmi les tous premiers employeurs sur son territoire, la Caisse Régionale recrute de façon pérenne et compte donc à fin 2015 près 94% de CDI dans ses effectifs. Nos collaborateurs résident en très grande majorité en Charente et Dordogne, et sont employés à plus de 60% dans le réseau, affirmant ainsi notre volonté d'être leader de la banque universelle de proximité.

Effectifs total au 31/12*	2014		2015	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Classe 1	77	6%	58	4%
Classe 2	908	69%	957	70%
Classe 3	338	25%	345	26%
Total	1323		1360	
Dont CDI	1252	95%	1274	94%

* Effectif total (CDI, CDD, Alternants contrats suspendus).

L'évolution de la Classe 1 à 2 s'explique notamment par l'évolution importante en 2014 des métiers d'accueil vers des métiers de conseil.

Répartition géographique de l'effectif total au 31/12	2014	2015
Siège	40%	40%
Réseau	60%	60%

	2014	2015
Nombre d'embauches CDI	67	100
Sorties CDI	77	76

Les sorties d'effectifs sont majoritairement dues aux départs en retraite, 47 pour 2015. Il y a eu également 8 démissions, 2 licenciements, 8 ruptures conventionnelles, 8 mutations et 2 décès.

Taux de femme employées*	2014	2015
Classe 1	64.93%	37.93%
Classe 2	67.51%	67.71%
Classe 3	42,31%	44.35%
Total	61%	61%

*(CDI, CDD, Alternants).

L'âge moyen du total de l'effectif de Crédit Agricole Charente-Périgord reste proche de 41 ans sur les trois derniers exercices

Répartition par tranche d'âge de l'effectif CDI	2014	2015
Moins de 30 ans	19%	18.8%
De 30 à 49 ans	48.2%	51.1%
Plus de 50 ans	32.8%	30.1%

4.1.2. Rémunérations

En 2015, la rémunération brute moyenne varie entre 2010€ et 3200€ en fonction du niveau de poste.

Salaire moyen (€)	2014		2015	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Classe 1	2027	2028	2010	2098
Classe 2	2126	2127	2127	2128
Classe 3	3192	2961	3200	2973

31% des collaborateurs ont bénéficié d'une revalorisation salariale individuelle en 2015, contre 30% en 2014 et 94 ont bénéficié d'une promotion.

Evolution salaire moyen	2014	2015
Classe 1	+10.26%	+1.39%
Classe 2	-2.52%	+0.06%
Classe 3	+1,28%	+0.24%

4.2. Organisation du travail

4.2.1. Temps de travail

Les modalités du temps de travail dans l'entreprise sont établies dans le cadre de l'accord de la Convention Collective Nationale du Crédit Agricole.

Concernant le travail à temps partiel, au 31 12 2015, 136 salariés (dont 130 femmes) bénéficient d'une activité à temps partiel dans le cadre d'un accord d'entreprise. Ils étaient 126 (dont 122 femmes) en 2014.

4.2.2. Absentéisme

Le nombre de jours total d'absence s'établit à 19945 en 2015 il était de 25312 en 2014 (soit, 15 jours par ETP en moyenne pour 2015 contre 19 jours par ETP en 2014).

Absentéisme	2014	2015
Taux d'absentéisme*	9.28	6.48

* cf détail dans la note méthodologique en fin de rapport

4.3. Relations sociales

Le dynamisme du dialogue social contribue à la performance globale et durable de la Caisse régionale.

A l'occasion de l'enquête de satisfaction des salariés réalisée en fin d'année, 66% des collaborateurs répondent qu'il existe un bon dialogue social dans l'entreprise.

La politique sociale de la Caisse régionale s'est structurée, en 2015, autour de la signature de plusieurs accords modernes et ambitieux :

- La rétribution globale qui recouvre les accords d'intéressement, de participation et de Rémunération Extra-Conventionnelle (REC). Dans la droite ligne d'un accord de branche, la rétribution globale fait évoluer les différentes composantes de la rémunération : diminution de l'assiette REC et du niveau d'intéressement au profit du salaire de base qui augmente de 10% - Les salaires à l'embauche deviennent plus attractifs et les salariés cotisent plus, pour la retraite notamment, tout au long de leur carrière.

- La Prévoyance : la couverture mise en place est non seulement bien supérieure au panier minimum exigé par l'ANI du 11 janvier 2013 mais aussi améliorée, pour partie, par rapport aux garanties servies lors du précédent accord.
- La Gestion interne du Compte Personnel de Formation (CPF) : les sommes consacrées au CPF, versées normalement aux organismes habilités, seront conservées par la Caisse régionale et financeront des formations diplômantes ou certifiantes, directement connectées aux besoins des salariés et aux enjeux de l'entreprise.

En 2015, les instances représentatives du personnel ont aussi été associées aux grands projets portés par la Caisse régionale : la stratégie de l'entreprise et sa déclinaison au sein du réseau commercial et des services supports sont autant de sujets qui ont régulièrement été traités et partagés avec les représentants du personnel.

4.4. Santé et sécurité

Le taux d'accident du travail est particulièrement bas et stable, il s'établit à 0,28% pour l'exercice 2015. Les principaux risques identifiés au sein de la Caisse régionale concernent le risque routier (7 déclarations) et les risques psychosociaux (9 déclarations). Des actions de sensibilisation et de formations sont programmées pour 2016 (Eco-conduite, risque routier, stress, incivilité)

	2013	2014
Taux de fréquence des accidents de travail*	1,77	3,35
Taux de gravité des accidents de travail*	0,15	0,46

* données non encore disponibles pour 2015

4.5. Formation et évolution de carrière

La Caisse régionale a mis en place une politique ambitieuse de formation continue et de promotion interne de ses salariés. Pour 2015, les moyens mis en place permettront de répondre aux objectifs de développement du

professionnalisme de chaque salarié, d'adapter leur compétence aux évolutions des métiers et de répondre aux populations présentant les plus forts besoins en termes d'évolution de compétence. Ainsi, depuis juin 2015 et en plus des moyens déjà existants, une école des métiers de la Banque-Assurances, ouverte à tous les salariés du réseau, permet une mise en pratique en réel, rapide et efficace.

Dans un premier temps les métiers concernés sont les conseillers de clientèle et les chargés "professionnel" mais l'objectif est de couvrir l'ensemble des métiers de notre réseau de distribution.

Pour permettre notamment à chaque agent du réseau d'agence de monter en compétence sur l'ensemble des domaines de son métier.

Pour proposer, en complément des modèles pédagogiques actuels (e-learning et présentiel) un modèle innovant reposant sur l'évaluation des connaissances acquises nécessaires pour le métier ainsi que sur la possibilité de perfectionner ses connaissances par la mise en place d'une école des métiers on-line et le développement des classes virtuelles en plus des classes physiques déjà existantes.

Ce sont ainsi plus de 400 modules qui sont mis à disposition. Un parcours personnalisé est également proposé sur la base du volontariat : ce parcours associe les différents modes de formation.

<i>Formation*</i>	2014	(prév) 2015
% comptable de la masse salariale dédiée à la formation	6%	7%
Nbre heures dispensées	33994	45917

* cf détail dans la note méthodologique en fin de rapport

Un parcours de formation et d'accompagnement est également proposé à tous les élus de la Caisse Régionale. De même, un plan de formation et de sensibilisation comportant une douzaine de modules est proposé aux élus de Caisse locale.

4.6. Egalité de traitement

La Caisse régionale Charente-Périgord favorise la diversité dans sa politique de recrutement, et notamment l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés par le biais de la mise en œuvre de l'accord national HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole) et la mission de Correspondant Handicap et Emploi confiée à un collaborateur de la DRH à hauteur de 50 % de son activité. Elle relaie également les accords nationaux, tel que le Label égalité homme/femme, et la Charte de la Diversité.

	2014	2015(prev)
Taux de salariés handicapés*	5.39%	5,49%

* cf détail dans la note méthodologique en fin de rapport

En 2015, 62 salariés en CDI sont reconnus en situation de handicap, 3 CDD et 2 CDI en situation de handicap ont été recrutés.

16 salariés ont pu bénéficier d'un aménagement de leur poste de travail.

La Caisse régionale Charente-Périgord fait également appel aux ESAT pour notamment, l'entretien de ses espaces verts, l'achat de fournitures de bureau ou de petit matériel d'entretien de véhicules. Ce sont ainsi pour 2015, 14 entreprises adaptées qui ont été sollicitées pour un CA de 75500€.

5. Notre responsabilité sociétale sur les territoires

Banque coopérative aux multiples facettes, la Caisse régionale est un acteur socialement engagé auprès de ses salariés, de ses sociétaires, de ses clients et de son territoire.

5.1. Ancrage sur le territoire

5.1.1. Engagement mutualiste pour le territoire

L'engagement mutualiste de la Caisse régionale se manifeste par le biais de trois

dispositifs principaux portés par les 67 Caisses Locales.

5.1.1.1. Le "coup de pouce" de la Caisse Locale.

Pour soutenir la création d'activité ou d'emplois, les Caisses Locales bénéficient de "prêts pour le développement du territoire" dont l'octroi est réservé, sur proposition du conseil de la Caisse Locale, aux entrepreneurs sociétaires sous forme d'accompagnements complémentaire au projet financé. Ainsi, pour sa première année de lancement, **37 projets** ont été accompagnés pour un montant de **148500€**.

5.1.1.2. Fondation « AGIR en Charente-Périgord »

La Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole « AGIR en Charente-Périgord » a pour but de favoriser des projets d'intérêts collectifs durables au profit du développement de sa région dans les domaines éducatif, socioculturel, socio-économique, sportif, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, de l'environnement naturel, de la langue et des connaissances scientifiques. Ainsi, en soutenant 67 projets d'intérêt collectif et durable en 2015 pour un montant proche de 260 000 euros, la Caisse régionale confirme son attachement à ses valeurs et à son territoire. (pour rappel, le montant 2014 intègre le soutien fait pour le projet Lascaux IV en lien avec la Fondation des Pays de France)

5.1.1.2. BADIM

Dans le cadre de sa politique volontariste de développement mutualiste, la Caisse régionale s'est dotée d'un outil financier, le Budget d'Accompagnement Des Initiatives Mutualistes, destiné à encourager les initiatives mutualistes portées par les Caisses locales, et à accompagner et mettre en valeur leurs actions innovantes sur le territoire.

Ce sont ainsi pratiquement 200 projets qui ont été aidés en 2015.

		2014	2015
Nbre	Dossiers	49	67
fondation AGIR			
Montants		794820€	257830€
Nbre	Dossiers	79	122
BADIM			
Montants		74135€	99735€

5.1.2. Dispositif « Passerelle »

Ce dispositif a pour objectif de venir en soutien aux clients fragilisés par un accident de la vie et de tout mettre en œuvre pour les aider à retrouver une situation correcte via l'accompagnement, le conseil, et la mise en place de solutions financières adaptées.

Le dispositif est composé de deux agences « Points Passerelle » et d'une « Association Passerelle », composée d'anciens salariés de la Caisse régionale, et d'administrateurs de Caisse locale.

Le requérant Passerelle est accompagné par un conseiller spécialisé et s'il le souhaite par un bénévole de l'association.

Le conseiller, dans sa mission d'écoute et de diagnostic, travaille en lien avec les organismes sociaux et des partenaires conventionnés comme EDF, GDF-Suez, ou encore l'UDAF.

	2014	2015
Dossiers traités	247	218
Situations régularisées	54	31
Projets microcrédits	33	45

5.1.3. Partenariats formation

La Caisse régionale a pour objectif de nouer des partenariats avec des institutions de formation installées au plus proche de son territoire.

Partenariats formation

Fondation Poitiers Université

CCI Charente

Sup de Co La Rochelle

CFPB de Bordeaux

CFPB de Limoges

6. Note méthodologique :

Le présent reporting RSE porte pour sa plus grande partie sur la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015. Le périmètre des données prises en compte porte sur la Caisse régionale et les Caisses locales.

La filiale Square Habitat n'a pas été intégrée pour cet exercice à ce périmètre, elle ne représente au 31 12 2015 que 3,2% des effectifs de l'entreprise.

Les indicateurs ci-dessous non encore disponibles pour l'exercice 2015 sont donnés sur l'exercice 2014.

- Taux de fréquence des accidents du travail
- Taux de gravité des accidents du travail

Les indicateurs 2015 concernant la formation et les salariés handicapés sont donnés à titre prévisionnel.

Précisions sur les indicateurs RH.

Les **types de contrats** pris en compte sont les suivants :

CDI, CDD, alternants, contrats suspendus.

Les **types d'absence** pris en compte sont les suivants :

Maladies, maladies professionnelles, les accidents du travail et les longues maladies. Il n'y a pas d'existence de durée au-delà de laquelle les absences ne sont plus comptabilisées.

Le mode de calcul sur le **taux d'absentéisme** est le suivant :

(Jours d'absences/nombre total de jours théoriques travaillés)

Le mode de calcul du **taux d'accident** du travail est le suivant :

Nbre de jours d'accidents du travail/effectif total/365

Le mode de calcul du **taux fréquence** des accidents du travail est le suivant :

Nbre accidents du travail x 1000000/nbre heures travaillées

Le mode de calcul du **taux de gravité** des accidents du travail est le suivant :

Nbre de jours d'arrêts pour accident du travail x 1000/nbre d'heures travaillées

Le mode de calcul du **taux de salariés handicapés** :

Il est issu du taux d'emploi direct et indirect avec les unités bénéficiaires des collaborateurs reconnus en situation de handicap et des entreprises adaptées que nous sollicitons. Il s'agit du taux déclaré pour la DOETH.

Concernant la formation, sont pris en compte les contrats CDD et CDI. Toutes les formations sont intégrées quelle que soit leur durée. Pour le E Learning, est pris en compte la durée de connexion.

Précisions sur les indicateurs environnementaux.

Le calcul des émissions de gaz à effet de serre associés aux consommations d'énergie est issu de la base carbone de l'ADEME (<http://www.basecarbone.fr/fr/basecarbone/donnees-consulter/choix-categorie/idRegle/1>)

- Electricité : 82g CO₂ / kWh (Electricité 2014 mix moyen consommation)
- Gaz naturel: 219g CO₂ /kWh (PCS)
- Fioul: 324g CO₂/kWh (PCI)
- Granulés bois: 0.014 kgCO₂/kWh PCI

Glossaire :

Caisse locale (CL) : société coopérative qui regroupe l'ensemble des sociétaires du Crédit Agricole sur son territoire

EnR : Energies Renouvelables

Part sociale : Titre représentatif d'une partie du capital social d'une Caisse locale

Point Vert : service de proximité permettant d'effectuer un retrait directement chez un commerçant grâce à sa carte bancaire

Sociétaire : client qui détient une part de capital social de sa Caisse locale lui donnant un droit de vote.

Tookets : monnaie solidaire destinée à aider les associations clientes de notre territoire.

100 tookets = 1 €

Classe 1 : Agent application

Classe 2 : Technicien

Classe 3 : Cadre

ETP : équivalent temps plein

table de correspondances : Tableau d'utilité territoriale, Grenelle 2 et GRI

Dans le tableau suivant, les indicateurs introduits par le Pacte Coopératif et Territorial sont signalés par un ⊕.

Indicateur d'utilité territoriale	GRI	Grenelle 2	Référence
La gouvernance coopérative et mutualiste			
Composition des organes de gouvernance	LA13	1a1	Page 4
Pourcentage de sociétaires dans le portefeuille client	-	-	Page 5
Taux de présence	-	-	Page 4
Politique incluant des éléments environnementaux et sociaux	FS1	3b1	Page 5
⊕ Dispositifs de reconnaissance et de valorisation des clients sociétaires	-	-	Page 5
⊕ Nombre et pourcentage de cartes et livrets sociétaires	-	-	Page 5
⊕ Taux de conservation des résultats en réserves	EC1 (-	Page 4
L'excellence dans la relation avec nos clients			
Pourcentage de salariés formés aux politiques et procédures anti-corruption	SO3	3d1	Page 6
Pratiques relatives à la satisfaction client	PR5	3d2	Page 6
Politiques sur la conception et la vente équitable de produits et de services financiers	FS15	3d2	Page 5
Pourcentage et nombre total de domaines d'activité stratégique soumis à des analyses de risques en matière de corruption	SO2	3d1	Page 7
Achats responsables	HR2 (*)	3c1	Page 9
Intégration des parties prenantes dans la réflexion RSE	FS5 (*)	3b1	Page 5
Initiatives pour améliorer la compréhension des notions financières	FS16	3d2	Page 5
Processus pour contrôler les exigences environnementales et sociales incombant aux clients	FS3	3d2	(**)
⊕ La banque au service de tous : des plus modestes au plus fortunés	-	-	Page 13
⊕ Les engagements relationnels	-	-	Page 7
Les pratiques dans les domaines des RH et sociales			
Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique	LA1	1a1	Page 10
Turnover du personnel	LA2	1a2	Page 10
Taux d'absentéisme	LA7	1b1	Page 10
Accidents du travail	LA7	1d3	Page 12
Nombre moyen d'heures de formation	LA10	1e2	Page 12
Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie	LA11	1e1	Page 12
Evaluation et évolution de carrière	LA12	1a3	Page 11
Répartition des employés par sexe, tranche d'âge	LA13	1f3	Page 10
Rapport du salaire de base des hommes et de celui des femmes	LA14	1a3	Page 10
Evolution du salaire moyen par classe	-	1a3	Page 10
Salariés handicapés employés	-	1f2	Page 12
⊕ Accords innovations RH et sociales	LA9	1c2	Page 12
Le développement économique de nos territoires et l'environnement			
Emissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre	EN16	2a1, 2d1, 2d2	Pages 9
Réduction des émissions de GES en matière de déplacements professionnels	EN18 (*)	2a1, 2d1, 2d2	Page 9

Consommation de matières	EN1	2c2	Page 9
Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées	EN2	2c2	Page 9
Masse totale de déchets	EN22	2a3	Page 9
Consommation d'énergie directe	EN3	2a3	Page 9
Valeur monétaire des produits et des services conçus en vue de générer un bénéfice environnemental	FS8	2a1, 3d2	Page 8
Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques.	EC2	2a1	Page 9
Processus d'amélioration des compétences du personnel relatives aux politiques environnementales et sociales	FS4	2a2	9
Volume total d'eau prélevé	EN8	2c1	Page 9
⊕ <i>Financement des projets : part de marché crédit par activité</i>	-	-	Page 8
⊕ <i>Impôts locaux</i>	-	-	Page 7
La responsabilité sociétale sur les territoires			
Valeur économique directe créée et distribuée	EC1 (*)	3a1	Page 8
Points d'accès dans les régions peu peuplées	FS13	3a2	Page 5
Accès aux services financiers pour les personnes défavorisées	FS14	3a2	Page 12
Compréhension et description des impacts économiques indirects significatifs, y compris l'importance de ces impacts	EC9	3b2	(**)
⊕ <i>Volume projets soutenus et montants accordés aux associations et organismes d'intérêt général</i>	-	3b2	Page 13
⊕ <i>Partenariats avec les écoles, universités et centres de recherche</i>	-	1e1	Page 13

(**) Indicateur non renseigné en 2014 car année de mise en place de la démarche.

RECAPITULATIF DES INFORMATIONS NON TRAITEES CAR NON PERTINENTES POUR L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

Responsabilité d'Employeur

Les maladies professionnelles et bilan des accords en matière de santé et de sécurité au travail

. Concernant les maladies professionnelles et la sécurité au travail et compte tenu de notre secteur d'activité ces données ne sont pas significatives et ne donnent pas lieu à des accords spécifiques.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :

au respect de la liberté d'association et de droit de négociation collective

- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

- à l'abolition effective du travail des enfants

La Caisse régionale exerce ses activités en France et respecte la réglementation en vigueur. Elle n'est pas concernée par le travail des enfants ni par le travail forcé. Les informations relatives au respect de la liberté d'association et de droit de négociation collective et à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession sont traitées dans la section relative à notre responsabilité d'employeur.

Responsabilité environnementale

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et pollutions

Les risques environnementaux liés à l'activité directe de la Caisse régionale sont limités. La veille et la vigilance constituent, à ce jour, les moyens pour prévenir ce type de risque.

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

L'activité directe de la Caisse régionale qui est une activité de service est peu émettrice de rejets polluants et la CR respecte les normes de traitement en vigueur en France. Les systèmes de climatisation font l'objet de contrôles réguliers assurant un air de qualité satisfaisant dans nos locaux.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, soit réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Il n'existe pas à ce jour de provisions ou garanties pour ce type de risque car l'activité de la Caisse Régionale n'implique pas de risques environnementaux majeurs.

Nuisances sonores et pollutions spécifiques

L'activité de la Caisse régionale n'est pas source de nuisances sonores ou d'autres formes de pollution.

L'utilisation des sols

L'activité directe de la Caisse régionale a peu d'impact sur les sols, à part ceux dus à son emprise directe. Elle n'est pas source de pollution ou de modification notable de la nature des sols.

L'adaptation aux conséquences du changement climatique

A ce jour l'activité directe de la Caisse régionale ne nécessite pas de stratégie d'adaptation à ces conséquences. Elle reste toutefois attentive à cet impact pour sa clientèle.

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Il n'y a pas, à ce jour, de mesures prises dans le cadre de l'activité directe de la Caisse régionale. Toutefois les aides apportées dans le cadre de mécénat ou partenariat à des associations œuvrant dans ces domaines participent à la préservation de la biodiversité.

Responsabilité sociétale

Actions engagées en faveur des droits de l'Homme

Sans objet compte tenu de la localisation géographique de l'entreprise. La Caisse Régionale Charente-Périgord intègre dans son activité les engagements de CASA, notamment ceux issus du pacte mondial des Nations Unis



Ernst & Young et Associés
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Charente et du Périgord

Exercice clos le 31 décembre 2015

Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC¹ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Charente et du Périgord, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le chapitre intitulé « Pacte Coopératif et Territorial » du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des fiches indicateurs 2015 et instructions de reporting transmises aux contributeurs (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure à la fin du chapitre « Pacte Coopératif et Territorial » dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des Informations RSE.

¹ Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr



Nos travaux ont été effectués par une équipe de trois personnes entre octobre 2015 et février 2016 pour une durée d'environ deux semaines.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée à la fin du chapitre « Pacte Coopératif et Territorial » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Paris-La Défense, le 26 février 2016

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés


Eric Duvaud
Associé développement durable


David Koestner
Associé



Comptes individuels

Exercice 2015

Arrêtés par le Conseil d'administration
de la Caisse régionale Charente-Périgord
en date du 27 janvier 2016 et soumis à l'approbation
de l'Assemblée générale ordinaire du 25 mars 2016

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Opérations interbancaires et assimilées		182 110	185 400
Caisse, banques centrales		55 797	59 259
Effets publics et valeurs assimilées	5	121 157	122 857
Créances sur les établissements de crédit	3	5 156	3 284
Opérations internes au Crédit Agricole	3	1 010 437	634 359
Opérations avec la clientèle	4	5 939 509	5 818 155
Opérations sur titres		524 515	357 428
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	305 693	226 546
Actions et autres titres à revenu variable	5	218 822	130 882
Valeurs immobilisées		492 463	493 066
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	450 582	446 602
Parts dans les entreprises liées	6-7	8 918	11 430
Immobilisations incorporelles	7	1 582	1 620
Immobilisations corporelles	7	31 381	33 414
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Comptes de régularisation et actifs divers		182 128	145 674
Autres actifs	9	125 052	83 876
Comptes de régularisation	9	57 076	61 798
TOTAL ACTIF		8 331 162	7 634 082

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Opérations interbancaires et assimilées		1 457	9 596
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	1 457	9 596
Opérations internes au Crédit Agricole	11	4 192 455	3 749 424
Comptes créditeurs de la clientèle	12	2 516 031	2 301 084
Dettes représentées par un titre	13	218 002	264 906
Comptes de régularisation et passifs divers		161 987	145 910
Autres passifs	14	46 465	43 247
Comptes de régularisation	14	115 522	102 663
Provisions et dettes subordonnées		278 816	257 435
Provisions	15-16-17	79 904	84 225
Dettes subordonnées	19	198 912	173 210
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	18	49 636	38 632
Capitaux propres hors FRBG	20	912 778	867 095
Capital souscrit		96 110	96 110
Primes d'émission		124 274	124 274
Réserves		639 060	593 829
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		92	105
Report à nouveau		0	0
Résultat de l'exercice		53 242	52 777
TOTAL PASSIF		8 331 162	7 634 082

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
ENGAGEMENTS DONNÉS		1 396 780	1 275 012
Engagements de financement	27	743 282	664 557
Engagements de garantie	27	652 207	609 092
Engagements sur titres	27	1 291	1 363

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
ENGAGEMENTS REÇUS		1 554 868	1 852 581
Engagements de financement	27	61 873	350 000
Engagements de garantie	27	1 491 704	1 501 218
Engagements sur titres	27	1 291	1 363

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 24
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 25

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et produits assimilés	32	246 224	246 430
Intérêts et charges assimilées	32	-115 730	-115 682
Revenus des titres à revenu variable	33	13 003	12 745
Commissions (produits)	34	109 614	111 088
Commissions (charges)	34	-16 090	-14 396
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	35	-187	-503
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	36	4 059	1 085
Autres produits d'exploitation bancaire	37	4 210	511
Autres charges d'exploitation bancaire	37	-1 677	-1 318
Produit net bancaire		243 426	239 960
Charges générales d'exploitation	38	-139 774	-136 440
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-5 885	-6 764
Résultat brut d'exploitation		97 767	96 756
Coût du risque	39	-9 286	-17 628
Résultat d'exploitation		88 481	79 128
Résultat net sur actifs immobilisés	40	-2 252	-633
Résultat courant avant impôt		86 229	78 495
Résultat exceptionnel	41		
Impôt sur les bénéfices	42	-21 982	-23 237
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-11 005	-2 481
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		53 242	52 777

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Charente Périgord est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Charente Périgord, 67 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Charente Périgord est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2015, la Caisse régionale de Charente Périgord fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,70 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,15 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015, soit 0,15 % de son capital, contre 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Charente Périgord au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont

été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve d'une résiliation anticipée totale ou partielle, ou d'une prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurance (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Cette garantie Switch a été mise en œuvre pour la première fois le 30 juin 2015 (voir note 1.3 relative aux événements significatifs de la période).

1.3. Événements significatifs relatifs à l'exercice 2015

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch).

Au cours de l'exercice 2015, la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif a respectivement subi une baisse au 30 juin 2015 entraînant un appel de la garantie, puis une hausse au 30 septembre 2015 se matérialisant par un retour total à meilleure fortune. Ainsi, l'indemnité versée au titre du 30 juin 2015 pour un montant de 2,9 millions d'euros a été remboursée par Crédit Agricole SA en intégralité en date du 1er décembre par imputation sur le dépôt de garantie de la Caisse Régionale Charente Périgord. Cela s'est traduit, dans les comptes de la Caisse Régionale Charente Périgord, par la comptabilisation en résultat au second trimestre, d'une charge en coût du risque de 3,6 millions d'euros et d'un produit d'impôt à hauteur de 1,4 millions d'euros, et par l'annulation de ces impacts dans les mêmes agrégats du compte de résultat du troisième trimestre.

Opération de titrisation

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,932 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations senior et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse Régionale Charente Périgord a cédé, à l'origine, un portefeuille de crédits habitat pour un montant de 120,2 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 103,9 millions d'euros et des titres subordonnés pour 16,9 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale Charente Périgord sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale Charente Périgord publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale Charente Périgord est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans la Caisse Régionale Charente Périgord
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie	4 Octobre 2012 2012-04	1 ^{er} janvier 2015 (modifiée par le règlement ANC N° 2013-02)	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des terrains et carrières et des redevances de fortage	2 octobre 2014 N° 2014-05	1 ^{er} janvier 2015 ou par anticipation au 1er janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif immobilier	2 octobre 2014 N° 2014-06	1 ^{er} janvier 2015 ou par anticipation au 1er janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire	26 novembre 2014 N° 2014-07	1 ^{er} janvier 2015	Oui
Règlement ANC relatif aux comptes des comités d'entreprises des comités centraux d'entreprises et des comités	02 avril 2015 N°2015-01	1 ^{er} janvier 2015	Non

interentreprises relevant de l'article L 2325-45 du code du travail			
Règlement ANC relatif aux documents comptables des comités d'entreprises des comités centraux d'entreprises et des comités interentreprises relevant de l'article L 2325-46 du code du travail	02 avril 2015 N°2015-02	1 ^{er} janvier 2015	Non
Règlement ANC relatif aux comptes annuels établis par les organismes paritaires collecteurs de la formation	07 mai 2015 N°2015-03	1 ^{er} janvier 2015	Non
Règlement ANC relatif aux comptes annuels des organismes de logement social - Chapitre 4 – Les opérations de fusion et opérations assimilées - Chapitres 1 à 3 et chapitres 5 à 7	04 juin 2015 N°2015-04	1 ^{er} janvier 2015 1 ^{er} janvier 2016 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2015	Non

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse Régionale Charente Périgord sur la période.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale Charente Périgord s'élève à 51 814 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 47 978 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Sur ces prêts des décotes sont comptabilisées pour un montant de 172 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements, sur des preneurs de crédit-bail immobilier et sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale Charente Périgord distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par [L'entité] par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors - bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale Charente Périgord a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques-pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de

la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse Régionale Charente Périgord le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale Charente Périgord dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale Charente Périgord dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2

Traitement comptable du risque de crédit du livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément aux articles 2351-2 à 2352-6 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

La Caisse Régionale Charente Périgord satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale Charente Périgord détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, La Caisse Régionale Charente Périgord utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale Charente Périgord enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale Charente Périgord n'a pas opéré, en 2015, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale Charente Périgord applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale Charente Périgord, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient

de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 à 30 ans
Second œuvre	15 à 20 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Matériel	5 ans

Enfin, les éléments dont dispose La Caisse Régionale Charente Périgord sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse Régionale Charente Périgord applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse Régionale Charente Périgord applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale Charente Périgord à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse régionale Charente Périgord a constitué 6 types de FRBG différents :

- Fonds pour risque bancaire général de propre assureur, au titre des franchises d'assurance, pour un montant de 3 269 milliers d'euros
- Fonds pour risque bancaire général financier, pour un montant de 12 139 milliers d'euros,
- Fonds pour risque bancaire général opérationnel, pour un montant de 2 400 milliers d'euros
- Fonds pour risque bancaire général crédit, pour un montant de 23 737 milliers d'euros.
- Fonds pour risque bancaire général SWITCH pour un montant de 5 430 milliers d'euros
- Fonds pour risque bancaire souverain, pour un montant de 2 661 milliers d'euros

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du

règlement ANC 2014-07. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07)
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07)

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, La Caisse Régionale Charente Périgord intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse régionale Charente Périgord.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payés sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse Régionale Charente Périgord a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale Charente Périgord n'est pas significatif.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale Charente Périgord.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 28 et 29.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord signé avec les instances du personnel en date du 15 juin 2015. Il définit l'enveloppe globale pour l'intéressement et la participation.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse Régionale Charente Périgord a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, la Caisse Régionale Charente Périgord provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse Régionale Charente Périgord a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse Régionale Charente Périgord a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

La Caisse Régionale Charente Périgord a externalisé une partie des engagements sociaux auprès de la compagnie d'assurance qui couvre le personnel, y compris les mandataires sociaux.

Afin d'assurer une couverture intégrale des engagements sociaux postérieurs à l'emploi, il a été constitué dans les comptes de la Caisse régionale, une provision destinée à couvrir les charges relatives aux accords locaux de préretraite conclus en 1988 pour un montant de 612 milliers d'euros.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale Charente Périgord n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de La Caisse Régionale Charente Périgord.

2.14 Impôt sur les bénéficiaires (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale Charente Périgord a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale Charente Périgord a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015							31/12/2014
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	2 772				2 772		2 772	154
à terme	13	662	1 059		1 734		1 734	2 480
Valeurs reçues en pension					0		0	
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés				650	650		650	650
Total	2 785	662	1 059	650	5 156	0	5 156	3 284
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							5 156	3 284
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	29 246				29 246	1	29 247	24 869
Comptes et avances à terme	36 480	393 235	245 948	285 346	961 009	4278	965 287	593 586
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés				15 900	15 900	3	15 903	15 904
Total	65 726	393 235	245 948	301 246	1 006 155	4 282	1 010 437	634 359
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							1 010 437	634 359
TOTAL							1 015 593	637 643

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 650 milliers d'euros et à 15 903 milliers d'euros pour ceux consentis à CASA.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 40 049 milliers d'euros

Les créances sur les établissements de crédit ne sont pas éligibles au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015						31/12/2014	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	6 365	4 270			10 635		10 635	11 288
Autres concours à la clientèle	371 449	676 901	2 160 802	2 775 208	5 984 360	33 080	6 017 440	5 896 612
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	
Comptes ordinaires débiteurs	24 328				24 328	83	24 410	21 962
Dépréciations							-112 976	-111 707
VALEUR NETTE AU BILAN							5 939 509	5 818 155

Commentaires :

La ligne « Autres concours à la clientèle » a été impactée par la cession de créances initiale pour un montant de 120 203 milliers d'euros dans le cadre de la participation à la Titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

Nous n'avons pas de prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle financière au 31/12/2015.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 1 818 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 818 659 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2015 contre 908 775 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2015 s'élève à 51 814 milliers d'euros contre 47 978 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Le montant au 31 décembre 2015 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite dans la note 2 sur les Principes et méthodes comptables.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015					31/12/2014				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	2 712 447	64 310	32 657	-32 813	-17 612	2 588 634	63 246	29 724	-30 637	-16 523
Agriculteurs	929 151	42 954	26 549	-28 058	-17 818	879 745	40 988	23 588	-27 977	-17 116
Autres professionnels	523 930	23 339	14 736	-14 410	-9 296	454 426	23 919	14 814	-15 068	-10 171
Clientèle financière	105 288	3 522	2 475	-3 050	-2 475	86 061	2 913	2 456	-2 763	-2 456
Entreprises	1 006 620	47 176	23 708	-34 015	-19 243	979 920	48 032	28 113	-34 967	-22 227
Collectivités publiques	737 549	277	0	-181	0	898 737	0	0	0	0
Autres agents économiques	37 500	604	474	-449	-330	42 339	460	458	-295	-293
TOTAL	6 052 485	182 182	100 599	-112 976	-66 774	5 929 862	179 558	99 153	-111 707	-68 786

La Caisse régionale Charente Périgord exerce l'ensemble de son activité sur le seul secteur « banque de proximité en France » qui constitue son seul pôle et sa seule zone géographique d'activité

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2015					31/12/2014
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :				119 713	119 713	121 415
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir				-171	-171	-195
Créances rattachées				1 444	1 444	1 442
Dépréciations					0	
VALEUR NETTE AU BILAN	0	0	0	121 157	121 157	122 857
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics					0	
Autres émetteurs		18 450		283 888	302 338	223 029
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir				-384	-384	-694
Créances rattachées		215		3 179	3 394	3 561
Dépréciations		-39			-39	-44
VALEUR NETTE AU BILAN	0	18 626	0	287 067	305 693	226 546
Actions et autres titres à revenu variable		219 044	1 476		220 520	132 377
Créances rattachées					0	
Dépréciations		-1 698			-1 698	-1 495
VALEUR NETTE AU BILAN	0	217 346	1 476	0	218 822	130 882
TOTAL	0	235 972	1 476	408 224	645 672	480 285
Valeurs estimatives	0	247 684	1 577	421 841	671 102	511 586

(1) : Dont 41 867 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2015 et 34 340 milliers d'euros au 31 décembre 2014

L'augmentation du poste « Obligations et autres titres à revenu fixe » classés en titres d'investissement s'explique par la souscription d'obligations senior et de titres subordonnés pour un montant de 120 800 milliers d'euros dans le cadre de la participation de l'établissement à l'opération de titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

Transferts de titres en cours d'exercice :

La caisse Régionale Charente Périgord n'a pas effectué de transfert de portefeuille sur l'exercice 2015.

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07, s'est élevé à 3 176 milliers d'euros. Les plus-values dégagées à cette occasion s'élèvent à 676 milliers d'euros.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 11 927 milliers d'euros et la valeur estimée des moins-values latentes est de 1 737 milliers d'euros soit une plus-value nette de 10 190 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre une plus-value nette de 12 054 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse ou à la dernière valorisation.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 101 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 7 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 18 464 milliers d'euros et la valeur estimée des moins-values latentes à 224 milliers d'euros, soit une plus-value nette de 18 240 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 22 708 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	88 286	125 852
Clientèle financière	376 982	165 890
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	57 590	63 664
Divers et non ventilés		
Total en principal	522 858	355 406
Créances rattachées	3 394	3 561
Dépréciations	-1 737	-1 539
VALEUR NETTE AU BILAN	524 515	357 428

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2015				31/12/2014			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	302 338	119 713	220 520	642 571	223 029	121 415	132 377	476 821
dont titres cotés	148 677	119 713			180 630	121 415		302 045
dont titres non cotés (1)	153 661		220 520	374 181	42 399		132 377	174 776
Créances rattachées	3 394	1 444		4 838	3 561	1 442		5 003
Dépréciations	-39		-1 698	-1 737	-44		-1 495	-1 539
VALEUR NETTE AU BILAN	305 693	121 157	218 822	645 672	226 546	122 857	130 882	480 285
	305 693	121 157	218 822		226 546	122 857	130 882	

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 205 600 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation 189 042 milliers d'euros

OPCVM étrangers 13 222 milliers d'euros

dont OPCVM étrangers de capitalisation 12 976 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2015:

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	100 001	100 003
OPCVM obligataires	73 757	77 533
OPCVM actions	31 865	37 041
OPCVM autres	13 200	15 316
TOTAL	218 822	229 893

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2015							31/12/2014
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	4 001	30 622	126 364	141 351	302 338	3 394	305 732	226 590
Dépréciations					0		-39	-44
VALEUR NETTE AU BILAN					302 338	3 394	305 693	226 546
Effets publics et valeurs assimilées					0		0	
Valeur Brute			50 740	68 973	119 713	1 444	121 157	122 857
Dépréciations					0		0	
VALEUR NETTE AU BILAN					119 713	1 444	121 157	122 857

5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Encours bruts	dont encours douteux	Encours bruts	dont encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	303 996		209 161	
Autres pays de l'U.E.	115 078		135 283	
Autres pays de l'Europe				
Amérique du Nord	2 977			
Amérique Centrale et du sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
Total en principal	422 051	0	344 444	0
Créances rattachées	4 838		5 003	
Dépréciations	-39		-44	
VALEUR NETTE AU BILAN	426 850	0	349 403	0

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

FILIALES ET PARTICIPATIONS	INFORMATIONS FINANCIERES		Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice cios)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Brutes	Nettes											
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse Régionale Charente Périgord													
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit													
Participations dans des établissements de crédit													
Autres parts dans les entreprises liées													
- SASU Charente Périgord Expansion	EUR	3 000	154	100	3 000	3 000	4				8	4	
- SASU Charente Périgord Immobilier (2)	EUR	7 156	-	100	13 574	1 756	4 950				-	1 547	
- SCI Prodréos	EUR	5	-	50.20	414	414					761	252	
Autres titres de participations													
- SAS La Boétie	EUR	2 616 980	15 307 045	2.14	394 129	394 129					492 583	484 979	10 910
- SACAM International	EUR	522 023	78 964	2.21	19 931	13 221					44 590	44 172	133
- SACAM Développement	EUR	725 471	90 384	2.22	16 251	16 251	7 601				138 524	89 207	1 243
- SA Grand Sud ouest Capital	EUR	39 714	27 843	5.81	3 011	3 011					2 870	2 509	
- CA Titres	EUR	15 245	38 640	0.98	273	273					117 470	1 211	
- SACAM Fitreca	EUR	22 510	537	1.74	776	400					-	472	
- SCI CAM	EUR	14 563	23 036	2.12	307	307					3 525	1 850	
- SACAM Participations	EUR	62 558	10 558	1.82	1 320	1 320					12 079	1 851	
- CAPS (EX : CTCAM)	EUR	511	35 429	0.91	541	541					2 272	2	
- SACAM Avenir	EUR	145 931	-	1.86	2 714	2 714	60				1	25	
- SACAM Fia-Net Europe	EUR	47 185	43 121	1.43	673	7					-	21 871	59
- C2MS	EUR	53 053	1 084	1.63	963	963					4 032	4 072	
- SACAM Immobilier	EUR	139 588	144	1.89	2 638	2 638					125	94	
- Delta	EUR	79 550	NC	1.76	1 397	1 397					-	5	
- Couleurs d'Aquitaine SAS	EUR	2 600	139	10.00	338	338					977	129	
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse Régionale Charente Périgord													
Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit													
Participations dans des établissements de crédit													
Autres parts dans les entreprises liées													
Autres titres de participations (1)													
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS													
	EUR				3 623	3 174	20						117
					465 873	445 854	12 646						12 462

(1) Les montants indiqués incluent les titres de participation de SCI Le Combal pour 1 768 milliers d'euros.

(2) Les avances consenties sont provisionnées à hauteur de 1225 milliers d'euros

6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	16 988	5 347	15 254	7 720
Titres cotés				
Avances consolidables	4 970	3 726	5 266	4 042
Créances rattachées	3		3	
Dépréciations	-13 043		-9 093	
VALEUR NETTE AU BILAN	8 918	9 073	11 430	11 762
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	447 119	603 882	445 158	566 072
Titres cotés				
Avances consolidables	7 676	7 676	7 858	7 858
Créances rattachées	108		107	
Dépréciations	-8 201		-9 136	
Sous-total titres de participation	446 702	611 558	443 987	573 930
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	3 880	3 880	2 615	2 615
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	3 880	3 880	2 615	2 615
VALEUR NETTE AU BILAN	450 582	615 438	446 602	576 545
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	459 500	624 511	458 032	588 307

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	467 987		463 027	
Titres cotés				
TOTAL	467 987		463 027	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2015	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2015
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	15 254	1 734			16 988
Avances consolidables	5 266	4	300		4 970
Créances rattachées	2	3	4		2
Dépréciations	-9 092	-3 950			-13 042
VALEUR NETTE AU BILAN	11 430	-2 209	304	0	8 918
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation	443 987	2 344	371	0	446 702
Valeurs brutes	445 158	2 011	-48		447 121
Avances consolidables	7 858	59	-242		7 675
Créances rattachées	107	344	-343		108
Dépréciations	-9 136	-70	1 004		-8 202
Sous-total titres de participation	443 987	2 344	371	0	446 702
Autres titres détenus à long terme	2 615	1 265	0	0	3 880
Valeurs brutes	2 615	1 265			3 880
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 615	1 265	0	0	3 880
VALEUR NETTE AU BILAN	446 602	3 609	371	0	450 582
TOTAL	458 032	1 400	675	0	459 500

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2015	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2015
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	113 307	5 897	-3 420		115 784
Amortissements et dépréciations	-79 893	-5 879		1 369	-84 403
VALEUR NETTE AU BILAN	33 414	18	-3 420	1 369	31 381
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	4 709	7	-273		4 443
Amortissements et dépréciations	-3 089	-6		234	-2 861
VALEUR NETTE AU BILAN	1 620	1	-273	234	1 582
TOTAL	35 034	19	-3 693	1 603	32 963

(1) La rubrique autres mouvements présente notamment la liquidation des comptes d'amortissements lors des cessions d'immobilisations corporelles.

NOTE 8 – ACTIONS PROPRES

Non concerné.

NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	286	772
Comptes de stock et emplois divers	0	190
Débiteurs divers (2)	124 546	82 891
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	220	23
VALEUR NETTE AU BILAN	125 052	83 876
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	14 466	15 764
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	5	4
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	229	44
Charges constatées d'avance	1 111	1 427
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	9 327	10 077
Autres produits à recevoir	30 703	31 165
Charges à répartir	197	237
Autres comptes de régularisation	1 038	3 080
VALEUR NETTE AU BILAN	57 076	61 798
TOTAL	182 128	145 674

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dépôt de garantie sur instruments financiers 55 260 milliers d'euros au 31/12/2015 contre 9 300 milliers d'euros au 31/12/2014. Ce poste inclus également 21 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2015	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2015
Sur opérations interbancaires et assimilées						0
Sur créances clientèle	111 707	40 599	-37 231	-2 100	1	112 976
Sur opérations sur titres	1 539	2 610	-2 412			1 737
Sur valeurs immobilisées	19 388	4 070	-1 004		1	22 455
Sur autres actifs	28	6	-1			33
TOTAL	132 662	47 285	-40 648	-2 100	2	137 201

NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015							31/12/2014
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
· à vue	807				807		807	8 946
· à terme	650				650		650	650
Valeurs données en pension					0		0	
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	1 457	0	0	0	1 457	0	1 457	9 596
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	23 668				23 668	15	23 683	73 441
Comptes et avances à terme	655 419	1 646 436	1 214 869	649 450	4 166 174	2598	4 168 772	3 675 983
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	679 087	1 646 436	1 214 869	649 450	4 189 842	2 613	4 192 455	3 749 424
TOTAL	680 544	1 646 436	1 214 869	649 450	4 191 299	2 613	4 193 912	3 759 020

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015							31/12/2014
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 005 171				2 005 171	50	2 005 221	1 814 227
Comptes d'épargne à régime spécial :	22 311	0	0	0	22 311		22 311	21 933
· à vue	22 311				22 311		22 311	21 933
· à terme					0		0	
Autres dettes envers la clientèle :	62 730	60 219	326 392	26 270	475 611	12 888	488 499	464 924
· à vue	2 879				2 879		2 879	2 456
· à terme	59 851	60 219	326 392	26 270	472 732	12 888	485 620	462 468
Valeurs données en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	2 090 212	60 219	326 392	26 270	2 503 093	12 938	2 516 031	2 301 084

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Particuliers	1 285 194	1 209 228
Agriculteurs	239 664	221 971
Autres professionnels	243 544	226 965
Clientèle financière	17 877	18 554
Entreprises	601 309	509 114
Collectivités publiques	25 276	3 407
Autres agents économiques	90 229	98 954
Total en principal	2 503 093	2 288 193
Dettes rattachées	12 938	12 891
VALEUR AU BILAN	2 516 031	2 301 084

NOTE 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

13.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015						31/12/2014
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse	42				42	8	50
Titres du marché interbancaire					0		0
Titres de créances négociables	20 000	7 000	171 050	18 900	216 950	1002	217 952
Emprunts obligataires					0		0
Autres dettes représentées par un titre					0		0
VALEUR AU BILAN	20 042	7 000	171 050	18 900	216 992	1010	218 002

NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	319	501
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	40 392	37 700
Versements restant à effectuer sur titres	5 754	5 046
VALEUR AU BILAN	46 465	43 247
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	15 944	3 244
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	7	6
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	0	171
Produits constatés d'avance	43 467	47 735
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	8 695	9 697
Autres charges à payer	46 336	40 663
Autres comptes de régularisation	1 073	1 147
VALEUR AU BILAN	115 522	102 663
TOTAL	161 987	145 910

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

(2) Augmentation des accréditifs de 9 638 milliers d'euros par rapport à 2014.

NOTE 15 PROVISIONS

<i>(en milliers d'euro)</i>	Solde au 01/01/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2015
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	867	1 146	-1 171	-125		717
Provisions pour autres engagements sociaux (1)	742	117	-41	-22		796
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	3 623	937	-53	-1 441		3 066
Provisions pour litiges fiscaux (2)		72				72
Provisions pour autres litiges	1 034	218	-13	-703		536
Provision pour risques pays						0
Provisions pour risques de crédit (3)	60 295	4 008		-6 149		58 154
Provisions pour restructurations						0
Provisions pour impôts						0
Provisions sur participations						0
Provisions pour risques opérationnels (4)	2 115	94	-872	-224		1 113
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (5)	7 440	2 230		-2 355		7 315
Autres provisions (6)	8 109	1 787	-1 583	-178		8 135
VALEUR AU BILAN	84 225	10 609	-3 733	-11 197	0	79 904

(1) dot provision pour engagement sociaux 105 milliers d'euros au 31/12/2015 contre 127 milliers d'euros au 31/12/2014 (cf note 17)

(2) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bale II et présentent un encours de 23 361 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 27 049 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Les quatre provisions filières (Bergerac, Cognac, Bovins viande et lait) mises en place en 2010, complétées par de nouvelles filières en 2012 (Bâtiment, Porc) et la filière CRH en 2014 conçues sur les modèles de calcul Bale II selon des scénarii de stress propres à leur domaine économique ont fait l'objet d'une actualisation au cours de l'année pour atteindre un encours de 34 793 milliers d'euros contre 33 246 milliers d'euros au 31 décembre 2014

(4) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Le montant de reprise de provision utilisée de 872 milliers d'euros est liée au dossier CNASEA

(5) Voir note 16 ci-après

(6) Dont provision liée à l'étalement des intérêts sur DAT à taux progressif selon la méthode du TIE 6 377 milliers d'euros au 31/12/2015.

La Caisse régionale a provisionné dans ses comptes les frais de formation, qu'elle s'est engagée à financer en interne, dans le cadre du Compte Personnel de formation (CPF).

NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	638 663	533 327
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	144 381	164 211
Ancienneté de plus de 10 ans	195 774	203 078
Total plans d'épargne-logement	978 818	900 616
Total comptes épargne-logement	135 750	149 293
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	1 114 568	1 049 909

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement	2 178	3 039
Comptes épargne-logement	13 371	18 214
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	15 549	21 253

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	2 966	2 898
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 083	1 005
Ancienneté de plus de 10 ans	3 266	3 537
Total plans d'épargne-logement	7 315	7 440
Total comptes épargne-logement		0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	7 315	7 440

(en milliers d'euros)	01/01/2015	Dotations	Reprises	31/12/2015
Plans d'épargne-logement :	7 440	2 230	2 355	7 315
Comptes épargne-logement :	0			0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	7 440	2 230	2 355	7 315

NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

D'autre part, la recommandation 2013-02 du 07 novembre 2013, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014, reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Dette actuarielle au 31/12/N-1	21 908	18 645
Coût des services rendus sur l'exercice	1 464	1 218
Coût financier	322	564
Cotisations employés	-253	
Modifications, réductions et liquidations de régime	-159	21
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-2 182	-1 417
(Gains) / pertes actuariels	-232	2877
DETTE ACTUARIELLE AU-31/12/N	20 868	21 908

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Coût des services rendus	1 463	1 218
Coût financier	322	564
Rendement attendu des actifs	-270	-546
Coût des services passés	-253	
(Gains) / pertes actuariels net	213	7
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	1 475	1 243

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	18 752	18 399
Rendement attendu des actifs	138	-85
Gains / (pertes) actuariels	270	546
Cotisations payées par l'employeur	1 497	1 288
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	-159	21
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-2 182	-1 417
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	18 316	18 752

Composition des actifs des régimes

La Caisse Régionale a souscrit, en couverture de ses engagements, des polices d'assurance auprès de la compagnie PREDICA

Les actifs des régimes sont composés de 84,2 % d'obligations, 9,7 % d'actions et 6,1 % d'autres actifs.

Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Dette actuarielle au 31/12/N	-20 868	-21 908
Impact de la limitation d'actifs	2 447	3 029
Juste valeur des actifs fin de période	18 316	18 752
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	-105	-127

Rendement des actifs des régimes

La Caisse régionale Charente Périgord utilise un taux d'actualisation de 2,05 % pour le calcul du rendement annualisé des actifs.

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2015, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 4,68 % ;
- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,13 %.

NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Fonds pour risques bancaires généraux		
- FRBG propre assureur	3 269	3 204
- FRBG risque opérationnel	2 400	2 426
- FRBG risque financier	12 139	10 095
- FRBG risque de crédit	23 737	17 537
- FRBG SWITCH	5 430	2 730
- FRBG risque souverain	2 661	2 640
Valeur au bilan	49 636	38 632

NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015					Dettes rattachées	Total	31/12/2014
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal			
Dettes subordonnées à terme	0	25 000	27 000	0	52 000	132	52 132	52 132
Euro		25 000	27 000	0	52 000	132	52 132	52 132
Dollar					0		0	
...					0			
Autres					0			
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)				0	0	0	0	0
Euro					0		0	
Dollar					0		0	
...					0			
Autres					0			
C/C bloqués des Caisses Locales				146 774	146 774	6	146 780	121 078
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					0	0	0	
VALEUR AU BILAN	0	25 000	27 000	146 774	198 774	138	198 912	173 210

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 3 993 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 4 934 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

	Capitaux propres							Total des capitaux propres
	Capital (1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (2)	Ecarts conversion/ réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Solde au 31 Décembre 2013	96 110	396 197		278 994		141	50 520	821 962
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2013							-7 608	-7 608
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves		32 227		10 685				42 912
Affectation du résultat social 2013							-42 912	-42 912
Report à nouveau								0
Résultat de l'exercice 2014							52 777	52 777
Autres variations						-36		-36
Solde au 31 Décembre 2014	96 110	428 424	0	289 679	0	105	52 777	867 095
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2014							-7 546	-7 546
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves		33 923		11 308				45 231
Affectation du résultat social 2014							-45 231	-45 231
Report à nouveau								0
Résultat de l'exercice 2015							53 242	53 242
Autres variations						-13		-13
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015	96 110	462 347	0	300 987	0	92	53 242	912 778

(1) Le capital social est composé de :

- 36 903 479 parts sociales de 1,53 euros dont 36 903 298 titres détenus par les Caisses Locales, 180 titres détenus par les administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord et un titre détenu par Crédit Agricole SA. Le tout représente un nominal de 56 462 milliers d'euros.
- 6 172 800 CCA souscrits par le public en 2004 et représentant un nominal de 9 444 milliers d'euros
- 4 036 300 CCA souscrits par le public en juin 2007 représentant un nominal de 6 175 milliers d'euros
- 15 704 193 CCA souscrits par crédit Agricole SA en 2001 et représentant un nominal de 24 027 milliers d'euros.

(2) Dont 116 970 milliers d'euros de primes d'émission, dont 7 304 milliers d'euros de primes de fusion. La prime d'émission relative à l'émission de CCA de juin 2007 s'élève à 33 723 milliers d'euros

NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres	912 778	867 095
Fonds pour risques bancaires généraux	49 636	38 632
Dettes subordonnées et titres participatifs	198 912	173 210
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 161 326	1 078 937

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	12 646	13 124
Sur les établissements de crédit et institutions financières (1)	12 646	13 124
Sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	1 235	1 235
Sur les établissements de crédits et institutions financières (2)	1 235	1 235
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	0	0
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

(1) Dont avance CHARENTE PERIGORD IMMOBILIER 4950 milliers d'euros et avance SACAM developpement 7600 milliers d'euros au 31/12/2014 et au 31/12/2015

(2) concerne l'avance accordée à CHARENTE PERIGORD PARTICIPATION

NOTE 23 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	8 325 381	8 325 381	7 629 186	7 629 186
Autres devises de l'Union Europ.	389	389	174	174
Franc Suisse	352	352		
Dollar	3 766	3 766	3 867	3 867
Yen			69	69
Autres devises	1 274	1 274	786	786
Valeur brute	8 331 162	8 331 162	7 634 082	7 634 082
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation				
Dépréciations				
TOTAL	8 331 162	8 331 162	7 634 082	7 634 082

NOTE 24 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	6 693	6 687	4 158	4 156
Devises	3 358	3 358	2 118	2 118
Euros	3 335	3 329	2 040	2 038
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	6 693	6 687	4 158	4 156

NOTE 25 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015			31/12/2014
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	1 868 403	199 240	2 067 643	2 136 864
Opérations sur marchés organisés (1)	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations de gré à gré (1)	1 868 403	199 240	2 067 643	2 136 864
Swaps de taux d'intérêt	1 868 403	199 240	2 067 643	2 136 864
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
FRA			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations conditionnelles	27 000	18 982	45 982	41 698
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	1 698
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	849
Vendus			0	849
Opérations de gré à gré	27 000	18 982	45 982	40 000
Options de swap de taux				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		9 491	9 491	
Vendus		9 491	9 491	
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés	13 500		13 500	20 000
Vendus	13 500		13 500	20 000
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés			0	
Vendus			0	
Dérivés de crédit	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés			0	
Vendus			0	
TOTAL	1 895 403	218 222	2 113 625	2 178 562

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

25.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2015			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	477 095	929 307	661 241	477 095	929 307	661 241			
Caps, Floors, Collars	0	0	0						
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	34 503	11 479	0	34 503	11 479	0			
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	511 598	940 786	661 241	511 598	940 786	661 241	0	0	0
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	13 380	0	0	13 380	0	0			
Sous total	13 380	0	0	13 380	0	0	0	0	0
TOTAL	524 978	940 786	661 241	524 978	940 786	661 241	0	0	0

	Total 31/12/2014			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	650 979	949 903	535 982	650 979	949 903	535 982			
Caps, Floors, Collars	1 698	0	0	1 698	0	0			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	40 000	0	0	40 000	0	0			
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	692 677	949 903	535 982	692 677	949 903	535 982	0	0	0
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	8 314	0	0	8 314	0	0			
Sous total	8 314	0	0	8 314	0	0	0	0	0
TOTAL	700 991	949 903	535 982	700 991	949 903	535 982	0	0	0

25.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

	31/12/2015		31/12/2014	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	-14 056	2 067 643	33 784	2 136 864
Forward taux				
Caps, Floors, Collars		0		1 698
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	-139	45 982	290	40 000
Sous total	-14 195	2 113 625	34 074	2 178 562
Swaps de devises				
Opérations de change à terme	-6	13 380		8 314
Sous total	-6	13 380	0	8 314
TOTAL	-14 201	2 127 005	34 074	2 186 876

25.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée (2)	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	199 240	409 986	1 458 417	
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

(2) L'encours notionnel des swaps clientèle retourné sur CASA s'établit à 99 620 milliers d'euros. Dans ce tableau, les notionnels étant additionnés, la position ouverte isolée nette compensée est nulle.

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Il n'a pas été effectué de transfert de contrats d'échange entre les différentes catégories de portefeuille au cours de l'exercice 2015.

NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	124 993	7 909	132 902	83 356	12 040	95 396
Risques sur les autres contreparties	4 335	683	5 018	6 281	724	7 005
Total avant effet des accords de compensation	129 328	8 592	137 920	89 637	12 764	102 401
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	129 042	8 040	137 082	88 848	11 480	100 328
- dérivés actions et sur indices	286	552	838	789	1 284	2 073
Total avant effet des accords de compensation	129 328	8 592	137 920	89 637	12 764	102 401
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	33 585	0	33 585	0	0	0
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	95 743	8 592	104 335	89 637	12 764	102 401

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

NOTE 27 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES

GARANTIES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés	1 396 780	1 275 012
Engagements de financement	743 282	664 557
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	39 191	12 425
. Engagements en faveur de la clientèle	704 091	652 132
Ouverture de crédits confirmés	515 094	511 640
- Ouverture de crédits documentaires	725	
- Autres ouvertures de crédits confirmés	514 369	511 640
Autres engagements en faveur de la clientèle	188 996	140 492
Engagements de garantie	652 207	609 092
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	503 991	504 241
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		250
Autres garanties (1)	503 991	503 991
. Engagements d'ordre de la clientèle	148 216	104 851
Cautions immobilières	4 669	2 607
Autres garanties d'ordre de la clientèle	143 547	102 244
Engagements sur titres	1 291	1 363
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner	1 291	1 363
Engagements reçus	1 554 868	1 852 581
Engagements de financement	61 873	350 000
. Engagements reçus d'établissements de crédit (2)	60 873	350 000
. Engagements reçus de la clientèle	1 000	
Engagements de garantie (3)	1 491 704	1 501 218
. Engagements reçus d'établissements de crédit	267 873	274 345
. Engagements reçus de la clientèle	1 223 831	1 226 873
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	109 404	173 078
Autres garanties reçues	1 114 427	1 053 795
Engagements sur titres	1 291	1 363
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus	1 291	1 363

(1) Dont 172 478 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 331 513 milliers d'euros.

(2) Diminution des accords de refinancement reçus de CASA de 350 000 milliers d'euros

(3) La cession d'un portefeuille de crédit habitat effectué dans le cadre de la participation à la Titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015 a généré un transfert des garanties liées à la cession de créances de 29 662 milliers d'euros.

NOTE 28 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2015, la Caisse Régionale Charente Périgord a apporté 1 601 543 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1 643 765 milliers d'euros en 2014. La Caisse Régionale Charente Périgord conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances. En particulier, la Caisse Régionale Charente Périgord a apporté :

858 437 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 909 700 milliers d'euros en 2014 ;

169 254 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 209 450 milliers d'euros en 2014 ;

293 710 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CACB (Crédit agricole Covered Bonds), contre 314 585 milliers d'euros en 2014 ;

72 695 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA dans le cadre des opérations de refinancement auprès de L'ESNI mis en place en 2015 ;

207 447 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 210 030 milliers d'euros en 2014.

NOTE 29 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales de Crédit Agricole, et Crédit Agricole S.A, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci. Le montant de cet engagement s'élève à 859 444 milliers d'euros.

Dans le cadre de la mise en place de l'opération « SWITCH », la Caisse régionale Charente-Périgord a donné un engagement de garantie de 503 991 milliers d'euros.

NOTE 30 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

En milliers d'euros	2015					Valeur résiduelle au 31/12/2015
	Échéance	Valeur d'origine		Loyers restant dus		
		Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	
Bâtiment 'Le Combal' à Bergerac	25/06/2018	9 604	6 139	1 565	70	1 635
Bâtiment ' Le BTI' à Bergerac	30/09/2017	1 167	317	123	1	124
TOTAL		17 227		1 759		1 759

NOTE 31 OPERATIONS DE DESENETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,932 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations senior et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse Régionale Charente Périgord a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 120,2 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations sénior pour 103,9 millions d'euros et des titres subordonnés pour 16,9 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

La Caisse Régionale Charente Périgord donne une garantie sur le capital restant dû des créances en défaut au sens du FCT, qui permet au FCT d'opérer une retenue de garantie sur les flux dus à la Caisse Régionale Charente Périgord lorsque ce dernier constate des créances en défaut au sens du FCT sur le portefeuille de la Caisse Régionale Charente Périgord.

Dans ce cas, la Caisse Régionale Charente Périgord comptabilise une créance sur le FCT, qui donnera lieu à dépréciation en fonction de l'appréciation par la Caisse Régionale Charente Périgord du risque sur les créances titrisées en défaut au sens du FCT (selon la méthodologie de La Caisse Régionale Charente Périgord).

Du fait de la constatation de la créance, la Caisse Régionale Charente Périgord est toujours exposée au risque de crédit des créances cédées. La Caisse Régionale Charente Périgord peut maintenir des provisions filières/collectives pour toutes les créances, qu'elles soient cédées ou non.

NOTE 32 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 950	2 928
Sur opérations internes au Crédit Agricole (1)	29 292	32 873
Sur opérations avec la clientèle (4)	198 396	196 031
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	11 481	14 594
Produit net sur opérations de macro-couverture	4 257	
Sur dettes représentées par un titre	4	4
Autres intérêts et produits assimilés	844	
Intérêts et produits assimilés	246 224	246 430
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 872	-2 723
Sur opérations internes au Crédit Agricole (2)	-75 601	-79 015
Sur opérations avec la clientèle (3)	-30 298	-22 057
Charge nette sur opérations de macro-couverture		-2 383
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-5 515	-6 134
Sur dettes représentées par un titre	-2 293	-3 072
Autres intérêts et charges assimilées	-151	-298
Intérêts et charges assimilées	-115 730	-115 682
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	130 494	130 748

(1) Diminution des intérêts sur les placements monétaires de 3 050 milliers d'euros par rapport à 2014

(2) Depuis 2014, le remplacement des avances globales visant à bénéficier de la baisse des taux a engendré sur l'exercice 2015 une baisse des intérêts de 8 776 milliers d'euros et une augmentation des indemnités de remboursements anticipés de 5 824 milliers d'euros par rapport à l'exercice 2014.

(3) Augmentation des charges de micro couverture de 8 781 milliers d'euros.

(4) En 2015, Le flux de remboursement anticipé a généré une hausse de 3 449 milliers d'euros d'indemnité par rapport à 2014. Elle se compense à hauteur de 825 milliers d'euros par une diminution des produits suite à la participation à la Titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 33 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	13 003	12 745
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	13 003	12 745

NOTE 34 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015			31/12/2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de	158	-27	131	302	-2	300
Sur opérations internes au crédit agricole	13 637	-9 389	4 248	15 575	-8 152	7 423
Sur opérations avec la clientèle	27 433	-553	26 880	27 984	-375	27 609
Sur opérations sur titres	24	-1	23	45	-2	43
Sur opérations de change	113		113	106		106
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan			0			0
Sur prestations de services financiers (1)	67 729	-5 432	62 297	66 640	-5 421	61 219
Provision pour risques sur commissions	520	-688	-168	436	-444	-8
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	109 614	-16 090	93 524	111 088	-14 396	96 692

(1) dont prestations d'assurance-vie : 16 374 milliers d'euros en 2015 contre 17 043 milliers d'euros en 2014

NOTE 35 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	189	141
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-376	-644
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	-187	-503

NOTE 36 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-2 610	-1 645
Reprises de dépréciations	2 412	3 243
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-198	1 598
Plus-values de cession réalisées	4 644	1 597
Moins-values de cession réalisées	-387	-2 131
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	4 257	-534
Solde des opérations sur titres de placement	4 059	1 064
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		-4
Reprises de dépréciations		25
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	21
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	21
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	4 059	1 085

NOTE 37 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Produits divers (1)	4 066	511
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions	144	
Autres produits d'exploitation bancaire	4 210	511
Charges diverses	-697	-310
Quote part des opérations faites en commun	-980	-983
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	0	-25
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 677	-1 318
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 533	-807

(1) L'augmentation des produits divers relatifs à l'exercice 2015 s'explique par :

- la plus-value sur cession de prêts de collectivités locales pour 3 075 milliers d'euros
- la comptabilisation d'un complément de prix de cession dans le cadre de la participation à la Titrisation décrite en note 1.3 d'un montant de 571 milliers d'euros.

NOTE 38 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	50 094	49 281
Charges sociales :	24 267	22 877
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	6 626	6 433
Intéressement et participation	7 686	7 521
Impôts et taxes sur rémunérations	9 098	8 908
Total des charges de personnel	91 145	88 587
Refacturation et transferts de charges de personnel	-4 911	-6 186
Frais de personnel nets	86 234	82 401
Frais administratifs		
Impôts et taxes (1)	5 598	6 077
Services extérieurs et autres frais administratifs	48 097	48 080
Total des charges administratives	53 695	54 157
Refacturation et transferts de charges administratives	-155	-118
Frais administratifs nets	53 540	54 039
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	139 774	136 440

(1) Dont 49,5 milliers d'euros au titre du fonds de résolution

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice écoulé, un montant de 1 987 milliers d'euros a été accordé au Crédit Agricole Charente Périgord au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Le montant des crédits restant à employer est de 1 987 milliers d'euros au 31 décembre 2015. Le CICE 2014 (1 941 milliers d'euros) a été utilisé en totalité au cours de l'exercice 2015 pour être affectées aux dépenses suivantes :

- Transition écologique : 373 K€

- Développement & amélioration du parc Automate : 550 K€
- Mise en œuvre de la Signature Electronique Agence : 119 K€
- Modernisation & renforcement de la sécurité : 153 K€
- Campagne image: 90 K€
- créations de postes : 656 K€

Effectif moyen par catégorie

Catégories de personnel	31/12/2015	31/12/2014
Cadres	338	331
Non cadres	972	940
TOTAL	1 310	1 271
<i>Dont : - France</i>	<i>1 310</i>	<i>1 271</i>
<i>- Étranger</i>		
<i>Dont : personnel mis à disposition</i>		

La rémunération globale des dirigeants et administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord, au titre de l'exercice 2015, s'élève à 1 696 milliers d'euros.

NOTE 39 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux provisions et dépréciations	44 466	65 310
Dépréciations de créances douteuses	39 234	45 497
Autres provisions et dépréciations	5 232	19 813
Reprises de provisions et dépréciations	-43 287	-55 539
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	-35 389	-35 536
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	-7 898	-20 003
Variation des provisions et dépréciations	1 179	9 771
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	4 318	1 137
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	7 908	8 794
Décote sur prêts restructurés	155	89
Récupérations sur créances amorties	-1 416	-2 163
Autres pertes	28	
Autres produits (5)	-2 886	
COÛT DU RISQUE	9 286	17 628

(1) Dont 6 937 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises

Dont 886 milliers d'euros utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises

(2) Dont 113 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 553 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 6 937 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(3) Dont 2 886 milliers relatifs à l'appel de la garantie globale (Switch), versés à Crédit Agricole SA pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

(5) Dont 2 886 milliers relatifs au retour à meilleure fortune de la garantie globale (Switch), reçus de Crédit Agricole SA suite à la hausse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

NOTE 40 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-4 020	-1 921
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-4 020	-1 921
Reprises de dépréciations	1 005	1 112
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 005	1 112
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-3 015	-809
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-3 015	-809
Plus-values de cessions réalisées	686	248
Sur titres d'investissement	676	83
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	10	165
Moins-values de cessions réalisées	-13	-69
Sur titres d'investissement		-52
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-13	-17
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cessions	673	179
Sur titres d'investissement	676	31
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-3	148
Solde en perte ou en bénéfice	-2 342	-630
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	96	11
Moins-values de cessions	-6	-14
Solde en perte ou en bénéfice	90	-3
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-2 252	-633

Le résultat net réalisé sur l'actif immobilisé est en partie lié au provisionnement des titres des entités du pôle immobilier de la CR.

NOTE 41 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Néant

NOTE 42 IMPOT SUR LES BENEFICES

Au cours de l'exercice 2010, la Caisse régionale Charente-Périgord a dénoncé son régime d'intégration fiscale mise en place avec ses filiales pour rejoindre le régime d'intégration fiscale de Crédit Agricole SA.

Outre Crédit Agricole SA, société mère du Groupe fiscal, les filiales nationales de CASA et les 38 autres Caisses régionales, ce périmètre d'intégration fiscale peut comprendre également les filiales des Caisses régionales. Au cas d'espèce, la Caisse régionale Charente-Périgord a décidé d'intégrer dans ce nouveau périmètre fiscal ses 5 filiales détenues directement ou indirectement à plus de 95%.

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque structure demeure responsable de son impôt et doit verser sa participation contributive aux Caisses régionales, elles-mêmes le reversant à CASA. Au titre de l'année 2015, la Caisse régionale a bénéficié d'un produit de 1 886 milliers d'euros.

Outre le produit d'intégration fiscale rappelé ci-dessus, cette rubrique d'un montant de 21 982 milliers d'euros est essentiellement constitué par :

- L'impôt sur les sociétés de l'exercice pour 22 472 milliers d'euros, calculé au taux de droit commun, majoré de la contribution sociale sur les bénéfices ;
- L'actualisation de l'impôt dû sur le crédit d'impôt relatif aux prêts à taux zéro utilisé sur l'exercice pour un montant de 1 470 milliers d'euros.

NOTE 43 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Charente Périgord exerce la totalité de son activité en France et dans le secteur de la banque de proximité. Cela implique que les tableaux fournis pour l'explication de la formation du résultat n'ont pas été ventilés selon d'autres critères d'activité ou de zone géographique.

NOTE 44 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUE DE L'EXPLOITATION

NEANT

NOTE 45 AFFECTATION DES RESULTATS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat à affecter	Résultat conservé	Résultat distribué
Résultat comptable après IS	53 242		
Total à affecter :	53 242		
Affectation			
Intérêts aux parts aux Caisses Locales (1)			1 017
Rémunération des CCA détenus par CASA			3 926
Rémunération des CCA des autres détenteurs			2 552
Réserve légale		34 310	
Autres réserves		11 437	
TOTAUX	53 242	45 747	7 495

(1) Ce montant a été calculé à partir d'un taux égal à 1,80 % sous réserve que le contexte juridique au plus tard le 29/06/2016 l'autorise. Dans le cas contraire, la rémunération des parts sociales sera calculée à partir d'un taux égal à 1,07 % ce qui correspond à un montant global de 604 milliers d'euros et au Bénéfice Net par part sociale de 0,02 €.

NOTE 46 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse régionale de Charente Périgord ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

NOTE 47 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de la Caisse régionale Charente Périgord

<i>(en milliers d'euros)</i>	ERNST & YOUNG	%	KPMG audit	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	82	81%	82	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	19	19%		0%
Sous-total	101	100%	82	100%
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social		0%		0%
Technologie de l'information		0%		0%
Audit interne		0%		0%
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	0	0%	0	0%
TOTAL	101	100%	82	100%



Comptes consolidés

Exercice 2015

Arrêtés par le Conseil d'administration
de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord
en date du 27 janvier 2016 et soumis à l'approbation de
l'Assemblée générale ordinaire en date du 25 mars 2016

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Charente Périgord est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Charente Périgord 67 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Charente Périgord est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2015, la Caisse régionale de Charente Périgord fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue LA Boétie, qui détient elle-même 56,70 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 42,85 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015, soit 0,15 % de son capital, contre 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital de la Caisse régionale Charente Périgord sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 8,8 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 150 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les

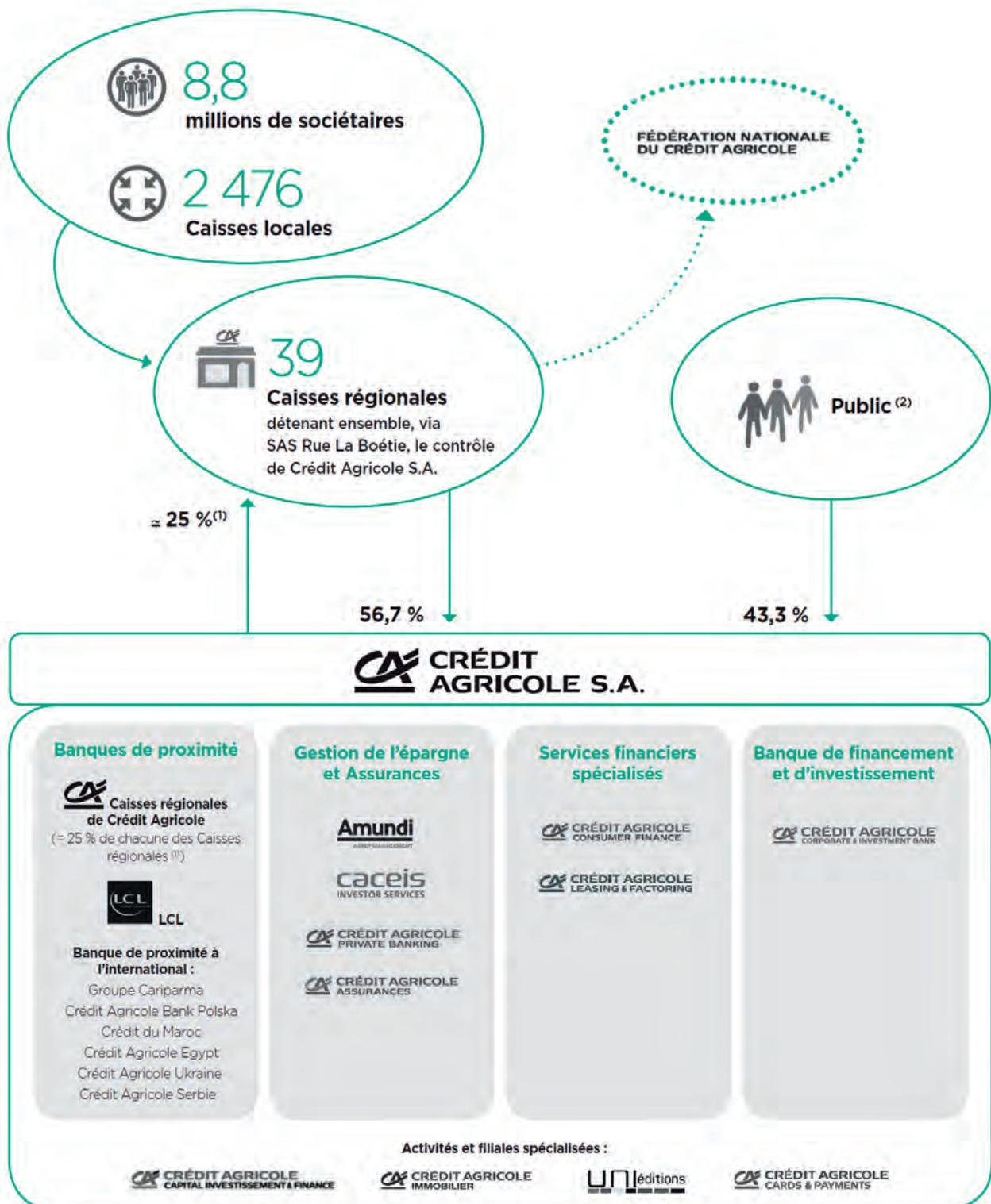
modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du Groupe (au 31 décembre 2015)

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

(2) Y compris autocontrôle.

Relations internes au Crédit agricole

➤ **Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à

l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales

d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Comptablement, les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

➤ Informations relatives aux parties liées

Les parties liées à la Caisse régionale sont :

- des entités ayant le contrôle exclusif ou conjoint de la Caisse régionale, ou ayant une influence notable sur la Caisse Régionale, directement ou indirectement,
- des entités contrôlées par la Caisse régionale, directement ou indirectement, en contrôle exclusif ou conjoint ;
- des entités soumises à l'influence notable de la Caisse régionale ;
- des entités soumises directement ou indirectement à un contrôle commun avec la Caisse régionale ;
- des entités sur lesquelles une personne physique, partie liée à la Caisse régionale, détient le contrôle exclusif ou conjoint, une influence notable, ou encore détient un droit de vote significatif ;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel de la Caisse régionale ou à celui d'une de ses parties liées.

Les Caisses Locales détiennent au 31/12/2015 :

- 36 903 298 parts sociales de la Caisse régionale Charente Périgord pour un montant de 56 462 milliers d'euros.
- des comptes-courants bloqués pour un montant de 30 224 milliers d'euros ainsi que des comptes courants ordinaires ouverts dans les livres de la Caisse régionale pour un montant de 11 558 milliers d'euros et 116 550 milliers d'euros de BMTN subordonnés.

Les Caisses Locales ont perçu de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord au 31/12/2015 :

- 1 067 milliers d'euros au titre des revenus des parts sociales,
- 742 milliers d'euros au titre des intérêts des comptes courants bloqués,
- 21 milliers d'euros au titre des intérêts sur DAT et CCA
- 921 milliers d'euros au titre des intérêts sur BMTN Subordonnés.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>Notes</i>	31/12/2015	31/12/2014
<i>(en milliers d'euros)</i>		Retraité (1)
Intérêts et produits assimilés	4.1 253 699	261 544
Intérêts et charges assimilés	4.1 -111 352	-124 659
Commissions (produits)	4.2 109 592	111 088
Commissions (charges)	4.2 -16 091	-14 397
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3 268	1 120
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4 15 787	12 555
Produits des autres activités	4.5 4 609	836
Charges des autres activités	4.5 -2 421	-1 498
PRODUIT NET BANCAIRE	254 091	246 589
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6 -138 086	-135 318
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7 -6 867	-6 785
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	109 138	104 486
Coût du risque	4.8 -9 373	-17 627
RESULTAT D'EXPLOITATION	99 765	86 859
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.16	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9 13	1
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.19	
RESULTAT AVANT IMPOT	99 778	86 860
Impôts sur les bénéfices	4.10 -31 375	-27 645
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
RESULTAT NET	68 403	59 215
Participations ne donnant pas le contrôle		
RESULTAT NET PART DU GROUPE	68 403	59 215

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité (1)
Résultat net		68 403	59 215
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4.11	370	-2 983
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	4.11		
capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence		370	-2 983
capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence	4.11		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	-126	1 003
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		244	-1 980
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11	-602	4 456
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11		
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	4.11		
capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence		-602	4 456
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entreprises mises en équivalence	4.11		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	761	-1 387
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		159	3 069
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		403	1 089
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		68 806	60 304
Dont part du Groupe		68 806	60 304
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014 Retraité (1)	01/01/2014 Retraité (1)
Caisse, banques centrales	6.1	55 798	59 260	52 899
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	23 737	36 736	56 943
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	68 628	82 583	59 466
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6-6.7-6.8	880 338	808 467	640 720
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	1 016 831	642 683	740 610
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	6 061 430	5 774 739	5 833 187
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		11 550	20 035	16 932
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.7-6.8- 6.10	87 362	97 610	159 923
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	27 418	40 390	43 190
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	165 279	124 454	161 535
Actifs non courants destinés à être cédés	6.15			
Participation aux bénéfices différée	6.20			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.16			
Immeubles de placement	6.17	667	1 017	584
Immobilisations corporelles	6.18	34 454	37 387	40 122
Immobilisations incorporelles	6.18	635	875	1 087
Ecarts d'acquisition	6.19			
TOTAL DE L'ACTIF		8 434 127	7 726 236	7 807 198

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014 Retraité (1)	01/01/2014 Retraité (1)
Banques centrales	6.1			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	5 398	7 411	6 940
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	82 870	49 451	42 917
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.10	4 167 072	3 733 215	3 811 631
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.10	2 516 383	2 301 250	2 300 442
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	217 805	264 669	342 231
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		59 548	72 162	42 876
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	9	9	0
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	138 219	120 464	145 099
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.15			
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.20			
Provisions	6.21	23 408	26 585	22 123
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	52 141	52 146	52 150
TOTAL DETTES		7 262 853	6 627 362	6 766 409
CAPITAUX PROPRES		1 171 274	1 098 874	1 040 789
Capitaux propres - part du Groupe		1 171 274	1 098 874	1 040 789
Capital et réserves liées		332 919	320 124	313 241
Réserves consolidées		756 331	706 317	659 530
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		13 621	13 218	12 129
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés				
Résultat de l'exercice		68 403	59 215	55 889
Participations ne donnant pas le contrôle				
TOTAL DU PASSIF		8 434 127	7 726 236	7 807 198

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées						Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net	Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
								11 770	359	12 129			
Capitaux propres au 1er janvier 2014 Publié	189 937	830 281	-971		1 019 247	11 770	359	12 129	0	9 103	1 040 479	1 040 479	
Impacts IFRIC 21		310			310						310	310	
Capitaux propres au 1er janvier 2014 Retraité	189 937	830 591	-971	0	1 019 557	11 770	359	12 129		9 103	1 040 789	1 040 789	
Augmentation de capital	5 920				5 920						5 920	5 920	
Variation des titres auto-détenus			963		963						963	963	
Emissions d'instruments de capitaux propres					0						0	0	
Remunération 2014 des titres super subordonnés à durée indéterminée					0						0	0	
Dividendes versés en 2014					0						0	0	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0						0	0	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					0						0	0	
Mouvements liés aux stock options					0						0	0	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	5 920	0	963	0	6 883	0	0	0	0	-9 103	-2 220	-2 220	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	3 069	-1 980	1 089	0	0	1 089	1 089	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence					0						0	0	
Résultat au 31/12/2014					0					59 228	59 228	59 228	
Autres variations écarts d'arrondis et IFRIC 21		1			1					-13	-12	-12	
Capitaux propres au 31 décembre 2014 Retraité (2)	195 857	830 592	-8	0	1 026 441	14 839	-1 621	13 218	0	59 215	1 098 874	1 098 874	
Affectation du résultat 2014		50 018			50 018					-50 018	0	0	
Capitaux propres au 1er janvier 2015	195 857	880 610	-8	0	1 076 459	14 839	-1 621	13 218	0	9 197	1 098 874	1 098 874	
Augmentation de capital	12 787				12 787						12 787	12 787	
Variation des titres auto-détenus			8		8						8	8	
Emissions d'instruments de capitaux propres					0						0	0	
Remunération 2015 des titres super subordonnés à durée indéterminée					0						0	0	
Dividendes versés en 2015					0						0	0	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0						0	0	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					0						0	0	
Mouvements liés aux stock options					0						0	0	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	12 787	0	8	0	12 795	0	0	0	0	-9 197	3 598	3 598	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	159	244	403	0	0	403	403	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence					0						0	0	
Résultat au 31/12/2015					0					68 403	68 403	68 403	
Autres variations écarts d'arrondis		-4			-4					0	-4	-4	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2015	208 644	880 606	0	0	1 089 250	14 998	-1 377	13 621	0	68 403	1 171 274	1 171 274	

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

(2) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de *la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord* y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité (3)
Résultat avant impôt	99 778	86 860
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6 864	6 785
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		0
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	6 853	20 173
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		0
Résultat net des activités d'investissement	-10	-296
Résultat net des activités de financement	2 330	2 330
Autres mouvements	3 705	-17 417
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	19 742	11 575
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	136 406	50 364
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-35 240	36 126
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-97 910	-135 732
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-28 893	23 949
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	0	0
Impôts versés	-17 844	-25 062
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-43 481	-50 355
Flux provenant des activités abandonnées	0	0
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	76 039	48 080
Flux liés aux participations (1)	-3 690	-1 291
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-4 015	-4 003
Flux provenant des activités abandonnées	0	0
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-7 705	-5 294
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	3 592	-3 184
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-2 335	-2 334
Flux provenant des activités abandonnées	0	0
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C)	1 257	-5 518
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	69 591	37 268
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	9 900	-27 368
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	59 259	52 890
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-49 359	-80 258
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	79 491	9 900
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	55 797	59 259
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	23 694	-49 359
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	69 591	37 268

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2015, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord s'élève à 3 690 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- Acquisition de titres de la SCI PRODEOS 414 milliers d'euros, de la société DELTA pour 1 397 milliers d'euros, et de la SA COULEUR D'AQUITAINE pour 338 milliers d'euros,

- Souscription au capital de CHARENTE PERIGORD EXPANSION pour 1 320 milliers d'euros et de C2MS pour 236 milliers d'euros

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires de 3 592 milliers d'euros comprend :

- le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale aux porteurs de CCA hors Caisses locales à hauteur de 6 478 milliers d'euros pour le premier semestre.

- le versement par les Caisses locales affiliées à la Caisse régionale des intérêts aux parts sociales aux sociétaires pour 2 718 milliers d'euros.

- la variation du capital des caisses locales pour 12 788 milliers d'euros.

(3) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2015 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2014.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2015. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Interprétation IFRIC 21 Taxes	13 juin 2014 (UE n° 634/2014)	1 ^{er} janvier 2015	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2011-2013 :	18 décembre 2014 (UE n° 1361/2014)		Oui
IFRS 3 Exclusion du champ d'application des formations de partenariats (i.e les co-entreprises déjà exclues et pour la 1er fois les activités conjointes)		1 ^{er} janvier 2015	Oui
IFRS 13 Extension à certains instruments non financiers de l'exception qui permet l'évaluation de la juste valeur sur base nette		1 ^{er} janvier 2015	Oui
IAS 40 Nécessité de jugement pour déterminer si l'acquisition d'un immeuble de placement constitue une acquisition d'actif (IAS 40) ou d'un groupe d'actifs ou un regroupement d'entreprises (IFRS 3)		1 ^{er} janvier 2015	Oui

Seule l'interprétation d'IFRIC 21 a eu un impact sur les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord.

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 a pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice). Ainsi, seront notamment concernées les principales taxes suivantes :

- Taxe systémique, taxe ACPR dont l'étalement sur la période est supprimé
- Cotisation solidarité ... (C3S) dont le provisionnement au cours de la période d'acquisition de l'assiette est supprimé et l'enregistrement décalé sur l'exercice suivant, sans étalement.

L'application d'IFRIC 21 est d'application rétrospective avec retraitement des exercices antérieurs et ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'année 2014 en comparatif dans les états financiers.

Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 11 Impacts des évolutions comptables et autres événements.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable ultérieurement dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 : <ul style="list-style-type: none"> - IFRS 2 Conditions d'acquisition des droits, de marché, de performance, de service - IFRS 3 Comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix - IFRS 8 Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs - IAS 16 et IAS 38 Réévaluation et ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé - IAS 24 Notion de services de direction (« key management personnel services ») 	17 décembre 2014 (UE n°2015/28)	1er février 2015 (1) 1er février 2015 (1) 1er février 2015 (1) 1er février 2015 (1) 1er février 2015 (1)	Oui Oui
Amendement IAS 19, Régimes à prestations définies : cotisations des	17 décembre 2014	1er février 2015 (1)	Oui

membres du personnel	(UE n°2015/29)		
Amendements IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 41 Agriculture : Mode de comptabilisation des plantes productrices	23 novembre 2015 (UE 2015/2113)	1 ^{er} janvier 2016	Non
Amendements IFRS 11 Partenariats Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes : Application d'IFRS 3 lorsque l'activité constitue un "business" au sens d'IFRS 3	24 novembre 2015 (UE 2015/2173)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Amendement IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles : Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables	02 décembre 2015 (UE 2015/2231)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 :	15 décembre 2015 (UE 2015/2343)		
- IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées : Modifications dans les modalités de cession envisagée		1 ^{er} janvier 2016	Oui
- IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir Contrats de services Application de la norme aux états financiers intermédiaires condensés		1 ^{er} janvier 2016	Oui
- IAS 19 Avantages au personnel : Taux d'actualisation des avantages postérieur à l'emploi		1 ^{er} janvier 2016	Oui
- IAS 34 Information financière intermédiaire : Précision de la formulation « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire »		1 ^{er} janvier 2016	Oui
Amendement IAS 1 Présentation des états financiers : Initiative concernant les informations à fournir	18 décembre 2015 (UE 2015/2406)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Amendement IAS 27 : Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels	18 décembre 2015 (UE 2015/2441)	1 ^{er} janvier 2016	Non

(1) Soit à partir du 1er janvier 2016 dans le Groupe.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2015 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2015.

Cela concerne en particulier les normes IFRS 9 et IFRS 15.

La norme IFRS 9 Instruments Financiers publiée par l'IASB est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et

d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 devrait entrer en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

Le Groupe s'est organisé pour mettre en œuvre cette norme dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, finances et risques ainsi que l'ensemble des entités concernées. Dès début 2015, le Groupe a lancé des travaux de diagnostic des principaux enjeux de la norme IFRS 9. Les analyses ont prioritairement porté sur les changements induits par :

- Les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers
- La refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL). Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues sans attendre un événement objectif de perte avérée. Elle repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

A ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme. Parallèlement, le Groupe est entré dans une phase de déclinaison opérationnelle en vue du déploiement des premières évolutions d'architecture des systèmes d'information.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Elle remplacera les normes IAS 11, Contrats de construction, IAS 18, Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31, Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

La norme IFRS 15 présente un modèle unique de comptabilisation du revenu pour les ventes de contrats à long terme, les ventes de biens, ainsi que les prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole SA sera réalisé en 2016. Néanmoins, en première analyse, le groupe n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3 Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation

initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ Reclassements d'actifs financiers

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;

- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Parmi les créances dépréciées sur base individuelle, la Caisse régionale de Charente Périgord distingue les créances douteuses, elles-mêmes réparties en créances douteuses compromises et non compromises, et les créances restructurées non douteuses.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois

Dans le cadre de la réglementation bâloise, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

La Caisse régionale a également enregistré des provisions pour dépréciation collective (sectorielles) au titre de la viticulture Cognac, des vins du Bergeracois, des filières bovins lait et viande, porcs, bâtiment et cafés, restaurants, hôtels.

Ces modèles s'appuient sur la mesure du risque de crédit selon le dispositif Bâlois pour ces filières auxquelles, y a été adjointe la mise en place d'un stress scénario consistant à une dégradation des 2 notes de ces encours.

Des taux de pertes sont appliqués aux strates d'encours les plus dégradées identifiés selon des critères sectoriels croisés.

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instrument de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

✓ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.21 Provisions.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;

- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciaires en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds

d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;

- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.21 Provisions.

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus,;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une

charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Charente Périgord a opté pour une externalisation auprès de PREDICA et ADICAM auxquelles une cotisation annuelle est versée. Seule demeure au bilan de la caisse une provision correspondant d'une part à un reliquat aux titres des régimes antérieurs et d'autre part à un ajustement des contrats non externalisés.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la

catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;
et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre *	25 à 30 ans
Second œuvre	15 à 20 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Matériel	5 ans

* Compte tenu de l'ancienneté du bâtiment du siège social de la Caisse régionale, La durée d'amortissement du gros œuvre est à 25 ans sur ce seul bâtiment.

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ **Commissions sur prestations de services (IAS 18)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Charente Périgord représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Charente Périgord et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation du pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles

donnent droit les accords contractuels sont analysés afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquels donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affectés la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2015 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 «Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 ».

• Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par un avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif permet de transférer aux Caisses régionales les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnisations préalablement perçues.

Au cours de l'exercice 2015, la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif a respectivement subi une baisse au 30 juin 2015 entraînant un appel de la garantie, puis une hausse au 30 septembre 2015 se matérialisant par un retour total à

meilleure fortune. Ainsi, l'indemnité versée au titre du 30 juin 2015 pour un montant de 2,9 millions d'euros a été remboursée par Crédit Agricole SA en date du 1er décembre par imputation sur le dépôt de garantie de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord. Cela s'est traduit, dans les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord, par la comptabilisation en résultat au second trimestre, d'une charge en coût du risque de 3,6 millions d'euros et d'un produit d'impôt à hauteur de 1,4 millions d'euros, et par l'annulation de ces impacts dans les mêmes agrégats du résultat du troisième trimestre.

- **Opération de titrisation**

Au 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 120,34 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 103,9 millions d'euros et des titres subordonnés pour 16,9 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour tenir compte de l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

3 *Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture*

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est assurée par le service «Management des Risques» qui est rattaché à la Direction générale et qui a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	23 737	36 736
Instruments dérivés de couverture	68 628	82 583
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	385 066	323 519
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	6 415	15 549
Prêts et créances sur la clientèle	6 102 697	5 811 124
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	87 362	97 610
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	6 673 905	6 367 121
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	704 091	652 132
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	119 087	91 203
Provisions - Engagements par signature	-3 066	-3 623
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	820 112	739 712
Exposition maximale au risque de crédit	7 494 017	7 106 833

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)		
Prêts et créances sur la clientèle	2 985 564	2 736 812
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	134 585	95 757
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(en milliers d'euros)	31/12/2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration-générale	782 950	278	182	1 183	781 585
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	6 395				6 395
Grandes entreprises	1 080 058	55 600	38 269	10 470	1 031 319
Clientèle de détail	4 370 840	131 354	75 813	46 501	4 248 526
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	6 240 243	187 232	114 264	58 154	6 067 825

(1) Dont encours restructurés pour 51 814 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale (2)	870 124			996	869 128
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	3 284				3 284
Grandes entreprises	1 066 580	54 374	38 951	13 135	1 014 494
Clientèle de détail	4 011 263	130 134	73 982	46 164	3 891 117
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	5 951 251	184 508	112 933	60 295	5 778 023

(1) Dont encours restructurés pour 47 978 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale	38 565	36 305
Grandes entreprises	275 346	255 134
Clientèle de détail	390 180	360 693
Total Engagements de financement	704 091	652 132
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale	1	1
Grandes entreprises	119 499	79 046
Clientèle de détail	28 715	25 805
Total Engagements de garantie	148 215	104 852

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Administration générale	25 396	3 422
Grandes entreprises	627 549	544 298
Clientèle de détail	1 863 438	1 753 530
Total Dettes envers la clientèle	2 516 383	2 301 250

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	6 223 879	186 590	113 835	58 154	6 051 890
Autres pays de l'UE	8 605	619	417		8 188
Autres pays d'Europe	1 747	4	3		1 744
Amérique du Nord	932	16	8		924
Amériques Centrale et du Sud	243				243
Afrique et Moyen Orient	3 247				3 247
Asie et Océanie (hors Japon)	1 388	3	1		1 387
Japon	202				202
Organismes supranationaux					0
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	6 240 243	187 232	114 264	58 154	6 067 825

(1) Dont encours restructurés pour 51 814 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	5 937 573	183 711	112 440	60 295	5 764 838
Autres pays de l'UE	7 347	769	468		6 879
Autres pays d'Europe	1 928	4	3		1 925
Amérique du Nord	780	20	18		762
Amériques Centrale et du Sud	210				210
Afrique et Moyen Orient	2 215	2	2		2 213
Asie et Océanie (hors Japon)	984	2	2		982
Japon	214				214
Organismes supranationaux					0
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	5 951 251	184 508	112 933	60 295	5 778 023

(1) Dont encours restructurés pour 47 978 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	703 676	651 718
Autres pays de l'UE	340	366
Autres pays d'Europe	6	7
Amérique du Nord	10	7
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient	24	23
Asie et Océanie (hors Japon)	35	10
Japon		1
Total Engagements de financement	704 091	652 132
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	148 144	104 777
Autres pays de l'UE	43	33
Autres pays d'Europe	28	42
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total Engagements de garantie	148 215	104 852

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
France (y compris DOM-TOM)	2 478 661	2 270 574
Autres pays de l'UE	28 729	21 542
Autres pays d'Europe	1 968	2 057
Amérique du Nord	3 217	2 776
Amériques Centrale et du Sud	483	870
Afrique et Moyen Orient	1 598	1 816
Asie et Océanie (hors Japon)	1 706	1 531
Japon	21	84
Organismes supra-nationaux		
Total Dettes envers la clientèle	2 516 383	2 301 250

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2015						31/12/2015	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						399 684	32 312	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	-	
Administration générale					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	74 971	1 733	-	-	76 704	72 968	172 418	
Administration générale	2 414				2 414	96	1 365	
Banques centrales					-			
Institutions non établissements de crédit					-			
Grandes entreprises	27 444	10			27 454	17 331	48 739	
Clientèle de détail	45 113	1 723			46 836	55 541	122 314	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	74 971	1 733	-	-	76 704	472 652	204 730	

	31/12/2014 Retraité						31/12/2014 Retraité	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						405 449	31 191	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	
Administration générale					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	109 377	1 403	-	-	110 780	71 575	173 228	
Administration générale	25 373				25 373	996		
Banques centrales					-			
Etablissements de crédit					-			
Grandes entreprises	29 391	3			29 394	15 423	52 086	
Clientèle de détail	54 613	1 400			56 013	56 152	120 146	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	109 377	1 403	-	-	110 780	477 024	204 419	

3.2 Risque de marché

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2015						31/12/2014	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Retraité	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché	
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	722	33 614	34 292	68 628	82 583
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				722	33 614	34 292	68 628	82 583
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions et indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	722	33 614	34 292	68 628	82 583
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	722	33 614	34 292	68 628	82 583

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2015						31/12/2014	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Retraité	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché	
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	1 356	22 174	59 340	82 870	49 451
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 356	22 174	59 340	82 870	49 451
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions et indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	1 356	22 174	59 340	82 870	49 451
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	1 356	22 174	59 340	82 870	49 451

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2015						31/12/2014	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	56	4 102	964	5 122	6 926
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				56	4 102	964	5 122	6 926
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	292	0	0	292	777
. Dérivés sur actions et indices				286			286	771
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres				6			6	6
Sous total	0	0	0	348	4 102	964	5 414	7 703
. Opérations de change à terme				26			26	18
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	374	4 102	964	5 440	7 721

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2015						31/12/2014	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	56	3 805	1 075	4 936	6 650
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				56	3 805	1 075	4 936	6 650
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	6	0	0	6	0
. Opérations fermes de change				6			6	
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	430	0	0	430	743
. Dérivés sur actions et indices				209			209	481
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres				221			221	262
Sous total	0	0	0	492	3 805	1 075	5 372	7 393
. Opérations de change à terme				26			26	18
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	0	518	3 805	1 075	5 398	7 411

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
	Total encours	Total encours
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Instruments de taux d'intérêt :	2 067 644	2 138 562
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	2 067 644	2 136 864
. Options de taux		
. Caps-floors-collars		1 698
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	18 984	0
. Opérations fermes de change		
. Options de change	18 984	
Autres instruments :	27 000	40 000
. Dérivés sur actions et indices	27 000	40 000
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	2 113 628	2 178 562
. Opérations de change à terme	13 379	8 314
Total Notionnels	2 127 007	2 186 876

Risque de change

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	8 428 723	8 428 723	7 721 340	7 721 340
Autres devises de l'Union européenne	389	389	419	419
USD	3 389	3 389	3 867	3 867
JPY			69	69
Autres devises	1 626	1 626	541	541
Total bilan	8 434 127	8 434 127	7 726 236	7 726 236

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	52 141			52 146		
Autres devises de l'Union européenne						
USD						
JPY						
Autres devises						
Total (1)	52 141	0	0	52 146	0	0

3.3 Risque de liquidité et de financement

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	72 520	395 050	247 366	301 895	0	1 016 831
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	437 220	686 787	2 194 695	2 913 328	1 818	6 233 848
Total	509 740	1 081 837	2 442 061	3 215 223	1 818	7 250 679
Dépréciations						-172 418
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						7 078 261

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	48 238	67 687	225 274	296 462	5 022	642 683
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	566 006	719 015	1 987 655	2 673 473	1 818	5 947 967
Total	614 244	786 702	2 212 929	2 969 935	6 840	6 590 650
Dépréciations						-173 228
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						6 417 422

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	660 564	1 653 745	1 198 709	654 054		4 167 072
Dettes envers la clientèle	2 103 501	60 220	326 392	26 270		2 516 383
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	2 764 065	1 713 965	1 525 101	680 324	0	6 683 455

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	594 216	985 866	1 477 725	674 694	714	3 733 215
Dettes envers la clientèle	1 929 072	58 221	283 588	30 369		2 301 250
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	2 523 288	1 044 087	1 761 313	705 063	714	6 034 465

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	50					50
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	20 703	7 299	170 853	18 900		217 755
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	20 753	7 299	170 853	18 900	0	217 805
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée		25 132	27 009			52 141
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	0	25 132	27 009	0	0	52 141

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	1 463		2 825			4 288
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	39 798	100 320	101 363	18 900		260 381
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	41 261	100 320	104 188	18 900	0	264 669
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée		132	52 014		0	52 146
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	0	132	52 014	0	0	52 146

Garanties financières en risque données par maturité attendue

La Caisse régionale n'a pas de montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur	68 628	82 870	1 833 904	82 583	49 451	1 853 800
Taux d'intérêt	68 628	82 870	1 833 904	82 583	49 451	1 853 800
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0	0	0	0
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0	0	0	0
Total Instruments dérivés de couverture	68 628	82 870	1 833 904	82 583	49 451	1 853 800

3.5 Risques opérationnels

L'information est disponible dans le Rapport de gestion.

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomerats financiers », la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1^{er} janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévu jusqu'à la fin de la période transitoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitué du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

En 2015 comme en 2014 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 950	2 928
Sur opérations internes au Crédit Agricole	29 403	33 132
Sur opérations avec la clientèle	198 004	195 807
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	1 569	2 442
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 007	5 301
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	17 766	21 934
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	253 699	261 544
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 992	-2 893
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-60 020	-76 295
Sur opérations avec la clientèle	-17 891	-18 432
Sur dettes représentées par un titre	-2 347	-3 302
Sur dettes subordonnées	-2 330	-2 330
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-26 772	-21 407
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-111 352	-124 659

(1) dont 4 455 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2015 contre 4 277 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

(2) dont 5 694 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2015 contre 5 833 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

4.2 Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	158	-27	131	302	-2	300
Sur opérations internes au Crédit Agricole	13 637	-9 389	4 248	15 575	-8 152	7 423
Sur opérations avec la clientèle	27 954	-1 241	26 713	28 420	-819	27 601
Sur opérations sur titres	24	-1	23	45	-2	43
Sur opérations de change	113		113	106		106
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan			0			0
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	66 123	-5 348	60 775	64 805	-5 367	59 438
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 583	-85	1 498	1 835	-55	1 780
Produits nets des commissions	109 592	-16 091	93 501	111 088	-14 397	96 691

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-463	-342
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	654	1 696
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	189	141
Résultat de la comptabilité de couverture	-112	-375
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	268	1 120

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2015		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	53 888	-53 871	17
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	44 574	-1 062	43 512
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	9 314	-52 809	-43 495
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	161 368	-161 497	-129
Variations de juste valeur des éléments couverts	84 408	-76 960	7 448
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	76 960	-84 537	-7 577
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	215 256	-215 368	-112

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	10 416	-10 416	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	9 878	-538	9 340
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	538	-9 878	-9 340
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	165 413	-165 788	-375
Variations de juste valeur des éléments couverts	67 139	-98 254	-31 115
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	98 274	-67 534	30 740
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	175 829	-176 204	-375

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dividendes reçus	12 655	12 386
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	6 627	1 728
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-3 495	-1 590
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		31
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	15 787	12 555

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 « Coût du risque ».

4.5 Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Résultats nets des immeubles de placement	-526	287
Autres produits (charges) nets	2 714	-949
Produits (charges) des autres activités	2 188	-662

4.6 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Charges de personnel	-86 021	-82 394
Impôts et taxes (1)	-5 617	-6 131
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-46 448	-46 793
Charges générales d'exploitation	-138 086	-135 318

(1) Dont 49 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2015 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros hors taxes)	2015			2014 Retraité
	E&Y	KPMG	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	82	82	164	162
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	19	0	19	26
Total Honoraires des commissaires aux comptes	101	82	183	188

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dotations aux amortissements	-6 816	-6 785
- immobilisations corporelles	-6 607	-6 556
- immobilisations incorporelles	-209	-229
Dotations (reprises) aux dépréciations	-51	0
- immobilisations corporelles	-51	
- immobilisations incorporelles		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-6 867	-6 785

4.8 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-44 465	-65 366
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-43 304	-59 475
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-6	-4
Engagements par signature	-937	-5 676
Risques et charges	-218	-211
Reprises de provisions et de dépréciations	35 349	46 802
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	33 714	39 401
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		4
Engagements par signature	1 441	7 127
Risques et charges	194	270
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-9 116	-18 564
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 100	-924
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 416	2 163
Décotes sur crédits restructurés	-155	-89
Pertes sur engagements par signature	-185	-15
Autres pertes	-233	-198
Autres produits		
Coût du risque	-9 373	-17 627

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Plus-values de cession	13	1
Moins-values de cession	19	11
	-6	-10
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	13	1

4.10 Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Charge d'impôt courant	-23 786	-23 469
Charge d'impôt différé	-7 589	-4 176
Charge d'impôt de la période	-31 375	-27 645

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	99 778	38,00%	37 916
Dividende regime mère fille	-12 320		-4 682
Effet des différences permanentes			-2 114
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			255
Effet des autres éléments			
Taux et charge effectifs d'impôt		31,44%	31 375

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéficiaires taxables en France au 31 décembre 2015.

Total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres est de 2 325 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2014 retraité

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	86 870	38,00%	33 011
Dividende régime mère fille	-10 713		-4 071
Effet des différences permanentes			-1 020
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			-275
Effet des autres éléments			
Taux et charge effectifs d'impôt		31,82%	27 645

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2014.

Total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres est de 1 635 milliers d'euros.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période,

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-602	4 456
Ecart de réévaluation de la période	5 648	5 623
Transfert en résultat	-6 250	-1 167
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	761	-1 387
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	159	3 069
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	370	-2 983
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-126	1 003
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	244	-1 980
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	403	1 089
Dont part du Groupe	403	1 089
Dont participations ne donnant pas le contrôle		

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	Variation											
	31/12/2014 Retraité						31/12/2015					
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion												
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4 456	-1 387	3 069	3 069	-5 058	2 148	-2 910	-2 910	-602	761	159	159
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4 456	-1 387	3 069	3 069	-5 058	2 148	-2 910	-2 910	-602	761	159	159
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4 456	-1 387	3 069	3 069	-5 058	2 148	-2 910	-2 910	-602	761	159	159
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-2 983	1 003	-1 980	-1 980	3 353	-1 129	2 224	2 224	370	-126	244	244
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-2 983	1 003	-1 980	-1 980	3 353	-1 129	2 224	2 224	370	-126	244	244
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-2 983	1 003	-1 980	-1 980	3 353	-1 129	2 224	2 224	370	-126	244	244
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 473	-384	1 089	1 089	-1 705	1 019	-686	-686	-232	635	403	403

	Variation											
	01/01/2014 Retraité						31/12/2014 Retraité					
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion												
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-243	-401	-644	-644	4 699	-986	3 713	3 713	4 456	-1 387	3 069	3 069
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises-mises en équivalence	-243	-401	-644	-644	4 699	-986	3 713	3 713	4 456	-1 387	3 069	3 069
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-243	-401	-644	-644	4 699	-986	3 713	3 713	4 456	-1 387	3 069	3 069
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-59	20	-39	-39	-2 924	983	-1 941	-1 941	-2 983	1 003	-1 980	-1 980
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-59	20	-39	-39	-2 924	983	-1 941	-1 941	-2 983	1 003	-1 980	-1 980
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-59	20	-39	-39	-2 924	983	-1 941	-1 941	-2 983	1 003	-1 980	-1 980
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-302	-381	-683	-683	1 775	-3	1 772	1 772	1 473	-384	1 089	1 089

5 Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

L'intégralité de l'activité de la Caisse régionale de Charente Périgord se situe dans un seul secteur et une seule zone géographique: le secteur «Banque de proximité en France».

Ceci implique que les ventilations par secteur d'activité ou zone géographique ne sont pas applicables

5.1 Information par secteur opérationnel

Non applicable à la Caisse régionale de Charente Périgord

5.2 Information sectorielle par zone géographique

Non applicable à la Caisse régionale de Charente Périgord

6 Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	46 243		46 274	
Banques centrales	9 555		12 986	
Valeur au bilan	55 798	0	59 260	0

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 440	7 721
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	18 297	29 015
Valeur au bilan	23 737	36 736
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Intruments de capitaux propres	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et avances	0	0
- Créances sur la clientèle		
- Créances sur les établissements de crédit		
- Titres reçus en pension livrée		
- Valeurs reçues en pension		
Instruments dérivés	5 440	7 721
Valeur au bilan	5 440	7 721

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Intruments de capitaux propres	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	18 297	29 015
- Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	18 297	29 015
Prêts et avances	0	0
- Créances sur la clientèle		
- Créances sur les établissements de crédit		
- Titres reçus en pension livrée		
- Valeurs reçues en pension		
Valeur au bilan	18 297	29 015

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 398	7 411
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	5 398	7 411

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	5 398	7 411
Total Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 398	7 411

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	101 616	1 497		103 486	1 496	-158
Obligations et autres titres à revenu fixe	283 450	4 759	-853	220 033	5 121	-665
Actions et autres titres à revenu variable	56 238	7 347	-320	48 882	9 953	-326
Titres de participation non consolidés (2)	439 034	9 090		436 066	6 877	-175
Total des titres disponibles à la vente	880 338	22 693	-1 173	808 467	23 447	-1 324
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	880 338	22 693	-1 173	808 467	23 447	-1 324
Impôts		-5 240	355		-6 041	395
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôts)		17 453	-818		17 406	-929

(1) Dont 32 312 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2015 et 31 191 milliers d'euros au 31 décembre 2014 retraité.

(2) « Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 381 736 milliers d'euros au 31 décembre 2015 et 381 736 milliers d'euros au 31 décembre 2014. »

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Etablissements de crédit		
Titres de dettes	0	0
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	6 395	3 284
- Comptes et prêts	5 745	2 634
dont comptes ordinaires débiteurs sains	4 011	154
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
- Valeurs reçues en pension		
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés	650	650
- Autres prêts et créances		
Valeur brute	6 395	3 284
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	6 395	3 284
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	0	5 040
- Titres non cotés sur un marché actif		5 040
Prêts et avances	1 010 436	634 359
- Comptes ordinaires	29 247	3 869
- Comptes et avances à terme	965 286	614 586
- Prêts subordonnés	15 903	15 904
Valeur brute	1 010 436	639 399
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 010 436	639 399
Valeur au bilan	1 016 831	642 683

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	5 014	4 973
- Titres non cotés sur un marché actif	5 014	4 973
Prêts et avances	6 228 834	5 942 994
- Créances commerciales	10 635	11 288
- Autres concours à la clientèle	6 181 032	5 896 508
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés		
- Créances nées d'opérations d'assurance directe		
- Créances nées d'opérations de réassurance		
- Avances en comptes courants d'associés	12 757	13 235
- Comptes ordinaires débiteurs	24 410	21 963
Valeur brute	6 233 848	5 947 967
Dépréciations	172 418	173 228
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	6 061 430	5 774 739
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations		
Valeur brute	0	0
Dépréciations	0	0
Valeur nette des opérations de location-financement	0	0
Valeur au bilan	6 061 430	5 774 739

6.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Effets publics et valeurs assimilées	25 935	26 188
Obligations et autres titres à revenu fixe	61 427	71 422
Total	87 362	97 610
Dépréciations		
Valeur au bilan	87 362	97 610

6.7 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

La Caisse Régionale Charente Périgord n'a aucun actif transféré non décomptabilisé ou décomptabilisé avec implication continue au 31 décembre 2015.

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

6.8 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	173 228		44 665	-45 475			172 418
dont dépréciations collectives	60 295		4 008	-6 149			58 154
Opérations de location-financement							
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	31 191		3 495	-2 373		-1	32 312
Autres actifs financiers	28		5				33
Total Dépréciations des actifs financiers	204 447	0	48 165	-47 848	0	-1	204 763

(en milliers d'euros)	01/01/2014 Retraité	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	164 620		61 125	-52 517			173 228
dont dépréciations collectives	58 743		13 921	-12 369			60 295
Opérations de location-financement							
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	31 451		1 590	-1 850			31 191
Autres actifs financiers	28		4	-4			28
Total Dépréciations des actifs financiers	196 099	0	62 719	-54 371	0	0	204 447

6.9 Exposition au risque souverain

Expositions significatives au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Activité bancaire

31/12/2015	Expositions nettes de dépréciations							
	Actifs à la juste valeur par résultat	Dont portefeuille bancaire			Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
Actifs financiers disponibles à la vente		Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Allemagne								
Arabie Saoudite								
Belgique		5 222				5 222	5 222	0
Brésil								
Chine								
Espagne								
Etats Unis								
France		72 969		13 712		86 681	72 969	13 712
Grèce								
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
Venezuela								
Yémen								
Total Exposition	0	78 191	0	13 712	0	91 903	78 191	13 712

31/12/2014 Retraité	Expositions nettes de dépréciations							
	Actifs à la juste valeur par résultat	Dont portefeuille bancaire			Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
Actifs financiers disponibles à la vente		Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Allemagne								
Arabie Saoudite								
Belgique		5 275				5 275		5 275
Brésil								
Chine								
Espagne								
Etats Unis								
France		74 053		13 791		87 844		87 844
Grèce								
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
Venezuela								
Yémen								
Total Exposition	0	79 328	0	13 791	0	93 119	0	93 119

Dettes souveraines – Activité bancaire

Variations entre le 31 décembre 2014 retraité et la 31 décembre 2015

Variation des expositions brutes de couverture (en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2015
Espagne								0
France	74 053	-202		4		-887		72 968
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers disponibles à la vente	74 053	-202	0	4	0	-887	0	72 968
Espagne								0
France	13 791					-79		13 712
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 791	0	0	0	0	-79	0	13 712
Total Activité Banque	87 844	-202	0	4	0	-966	0	86 680

Variations entre le 1^{er} janvier 2014 retraité et le 31 décembre 2014 retraité

Variation des expositions brutes de couverture (en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2014 Retraité
Espagne								0
France	33 952	4 992		405			34 704	74 053
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers disponibles à la vente	33 952	4 992	0	405	0	0	34 704	74 053
Espagne								0
France	13 867	-111		35				13 791
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 867	-111	0	35	0	0	0	13 791
Total Activité Banque	47 819	4 881	0	440	0	0	34 704	87 844

6.10 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	3 419	12 777
dont comptes ordinaires créditeurs	805	8 928
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	3 419	12 777
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	8 773	44 455
Comptes et avances à terme	4 154 880	3 675 983
Total	4 163 653	3 720 438
Valeur au bilan	4 167 072	3 733 215

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Comptes ordinaires créditeurs	2 005 572	1 814 393
Comptes d'épargne à régime spécial	22 311	21 933
Autres dettes envers la clientèle	488 500	464 924
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	2 516 383	2 301 250

6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	50	4 288
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	217 755	260 381
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	217 805	264 669
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	52 141	52 146
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	52 141	52 146

6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

31/12/2015	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des instruments financiers	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	74 068		74 068	29 459		44 609
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	74 068	0	74 068	29 459	0	44 609

Les droits contractuels à compensation découlent de convention cadre FBF2001, FBF 2007, FBF2013, AFB94. Le montant des dérivés soumis à compensation présente 100 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

31/12/2014 Retraité	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des instruments financiers	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	90 304		90 304	42 650		47 654
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	90 304	0	90 304	42 650	0	47 654

Les droits contractuels à compensation découlent de convention cadre FBF2001, FBF 2007, FBF2013, AFB94. Le montant des dérivés soumis à compensation présente 100 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

Compensation – Passifs financiers

31/12/2015	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des instruments financiers	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	88 268		88 268	29 459	55 260	3 549
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
financiers soumis à compensation	88 268	0	88 268	29 459	55 260	3 549

Les droits contractuels à compensation découlent de convention cadre FBF2001, FBF 2007, FBF2013, AFB94.
Le montant des dérivés soumis à compensation présente 100 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

31/12/2014 Retraité	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des instruments financiers	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	56 862		56 862	42 650	9 300	4 912
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
financiers soumis à compensation	56 862	0	56 862	42 650	9 300	4 912

Les droits contractuels à compensation découlent de convention cadre FBF2001, FBF 2007, FBF2013, AFB94.
Le montant des dérivés soumis à compensation présente 100 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Impôts courants	4 660	9 150
Impôts différés	22 758	31 240
Total Actifs d'impôts courants et différés	27 418	40 390
Impôts courants	0	0
Impôts différés	9	9
Total Passifs d'impôts courants et différés	9	9

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Décalages temporaires comptables-fiscaux	30 225	0	34 889	4
Charges à payer non déductibles	2 494		1 926	4
Provisions pour risques et charges non déductibles	23 046		24 276	
Autres différences temporaires	4 685		8 688	
Impôts différés sur réserves latentes	-1 482	0	1 045	1 633
Actifs disponibles à la vente	-2 325			1 633
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes / Ecart actuariels	843		1 045	
Impôts différés sur résultat	9 487	15 481	25 150	28 216
Effet des compensations	-15 472	-15 472	-29 845	-29 845
Total Impôts différés	22 758	9	31 240	9

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale à l'exception des impôts différés calculés sur la CVA et la DVA.

6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Autres actifs	118 725	73 276
Comptes de stocks et emplois divers		190
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers (1)	118 505	73 063
Comptes de règlements	220	23
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	46 554	51 178
Comptes d'encaissement et de transfert	14 466	15 763
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	5	4
Produits à recevoir	30 179	31 167
Charges constatées d'avance	860	1 156
Autres comptes de régularisation	1 044	3 088
Valeur au bilan	165 279	124 454

(1) Dont 21 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Autres passifs (1)	44 435	43 131
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	38 680	38 085
Versement restant à effectuer sur titres	5 755	5 046
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	93 784	77 333
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	15 944	3 245
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	7	6
Produits constatés d'avance	31 134	32 750
Charges à payer	45 626	40 185
Autres comptes de régularisation	1 073	1 147
Valeur au bilan	138 219	120 464

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.15 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Au 31 décembre 2015, la Caisse Régionale Charente Périgord n'a pas d'actif, de passif, ou de résultat, liés à des activités destinées à être cédées ou des activités abandonnées.

6.16 Co-entreprises et entreprises associées

Au 31 décembre 2015, la Caisse Régionale Charente Périgord n'a pas d'intérêts dans des partenariats et des entreprises associées.

6.17 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Valeur brute	2 074		22	-1 225		509	1 380
Amortissements et dépréciations	-1 057		-30	546		-172	-713
Valeur au bilan (1)	1 017	0	-8	-679	0	337	667

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

(en milliers d'euros)	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
Valeur brute	1 775		453	-674		520	2 074
Amortissements et dépréciations	-1 191		-36	524		-354	-1 057
Valeur au bilan (1)	584	0	417	-150	0	166	1 017

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 667 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 1 017 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1		
Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	667	1 017
Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3		
Valeur de marché des immeubles de placement non évalués à la juste valeur au bilan	667	1 017

6.18 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	124 975		6 201	-3 361		-509	127 306
Amortissements et dépréciations (1)	-87 588		-6 656	1 220		172	-92 852
Valeur au bilan	37 387	0	-455	-2 141	0	-337	34 454
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	4426		8	-273			4 161
Amortissements et dépréciations	-3551		-208	233			-3 526
Valeur au bilan	875	0	-200	-40	0	0	635

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	121 804		5 562	-1 871		-520	124 975
Amortissements et dépréciations (1)	-81 682		-6 556	296		354	-87 588
Valeur au bilan	40 122	0	-994	-1 575	0	-166	37 387
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	4 409		85	-68			4 426
Amortissements et dépréciations	-3 322		-229				-3 551
Valeur au bilan	1 087	0	-144	-68	0	0	875

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.19 Ecarts d'acquisition

Au 31 décembre 2015, la Caisse Régionale Charente Périgord n'a pas de participations pour lesquelles un écart d'acquisition est constaté dans son bilan, ni pour lesquels il existe des pertes de valeur.

6.20 Provisions techniques des contrats d'assurance

Au 31 décembre 2015, la Caisse Régionale Charente Périgord n'exerce pas d'activité dans un autre secteur que « Banque de proximité en France » et n'est pas concernée par les provisions techniques des contrats d'assurance.

6.21 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements (3)	31/12/2015
Risques sur les produits épargne logement	7 440		2 230		-2 355			7 315
Risques d'exécution des engagements par signature	3 623		937	-53	-1 441			3 066
Risques opérationnels	2 115		94	-872	-224			1 113
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	4 639		1 263	-1 212	-147		-582	3 961
Litiges divers	1 034		290	-13	-703			608
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques (2)	7 734		1 214	-1 584	-19			7 345
Total	26 585	0	6 028	-3 734	-4 889	0	-582	23 408

(1) Dont 2 554 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, et dont 796 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Dont 689 milliers d'euros de dotation et 512 milliers d'euros de reprises utilisées au titre des bonus aux cartes GOLD, et 484 milliers d'euros de dotations et 1 052 milliers d'euros de reprises utilisées liées à l'étalement des intérêts sur DAT à taux progressifs selon la méthode du TIE.

(3) Dont 582 milliers d'euros de retraitements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définie, dotés par capitaux propres recyclables.

(en milliers d'euros)	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements (3)	31/12/2014 Retraité
Risques sur les produits épargne logement	4 925		2 608		-93			7 440
Risques d'exécution des engagements par signature	5 303		5 676	-230	-7 126			3 623
Risques opérationnels	1 849		295		-29			2 115
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 742		1 124	-1 132	-55		2 960	4 639
Litiges divers	1 062		144	-4	-168			1 034
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques (2)	7 242		1 808	-1 199	-117			7 734
Total	22 123	0	11 655	-2 565	-7 588	0	2 960	26 585

(1) Dont 3 157 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 742 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Dont 1 364 milliers d'euros de dotations et 769 milliers d'euros de reprises liées à l'étalement des intérêts sur DAT à taux progressifs selon la méthode du TIE.

(3) Dont 2 960 milliers d'euros de retraitements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définie, dotés par capitaux propres recyclables.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	638 663	533 327
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	144 381	164 211
Ancienneté de plus de 10 ans	195 774	203 078
Total plans d'épargne-logement	978 818	900 616
Total comptes épargne-logement	135 750	149 293
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 114 568	1 049 909

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2015 pour les données au 31 décembre 2015 et à fin novembre 2014 pour les données au 31 décembre 2014 ;

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Plans d'épargne-logement :	2 178	3 039
Comptes épargne-logement :	13 371	18 214
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	15 549	21 253

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	2 966	2 898
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 083	1 006
Ancienneté de plus de 10 ans	3 266	3 537
Total plans d'épargne-logement	7 315	7 441
Total comptes épargne-logement		
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	7 315	7 441

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2015
Plans d'épargne-logement :	7 440	2 230	2 355		7 315
Comptes épargne-logement :	0	0	0		0
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	7 440	2 230	2 355	0	7 315

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.22 Capitaux propres part du groupe

Composition du capital au 31 décembre 2015

La Caisse Régionale Charente Périgord est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2015	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2015
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	25 913 293	0	0	25 913 293
Dont part du Public	10 209 100			10 209 100
Dont part Crédit Agricole S.A.	15 704 193			15 704 193
Parts sociales	102 768 922	14 397 277	5 984 689	111 181 510
Dont part du Public	102 768 741	14 397 277	5 984 689	111 181 329
Dont 18 administrateurs de la CR	180			180
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1
Total	128 682 215	14 397 277	5 984 689	137 094 803

La valeur nominale des titres est de 1,53 € (CCA et parts sociales de la Caisse régionale) et de 1,52 € pour les parts sociales des Caisses locales souscrites par le public. Le montant total du capital est de 208 643 milliers d'euros.

Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale Charente Périgord sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Dividendes

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale, au titre de l'exercice 2015, le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 25/03/2016 un dividende net de 0,25 euros par CCA et que l'intérêt aux parts sociales soit fixé :

1. à un taux égal à 1,80 % mais sous réserve que la législation et/ou la réglementation l'autorise au plus tard le 29 juin 2016, ou
2. si la législation et/ou la réglementation ne permet pas au plus tard le 29 juin 2016 de verser le taux visé au point 1, à un taux égal à 1,07 %.

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net
2012	5 441	1 570
2013	6 219	1 389
2014	6 478	1 067
Prévu 2015 (1)	6 478	1 017

(1) Ce montant a été calculé à partir d'un taux égal à 1,80 % sous réserve que le contexte juridique au plus tard le 30/06/2016 l'autorise. Dans le cas contraire, la rémunération des parts sociales sera calculée à partir d'un taux égal à 1,07 % ce qui correspond à un montant global de 604 milliers d'euros.

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 9 197 milliers d'euros en 2015.

Affectations du résultat et fixation du dividende 2015

Intérêts aux parts sociales des Caisses Locales et dividendes aux CCA CR.

En milliers d'euros	Résultat à affecter	Résultat conservé	Résultat distribué
Résultat comptable après IS	53 242		
Total à affecter :	53 242		
Affectation :			
Intérêts aux parts aux Caisses Locales (1)			1 017
Rémunération des CCA détenus par CASA			3 926
Rémunération des CCA des autres détenteurs			2 552
Réserve légale (1)		34 310	
Autres réserves (1)		11 437	
TOTAUX	53 242	45 747	7 495

(1) Le montant des intérêts a été calculé à partir d'un taux égal à 1,80 % sous réserve que le contexte juridique au plus tard le 30/06/2016 l'autorise. Dans le cas contraire, la rémunération des parts sociales sera calculée à partir d'un taux égal à 1,07 %. Ce qui donnera des intérêts versés de 604 milliers d'euros, une affectation du résultat à la réserve légale de 34 620 milliers d'euros et une affectation aux autres réserves de 11 540 milliers d'euros.

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2015 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord du 25 mars 2016.

6.23 Participations ne donnant pas le contrôle

La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord ne détient pas de participation dans des filiales ou entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenus par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

6.24 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	55 798					55 798
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	158	561	22 054	964		23 737
Instruments dérivés de couverture	35	687	33 614	34 292		68 628
Actifs financiers disponibles à la vente	724	6 724	120 826	256 792	495 272	880 338
Prêts et créances sur les établissements de crédit	72 520	395 050	247 366	301 895	0	1 016 831
Prêts et créances sur la clientèle	379 008	664 896	2 140 237	2 875 471	1 818	6 061 430
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					11 550	11 550
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 493	27 121	144 752	-89 004		87 362
Total Actifs financiers par échéance	512 736	1 095 039	2 708 849	3 380 410	508 640	8 205 674
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	371	147	3 805	1 075		5 398
Instruments dérivés de couverture	579	777	22 174	59 340		82 870
Dettes envers les établissements de crédit	660 564	1 653 745	1 198 709	654 054		4 167 072
Dettes envers la clientèle	2 103 501	60 220	326 392	26 270		2 516 383
Dettes représentées par un titre	20 753	7 299	170 853	18 900		217 805
Dettes subordonnées	0	25 132	27 009	0		52 141
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					59 548	59 548
Total Passifs financiers par échéance	2 785 768	1 747 320	1 748 942	759 639	59 548	7 101 217
(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	59 260					59 260
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	150	3 195	28 475	4 916		36 736
Instruments dérivés de couverture	3 256	605	22 303	56 419		82 583
Actifs financiers disponibles à la vente	704	1 711	116 564	204 540	484 948	808 467
Prêts et créances sur les établissements de crédit	48 238	67 687	225 274	296 462	5 022	642 683
Prêts et créances sur la clientèle	507 223	698 001	1 940 845	2 626 852	1 818	5 774 739
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					20 035	20 035
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 583	5 363	57 024	32 640		97 610
Total Actifs financiers par échéance	621 414	776 562	2 390 485	3 221 829	511 823	7 522 113
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	286	630	5 221	1 274		7 411
Instruments dérivés de couverture	2 764	1 422	27 389	17 876		49 451
Dettes envers les établissements de crédit	594 216	985 866	1 477 725	674 694	714	3 733 215
Dettes envers la clientèle	1 929 072	58 221	283 588	30 369		2 301 250
Dettes représentées par un titre	41 261	100 320	104 188	18 900		264 669
Dettes subordonnées	52 003	-1 405	-81 098	82 646		52 146
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					72 162	72 162
Total Passifs financiers par échéance	2 619 602	1 145 054	1 817 013	825 759	72 876	6 480 304

7 Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Salaires et traitements (1)	-45 183	-43 095
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-5 118	-5 136
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-1 295	-1 290
Autres charges sociales	-17 641	-16 444
Intéressement et participation	-7 686	-7 521
Impôts et taxes sur rémunération	-9 098	-8 908
Total Charges de personnel	-86 021	-82 394

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 788 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 755 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Dont médailles du travail pour 84 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 99 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

7.2 Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
France	1 240	1 199
Etranger		
Total	1 240	1 199

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Variation dette actuarielle				
Dette actuarielle au 31/12/N-1	22 649		22 649	19 412
Ecart de change				
Coût des services rendus sur l'exercice	1 463		1 463	1 218
Coût financier	322		322	564
Cotisations employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime	-253		-253	
Variation de périmètre	-159		-159	21
Prestations versées (obligatoire)	-2 310		-2 310	-1 466
Taxes, charges administratives et primes				
(Gains) / pertes actuariels * liés aux hypothèses démographiques	90		90	836
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	-321		-321	2 064
Dette actuarielle au 31/12/N	21 481	0	21 481	22 649

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Détail de la charge comptabilisée au résultat				
Coût des services	1 210		1 210	1 218
Charge / produit d'intérêt net	52		52	18
Impact en compte de résultat au 31/12/N	1 262	0	1 262	1 236

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables				
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	4 971		4 971	1 986
Ecart de change				
Gains / (pertes) actuariels sur l'actif	-138		-138	85
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques (1)	90		90	836
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières (1)	-321		-321	2 064
Ajustement de la limitation d'actifs				
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	4 602	0	4 602	4 971

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Variation de juste valeur des actifs				
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	18 752		18 752	18 399
Ecart de change				
Intérêt sur l'actif (produit)	270		270	546
Gains / (pertes) actuariels	138		138	-85
Cotisations payées par l'employeur	1 497		1 497	1 288
Cotisations payées par les employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre	-159		-159	21
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds	-2 182		-2 182	-1 417
Juste valeur des actifs au 31/12/N	18 316	0	18 316	18 752

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Position nette				
Dette actuarielle fin de période	21 481		21 481	22 649
Impact de la limitation d'actifs				
Juste valeur des actifs fin de période	-18 316		-18 316	-18 752
Position nette (passif) / actif fin de période	-3 165		-3 165	-3 897
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus				
Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/N-1				-3 897

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Taux d'actualisation (1)	2,05%	1,45%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,08%	2,45%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)		
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)		

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs (1)	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	9,7%	1 777					9,7%	1 777	
Obligations	84,2%	15 422					84,2%	15 422	
Immobiliers	6,1%	1 117					6,1%	1 117	
Autres actifs									

Au 31 décembre 2015, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 4,67 % ;
- Une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,12 %.

7.5 Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse régionale de Charente Périgord au titre de ses engagements sociaux s'élèvent à 9 015 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2015.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Participation	0	0
Intéressement	7 686	7 521
Indemnités de départ à la retraite	612	740
Médaille du travail	717	624
Total	9 015	8 885

7.6 Paiements à base d'actions

Au 31 décembre 2015, la Caisse Régionale Charente Périgord n'a pas de plan de Stock-Options ou d'accord dont le paiement serait fondé sur des actions.

7.7 Rémunérations de dirigeants

La rémunération globale des dirigeants et administrateurs du Conseil du Groupe Crédit Agricole Charente Périgord, au titre de l'exercice 2015, s'élève à 2 681 milliers d'euros dont 1 765 milliers d'euros pour la rémunération à court terme, la différence concerne la rémunération postérieure à l'emploi.

8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Engagements donnés	1 395 488	1 273 650
Engagements de financement	743 282	664 557
. Engagements en faveur des établissements de crédit	39 191	12 425
. Engagements en faveur de la clientèle	704 091	652 132
Ouverture de crédits confirmés	515 094	511 640
- Ouverture de crédits documentaires	725	
- Autres ouvertures de crédits confirmés	514 369	511 640
Autres engagements en faveur de la clientèle	188 997	140 492
Engagements de garantie	652 206	609 093
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	503 991	504 241
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		250
Autres garanties (1)	503 991	503 991
. Engagements d'ordre de la clientèle	148 215	104 852
Cautions immobilières	4 669	2 607
Autres garanties d'ordre de la clientèle	143 546	102 245
Engagements reçus		
Engagements de financement	61 873	350 000
. Engagements reçus des établissements de crédit	61 873	350 000
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 521 366	1 501 218
. Engagements reçus des établissements de crédit	279 332	274 345
. Engagements reçus de la clientèle	1 242 034	1 226 873
Garanties reçues des administrations publiques et	109 404	173 078
Autres garanties reçues	1 132 630	1 053 795

(1) Dont 503 991 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 331 513 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) (2)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	1 603 303	1 646 434
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché (1)	55 260	9 300
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension		
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	1 658 563	1 655 734
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension	45 976	47 416
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	45 976	47 416

(1) En 2014, mise en place d'une « Annexe Remises en Garanties » avec CA-CIB dont le montant du collatéral au 31/12/2015 s'élève à 55 260 milliers d'euros, contre 9 300 milliers d'euros au 31/12/2014.

(2) Dans le cadre de la garantie globale Switch mise en place le 2 janvier 2014, l'entité a versé en dépôt 170 159 milliers d'euros en amendement du précédent dépôt versé le 23 décembre 2011 pour 111 775 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2015 la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2015, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a apporté 1 601 543 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1 643 765 milliers d'euros en 2014. La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a apporté :

- 858 437 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 909 700 milliers d'euros en 2014

- 169 254 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 209 450 milliers d'euros en 2014

- 293 710 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CACB (Crédit agricole Covered Bonds), contre 314 585 milliers d'euros en 2014

- 38 500 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignation)), contre 41 617 milliers d'euros en 2014

- 241 642 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 168 413 milliers d'euros en 2014.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

A l'exception des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 45 976 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 47 416 milliers d'euros au 31 décembre 2014, les garanties détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord, et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie, sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord.

9 Reclassements d'instruments financiers

Principes retenus par le Groupe

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

Reclassements effectués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord

Comme les exercices précédents, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas opéré en 2015 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances	7 078 261	7 398 002	0	1 158 913	6 239 089
Créances sur les établissements de crédit	1 016 831	1 012 638	0	1 012 638	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	33 258	33 257		33 257	
Comptes et prêts à terme	967 020	962 831		962 831	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	16 553	16 550		16 550	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	6 061 430	6 385 364	0	146 275	6 239 089
Créances commerciales	10 635	10 635			10 635
Autres concours à la clientèle	6 021 643	6 344 308		128 460	6 215 848
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	5 014	5 169		5 169	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	11 532	12 646		12 646	
Comptes ordinaires débiteurs	12 606	12 606			12 606
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	87 362	92 293	71 569	20 724	0
Effets publics et valeurs assimilées	25 935	28 618	28 618		
Obligations et autres titres à revenu fixe	61 427	63 675	42 951	20 724	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	7 165 623	7 490 295	71 569	1 179 637	6 239 089

	Valeur au bilan au 31 décembre 2014 Retraité	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances	6 428 021	6 861 312	0	776 638	6 084 674
Créances sur les établissements de crédit	642 683	758 265	0	758 265	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	6 503	4 022		4 022	
Comptes et prêts à terme	614 586	611 601		611 601	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	16 554	137 628		137 628	
Titres non cotés sur un marché actif	5 040	5 014		5 014	
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	5 785 338	6 103 047	0	18 373	6 084 674
Créances commerciales	11 288	11 288			11 288
Autres concours à la clientèle	5 735 104	6 051 519			6 051 519
Titres reçus en pension livrée	0				
Prêts subordonnés	0				
Titres non cotés sur un marché actif	4 973	5 248		5 248	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0				
Créances nées d'opérations de réassurance	0				
Avances en comptes courants d'associés	12 010	13 125		13 125	
Comptes ordinaires débiteurs	21 963	21 867			21 867
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	97 610	105 310	83 804	21 506	0
Effets publics et valeurs assimilées	26 188	29 276	29 276		
Obligations et autres titres à revenu fixe	71 422	76 034	54 528	21 506	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	6 525 631	6 966 622	83 804	798 144	6 084 674

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	4 167 072	4 166 471	0	4 166 471	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	9 579	9 564		9 564	
Comptes et emprunts à terme	4 157 493	4 156 907		4 156 907	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	2 516 383	2 503 445	0	2 481 134	22 311
Comptes ordinaires créditeurs	2 005 572	2 005 522		2 005 522	
Comptes d'épargne à régime spécial	22 311	22 311			22 311
Autres dettes envers la clientèle	488 500	475 612		475 612	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	217 805	216 795		216 795	
Dettes subordonnées	52 141	52 009		52 009	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	6 953 401	6 938 720	0	6 916 409	22 311

	Valeur au bilan au 31 décembre 2014 Retraité	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	3 733 215	3 732 553	0	3 732 553	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	57 232	53 399		53 399	
Comptes et emprunts à terme	3 675 983	3 679 154		3 679 154	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	2 301 250	2 288 359	0	2 266 426	21 933
Comptes ordinaires créditeurs	1 814 393	1 814 345		1 814 345	
Comptes d'épargne à régime spécial	21 933	21 933			21 933
Autres dettes envers la clientèle	464 924	452 081		452 081	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	264 669	263 208		263 208	
Dettes subordonnées	52 146	52 014		52 014	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	6 351 280	6 336 134	0	6 314 201	21 933

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debt Value Adjustment* – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 440	0	5 440	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	5 440		5 440	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	18 297	14 306	3 991	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	18 297	14 306	3 991	0
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	18 297	14 306	3 991	
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	880 338	421 391	458 947	0
Effets publics et valeurs assimilées	101 616	101 616		
Obligations et autres titres à revenu fixe	283 450	283 450		
Actions et autres titres à revenu variable (1)	495 272	36 325	458 947	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	68 628		68 628	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	972 703	435 697	537 006	0
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Y compris 381 736 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 Principes et méthodes comptables).

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2014 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	7 721	0	7 721	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	7 721		7 721	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	29 015	19 383	9 632	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	29 015	19 383	9 632	0
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	29 015	19 383	9 632	
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	808 467	363 315	445 152	0
Effets publics et valeurs assimilées	103 486	103 486		
Obligations et autres titres à revenu fixe	220 033	220 033		
Actions et autres titres à revenu variable (1)	484 948	39 796	445 152	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	82 583		82 583	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	927 786	382 698	545 088	0
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Y compris 381 736 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 Principes et méthodes comptables).

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 398	0	5 398	0
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
Instrument dérivé	5 398		5 398	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	82 870		82 870	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	88 268	0	88 268	0
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2014 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7 131	0	7 131	0
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
Instrument dérivé	7 131		7 131	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	49 451		49 451	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	56 582	0	56 582	0
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

Changements de modèles de valorisation

La Caisse régionale de Charente Périgord n'a pas effectué de transferts.

Instrument financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Au 31 décembre 2015, la Caisse régionale de Charente Périgord n'a pas valorisé d'instruments financiers selon un modèle de niveau 3.

11 Impacts des évolutions comptables (IFRIC 21)

Compte de résultat

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Intérêts et produits assimilés	261 544			261 544
Intérêts et charges assimilées	-124 659			-124 659
Commissions (produits)	111 088			111 088
Commissions (charges)	-14 397			-14 397
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 120			1 120
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	12 555			12 555
Produits des autres activités	836			836
Charges des autres activités	-1 498			-1 498
PRODUIT NET BANCAIRE	246 589	0	0	246 589
Charges générales d'exploitation	-135 318	-20		-135 298
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-6 785			-6 785
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	104 486	-20	0	104 506
Coût du risque	-17 627			-17 627
RESULTAT D'EXPLOITATION	86 859	-20	0	86 879
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1			1
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
RESULTAT AVANT IMPOT	86 860	-20	0	86 880
Impôts sur les bénéfices	-27 645	7		-27 652
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
RESULTAT NET	59 215	-13	0	59 228
Participations ne donnant pas le contrôle				
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	59 215	-13	0	59 228

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Résultat net	59 215	-13		59 228
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-2 984			-2 984
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés				
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-2 984			-2 984
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence				
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	1 003			1 003
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-1 981			-1 981
Gains et pertes sur écarts de conversion				
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente (1)	4 456			4 456
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture				
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés				
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	4 456			4 456
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entités mises en équivalence				
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	-1 387			-1 387
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	3 069			3 069
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	1 088			1 088
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	60 303	-13		60 316

Bilan Actif

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Caisse, banques centrales	59 260			59 260
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	36 736			36 736
Instruments dérivés de couverture	82 583			82 583
Actifs financiers disponibles à la vente	808 467			808 467
Prêts et créances sur les établissements de crédit	642 683			642 683
Prêts et créances sur la clientèle	5 774 739			5 774 739
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	20 035			20 035
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	97 610			97 610
Actifs d'impôts courants et différés	40 390	-182		40 572
Comptes de régularisation et actifs divers	124 454			124 454
Actifs non courants destinés à être cédés				
Participation aux bénéfices différée				
Participations dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	1 017			1 017
Immobilisations corporelles	37 387			37 387
Immobilisations incorporelles	875			875
Ecart d'acquisition				
TOTAL DE L'ACTIF	7 726 236	-182	0	7 726 418

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 1er janvier 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014 Retraité	Impact IFRS 11	Impacts autres	01/01/2014 Publié
Caisse, banques centrales	52 899			52 899
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	56 943			56 943
Instruments dérivés de couverture	59 466			59 466
Actifs financiers disponibles à la vente	640 720			640 720
Prêts et créances sur les établissements de crédit	740 610			740 610
Prêts et créances sur la clientèle	5 833 187			5 833 187
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	16 932			16 932
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	159 923			159 923
Actifs d'impôts courants et différés	43 190	-190		43 380
Comptes de régularisation et actifs divers	161 535			161 535
Actifs non courants destinés à être cédés				
Participation aux bénéfices différée				
Participations dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	584			584
Immobilisations corporelles	40 122			40 122
Immobilisations incorporelles	1 087			1 087
Ecarts d'acquisition				
TOTAL DE L'ACTIF	7 807 198	-190	0	7 807 388

Bilan Passif

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 11	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	7 411			7 411
Instruments dérivés de couverture	49 451			49 451
Dettes envers les établissements de crédit	3 733 215			3 733 215
Dettes envers la clientèle	2 301 250			2 301 250
Dettes représentées par un titre	264 669			264 669
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	72 162			72 162
Passifs d'impôts courants et différés	9			9
Comptes de régularisation et passifs divers	120 464	-480		120 944
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Provisions techniques des contrats d'assurance				
Provisions	26 585			26 585
Dettes subordonnées	52 146			52 146
TOTAL DETTES	6 627 362	-480	0	6 627 842
CAPITAUX PROPRES	1 098 874	298	0	1 098 576
Capitaux propres - part du Groupe	1 098 874	298	0	1 098 576
Capital et réserves liées	320 124			320 124
Réserves consolidées	706 317	311		706 006
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	13 218			13 218
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés				
Résultat de l'exercice	59 215	-13		59 228
Participations ne donnant pas le contrôle				
TOTAL DU PASSIF	7 726 236	-182	0	7 726 418

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 1er janvier 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	01/01/2014 Publié
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6 940			6 940
Instruments dérivés de couverture	42 917			42 917
Dettes envers les établissements de crédit	3 811 631			3 811 631
Dettes envers la clientèle	2 300 442			2 300 442
Dettes représentées par un titre	342 231			342 231
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	42 876			42 876
Passifs d'impôts courants et différés	0			
Comptes de régularisation et passifs divers	145 099	-500		145 599
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Provisions techniques des contrats d'assurance				
Provisions	22 123			22 123
Dettes subordonnées	52 150			52 150
TOTAL DETTES	6 766 409	-500	0	6 766 909
CAPITAUX PROPRES	1 040 789	310	0	1 040 479
Capitaux propres - part du Groupe	1 040 789	310	0	1 040 479
Capital et réserves liées	313 241			313 241
Réserves consolidées	659 530	310		659 220
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	12 129			12 129
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés				
Résultat de l'exercice	55 889			55 889
Participations ne donnant pas le contrôle				
TOTAL DU PASSIF	7 807 198	-190	0	7 807 388

Tableau des flux de trésorerie

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 11	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Résultat avant impôts	86 860	-20		86 880
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6 785			6 785
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	20 173			20 173
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	0			
Résultat net des activités d'investissement	-296			-296
Résultat net des activités de financement	2 330			2 330
Autres mouvements	-17 417	20		-17 437
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	11 575	20	0	11 555
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	50 364			50 364
Flux liés aux opérations avec la clientèle	36 126			36 126
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-135 732			-135 732
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	23 949			23 949
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence-(3)	0			0
Impôts versés	-25 062			-25 062
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-50 355	0	0	-50 355
Flux provenant des activités abandonnées	0			0
TOTAL Flux nets de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	48 080	0	0	48 080
Flux liés aux participations (4)	-1 291			-1 291
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-4 003			-4 003
Flux provenant des activités abandonnées	0			0
TOTAL Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-5 294	0	0	-5 294
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (5)	-3 184			-3 184
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (6)	-2 334			-2 334
Flux provenant des activités abandonnées	0			0
TOTAL Flux nets de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-5 518	0	0	-5 518
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0			0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	37 268	0	0	37 268
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-27 368	0	0	-27 368
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	52 890			52 890
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-80 258			-80 258
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	9 900	0	0	9 900
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	59 259			59 259
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-49 359			-49 359
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	37 268	0	0	37 268

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 est constitué de la Caisse régionale de Charente Périgord, de ses 67 Caisses locales (liste ci-dessous) et du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 Compartiment CR.

Nom de la Caisse Locale	Siège Social		Part dans la CR	Président
AIGRE	Avenue du 8 Mai 1945	16140 AIGRE	1,49%	Monsieur Pascal DENIS
ANGOUMOISINE	7, rue Jean Fougerat	16000 ANGOULEME	5,96%	Monsieur Alain GAILLARD
AUBETERRE ST-SEVERIN	Place Traieux	16390 Aubeterre	0,26%	Madame Lucette TERRACOL
BAIGNES	Place des Halles	16360 BAIGNES	1,07%	Monsieur Michel DUBOJSKI
BARBEZIEUX	40 Bld Chanzy	16300 BARBEZIEUX	3,70%	Monsieur Jean Philippe BUREAU
BASTIDES ET BESSEDE	21, Place d'armes	24170 BELVES	1,46%	Madame Sylvie DEJOS
BEAUMONT	Avenue d'Alsace	24440 BEAUMONT	0,81%	Monsieur Benoît FAYOL
BERGERAC	Place du Marché Couvert	24100 BERGERAC	7,11%	Monsieur Daniel DOILLON
BLANZAC	Route de Chalais	16250 BLANZAC	1,54%	Monsieur Stéphane MOREAU
BRANTOME	8, place du marché	24310 BRANTOME	0,93%	Monsieur Jean-François LASMSURAS
BROSSAC	Place des marronniers	16480 BROSSAC	0,20%	Monsieur Laurent ARSICAUD
CHABANAIS	Route d'Angoulême	16150 CHABANAIS	1,81%	Madame Joëlle MICHAUD
CHALAIS	Route de Barbezieux	16210 CHALAIS	1,27%	Monsieur Jean-Paul LETARD
CHAMPAGNE MOUTON	Le bourg	16420 CHAMPAGNE MOUTON	0,34%	Monsieur Didier CHAMBEAU
CHATEAUNEUF	1, Bld Gambetta	16120 CHATEAUNEUF	2,23%	Monsieur Jean-Philippe BRISSON
COGNAC	61-65, avenue Victor Hugo	16100 COGNAC	6,35%	Monsieur Christian VALTAUD
CONFOLENS	15 av de la Libération	16500 CONFOLENS	2,71%	Monsieur Daniel LEGENDRE
DAGLAN	Quartier du pont	24250 DAGLAN	0,55%	Monsieur Philippe LAGARDE
DES CONFLUENTS	Place Léopold Salme	24260 LE BUGUE	1,29%	Monsieur Jean-Pierre COLET
EXCIDEUIL	6 Place du Château	24160 EXCIDEUIL	0,86%	Monsieur Jean François CLERGERIE
EYMET	44, Bld National	24500 EYMET	0,99%	Monsieur Eric LAJAUNIE
HAUTEFORT	St Agnan d'Hautefort	24390 HAUTEFORT	0,82%	Monsieur Alain LARUE
HIERSAC	Rue du Cerisier	16290 HIERSAC	0,86%	Monsieur Laurent DUBOIS
ISSIGEAC	Place de Peyrat	24560 ISSIGEAC	0,81%	Monsieur Jean-Alain CONSOLI
JARNAC	Rue Dogliani	16200 JARNAC	2,58%	Monsieur Olivier PREVOTEAU
LA COUILLE	Place Boyer Laveyssière	24450 LA COUILLE	1,18%	Monsieur Yves GAYOUT
LA COURONNE	32 bis, Rue de la Libération	16400 LA COURONNE	0,45%	Mademoiselle Arlette MOUTON
LA FORCE	Avenue des Ducs	24130 LA FORCE	0,73%	Monsieur Jean-Louis ESCURPEYRAT
LA ROCHEFOUCAULD	Bld du 11 Novembre	16110 LA ROCHEFOUCAULD	1,73%	Monsieur Marc ELLIES
LALINDE	40, rue Gabriel Péri	24150 LALINDE	0,89%	Monsieur Xavier VEYSSIERE
LANOUAILLE	10 rue du Limousin	24270 LANOUAILLE	0,83%	Monsieur Daniel SEGUY
LAVALETTE	29 av. des maisons blanches	16320 MAGNAC LAVALETTE	1,52%	Madame Nadine MOREAU
MANSLE	29, rue Grange du Chapitre	16230 MANSLE	1,34%	Monsieur Francis CHARRAUD
MAREUIL	Place du marché	24340 MAREUIL	0,87%	Monsieur Bruno DAUPHIN
MONTBRON	Place de l'Hôtel de ville	16220 MONTBRON	1,55%	Monsieur Pierre AUPY
MONTEMBOEUF	Rue Laugierias	16310 MONTEMBOEUF	0,76%	Monsieur Sébastien DELAGE
MONTIGNAC	1, Place du Dr Raffarin	24290 MONTIGNAC	1,14%	Madame Anne ROGER
MONTMOREAU	Route d'Angoulême	16190 MONTMOREAU	1,26%	Monsieur Sébastien PIOT
MUSSIDAN - VILLAMBLARD	17, rue Jean Jaurès	24400 MUSSIDAN	1,64%	Monsieur Michel CAMPAGNAUD
NEUVIC	Place de l'Eglise	24190 NEUVIC	0,18%	Monsieur Philippe DUPONTEIL
NONTRON	12 av. Jules FERRY	24300 NONTRON	1,17%	Monsieur Michel COMBEAU
PERIGUEUX	43 rue Pierre Sémard	24000 PERIGUEUX	5,16%	Monsieur Claude LADOIRE
PIEGUT PLUVIERS	14, place de la République	24360 PIEGUT PLUVIERS	0,14%	Madame Brigitte MOREAU COMBEAU
RIBERAC	5-7, place Nationale	24600 RIBERAC	1,46%	Madame Annie MAZIERE
ROUILLAC	57 av. Jean Monnet	16170 ROUILLAC	1,99%	Monsieur Jean-Michel GUINDANT

RUELLE	Rue Joliot Curie	16600 MAGNAC s/TOUVRE	0,72%	Monsieur Alain LAGARDE
RUFFEC	28, rue de l'Hôpital	16700 RUFFEC	1,71%	Monsieur Bertrand FRADIN
SALIGNAC	Place du Champs de Mars	24590 SALIGNAC	0,51%	Monsieur François SEEGERES
SARLAT	39 avenue Gambetta	24200 SARLAT	2,19%	Monsieur Didier DELIBIE
SEGONZAC	Place de l'Eglise	16130 SEGONZAC	3,23%	Madame Colette LAURICHESSE
SIGOULES	4 av. de la République	24680 GARDONNE	1,63%	Monsieur Philippe BEYLAT
SOYAUX	2, Rue de l'Epargne	16800 SOYAUX	0,41%	Monsieur Jean-Pierre TRANCHET
ST-AMANT DE BOIXE	Place du Docteur Feuillet	16330 MONTIGNAC S/ CHARENTE	0,96%	Madame Corinne BENCHEIKH GUILLEMETEAU
ST-ASTIER	Rue Viviani	24110 St ASTIER	1,20%	Monsieur Guy DEBREGEAS
ST-AULAYE	Av de du Périgord	24490 LA ROCHE CHALAIS	0,73%	Monsieur Pierre GENDREAU
ST-CLAUD CHASSENEUIL	18, Avenue de la République	16260 CHASSENEUIL	1,54%	Monsieur Arnold LOHUES
ST-CYPRIEN	Rue Gambetta	24220 St CYPRIEN	0,54%	Monsieur Serge BOYSSE
TERRASSON	Place Voltaire	24120 TERRASSON	1,60%	Monsieur Olivier MARTY
THENON	39 av. de la Libération	24210 THENON	0,54%	Monsieur Patrick ALEMPES
THIVIERS	5, rue Jules Theulier	24800 THIVIERS	1,46%	Madame Christine BORELLA
TOCANE	Place des tilleuls	24350 TOCANE ST APRE	0,32%	Monsieur Patrick GERARD SAIGNE
TRELISSAC	18, rue des Sauges	24750 TRELISSAC	0,59%	Monsieur Georges ROCHE
VELINES	8, rue Eugène Tricoche	33220 PORT STE FOY	2,04%	Monsieur Ghislain PANTAROTTO
VERGT	Grand rue	24380 VERGT	1,03%	Monsieur Rémy LESTANG
VERTEILLAC	Place de la Mairie	24320 VERTEILLAC	0,73%	Monsieur Christophe MEGE
VILLEFAGNAN	Place du Puits Gilbert	16240 VILLEFAGNAN	0,90%	Monsieur Théodore GASSELING
VILLEFRANCHE-MONTPON	Place Clémenceau	24700 MONTPON	1,43%	Monsieur Luc BUCHWALTER

12.1 Information sur les filiales

Au 31 décembre 2015, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord ne se trouve pas dans les cas où :

- elle ne contrôle pas une autre entité, même si elle en détient plus de la moitié des droits de vote ;
- elle contrôle une autre entité, même si elle en détient moins de la moitié des droits de vote.

12.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Au 31 décembre 2015, il n'existe pas de dispositions règlementaires, légales ou contractuelles limitant la capacité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler les passifs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord.

12.1.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées

La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a accordé aucun soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

12.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

En 2015, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2015, titrisation décrite au niveau de la note 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.

Au 31 décembre 2015, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas de participations dans des fonds dédiés.

12.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Implantation	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Caisse régionale	Intégration globale		France	99,95%	99,95%	99,95%	99,95%
Caisses locales	Intégration globale		France	100%	100%	100%	100%
FCT Crédit Agricole Habitat 2015 compartiment CR	Intégration globale	Entrée dans le périmètre	France	100%		100%	

Au 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros et une souscription par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Au 31 décembre 2015 la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord ayant participé à l'opération de titrisation a consolidé sa quote-part (analyse par silo), le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

13 Participations et entités structurées non consolidées

13.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 5 321 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 7 706 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord ne détient pas de participations non consolidées dont le montant net de provision durable dépasse 3 % de la valeur de son bilan. C'est notamment le cas de Charente Périgord Immobilier, holding du pôle immobilier, contrôlée à 100%, qui a une valeur nette de provision durable de 1 756 milliers d'euros au 31 décembre 2015. Sa contribution au résultat et aux capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est jugée non significative.

13.2 Entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2015, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Fonds de placement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Soutien financier effectif

En raison de sa gestion d'excédent de fonds propres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a, au cours de la période, volontairement apporté son soutien financier à l'entité AMUNDI pour un montant de 182 785 milliers d'euros au 31 décembre 2015 (91 450 milliers d'euros au 31 décembre 2014).

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 l'implication de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord dans des entités structurées non consolidées, est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord dans les tableaux ci-dessous.

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspondent au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

	31/12/2015			
	Fonds de placement (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale		
Exposition maximale au risque de perte		Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Actifs financiers disponibles à la vente	182 785	182 408		
Prêts et créances				
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	182 785	182 408	0	0
Instruments de capitaux propres				
Passifs financiers détenus à des fins de				0
Passifs financiers à la juste valeur par				
Dettes				
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0
Engagements donnés				
Engagements de financement				
Engagements de garantie				
Autres				
Provisions - Engagements par signature				
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0
Total bilan des entités structurées non consolidées	8 475 093			

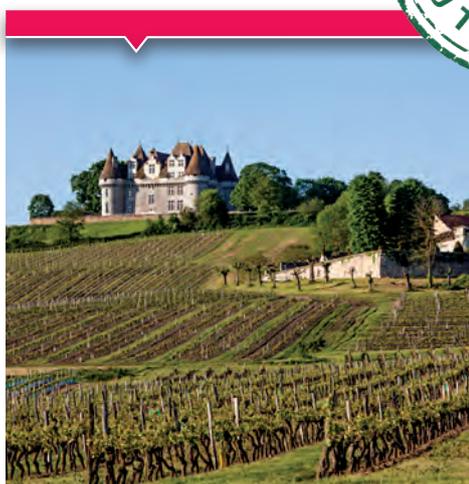
(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

	31/12/2014 Retraité			
	Fonds de placement (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale		
Exposition maximale au risque de perte		Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Actifs financiers disponibles à la vente	91 450	91 450		
Prêts et créances				
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	91 450	91 450	0	0
Instruments de capitaux propres				
Passifs financiers détenus à des fins de				0
Passifs financiers à la juste valeur par				
Dettes				
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0
Engagements donnés				
Engagements de financement				
Engagements de garantie				
Autres				
Provisions - Engagements par signature				
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0
Total bilan des entités structurées non consolidées	6 798 739			

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

14 Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.



Rapports des commissaires aux comptes Exercice **2015**

KPMG Audit FS I

ERNST & YOUNG Audit

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
Charente Périgord**

Exercice clos le 31 décembre 2015

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

KPMG Audit FS I
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 15 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous avons vérifié leur correcte application.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.12 et 17 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

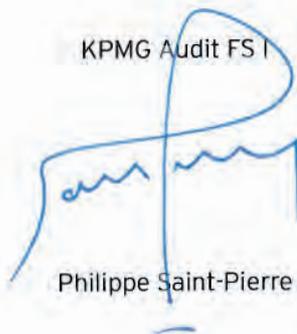
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense , le 9 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit FS I



Philippe Saint-Pierre

ERNST & YOUNG Audit



Luc Valverde

KPMG Audit FS I

ERNST & YOUNG Audit

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
Charente Périgord**

Exercice clos le 31 décembre 2015

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

KPMG Audit FS I
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 3.1 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions et des dépréciations individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

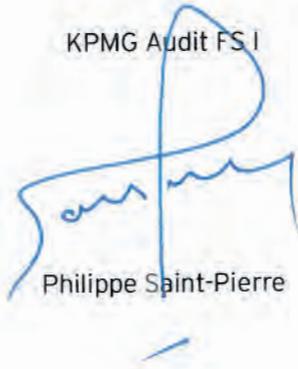
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense , le 9 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit FS I



Philippe Saint-Pierre

ERNST & YOUNG Audit



Luc Valverde



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie
Paris-La Défense 1
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole
Mutuel Charente-Périgord**

**Rapport spécial du
commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2015
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord
30, rue d'Epagnac - 16800 SOYAUX
Ce rapport contient 3 pages
Référence : PSP - 161.007 RS



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie
Paris-La Défense 1
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord

Siège social : 30, rue d'Epagnac - 16800 SOYAUX
Capital social : €. 96.109.661

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1°) Avec les Caisses locales de Charente Périgord affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord

Les comptes courants bloqués des Caisses locales à la Caisse régionale sont rémunérés trimestriellement au T.M.O. du trimestre précédent et ont été utilisés jusqu'au 31 mai 2015. Le taux moyen servi sur cette période est de 1,15 %. Les intérêts pour l'exercice 2015 s'élèvent à 578.856,66 €.

Les dépôts à terme (DAT) des Caisses locales à la Caisse régionale sont rémunérés au taux des comptes sur livrets (CSL) et ont été utilisés sur le 1^{er} trimestre 2015. Le taux moyen servi au 1^{er} trimestre 2015 est de 0,53 %. Les intérêts pour l'exercice 2015 s'élèvent à 20.646,97 €.

La Caisse régionale n'a pas facturé aux Caisses locales, au titre de 2015, de prestations administratives.

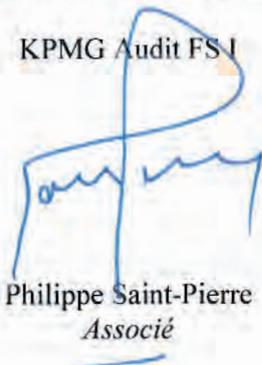
2°) Avec les Caisses locales de Bergerac, Périgueux, Cognac et Angoumoisine affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord

Les Caisses locales Angoumoisine, Cognac, Bergerac et Périgueux ne détiennent pas, au 31 décembre 2015, de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) émis par la Caisse régionale. Elles perçoivent 1.000 € chacune en rémunération de leur engagement de liquidité. Elles ont perçu en 2015 des dividendes pour un montant total de 1.040,60 €.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 9 mars 2016

KPMG Audit FS I



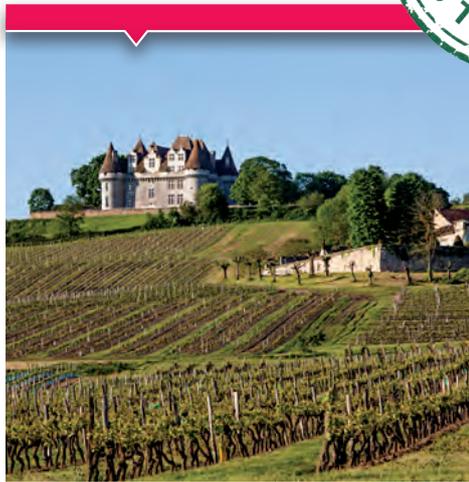
Philippe Saint-Pierre
Associé

Paris-La Défense, le 9 mars 2016

ERNST & YOUNG Audit



Luc Valverde
Associé



Résolutions

Exercice **2015**

Les résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 25 mars 2016

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION : *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2015 et quitus*

La lettre d'approbation de CREDIT AGRICOLE S.A. ne faisant pas d'objection à la présentation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015, ni au projet de répartition des excédents et recettes de la Caisse Régionale, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, l'Assemblée approuve les comptes qui viennent de lui être soumis et donne quitus aux Administrateurs et au Directeur Général de la Caisse Régionale pour leur gestion concernant l'exercice 2015.

DEUXIEME RESOLUTION : *Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2015*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés, approuve ces comptes arrêtés au 31 décembre 2015, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION : *Charges non déductibles – Articles 223 quater du CGI*

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du CGI, constate que le montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code est de 88 150,41 €, et que le montant des impôts sur les sociétés acquitté sur ces dépenses, est de 33 497 €.

QUATRIEME SOLUTION : *Approbation des conventions réglementées*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions visées par les articles 225-38 à 225-43 du code du commerce et autorisées par le Conseil d'Administration, approuve lesdites Conventions.

CINQUIÈME RÉSOLUTION : *Composition Capital Social*

L'Assemblée Générale constate l'absence de variation de capital entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015. Au 31 décembre 2015, il s'élève à un montant de 96 109 661,16 € et est composé de 62 816 772 titres d'une valeur nominale de 1,53 €, soit 36 903 479 parts sociales et 25 913 293 certificats coopératifs associés.

SIXIEME RESOLUTION : *Affectation du résultat*

Intérêt aux parts sociales :

Conformément à l'article 32 des statuts, sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide que l'intérêt aux parts sociales au titre de l'exercice 2015 sera fixé :

Point (i) - à un taux de 1,80% correspondant à un montant unitaire égal à 0,02754 € par part sociale et à un montant global égal à 1 016 321,90 €, sous réserve que la législation et/ou la réglementation l'autorise au plus tard le 30 juin 2016, ou

Point (ii) - si la législation et/ou la réglementation ne permet pas au plus tard le 30 juin 2016 de verser le taux visé au point (i), à un taux de 1,07% correspondant à un montant unitaire égal à 0,01637 € par part sociale et à un montant global égal à 604 146,78 €.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration de la Caisse régionale la mission de :

- constater, au plus tard le 30 juin 2016, le plafond légal de rémunération applicable aux parts sociales au titre de l'exercice 2015 ;

- retenir, en fonction du contexte législatif et réglementaire applicable à l'exercice 2015, l'une des options de rémunération des parts sociales arrêtées par la présente Assemblée Générale Ordinaire ;
- fixer en conséquence le montant qui sera affecté aux réserves de la Caisse régionale et la date de mise en paiement des intérêts aux parts sociales au titre de l'exercice 2015.

Cet intérêt aux parts est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Dividende des Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A.) :

Conformément à l'article 32 des statuts, sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un dividende aux C.C.A. au titre de l'exercice 2015.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 0,25 € le dividende des CCA pour l'exercice 2015.

La rémunération des C.C.A. s'élève à 6 478 323,25 €

La date de mise en paiement est fixée au plus tard au 31 mars 2016

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

SEPTIEME RESOLUTION : Répartition des excédents

Conformément à l'article R 512-11 du Code monétaire et financier, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir, ainsi que suit, les excédents de l'exercice 2015 qui s'élèvent à 53 241 556,96 € :

Intérêt aux parts sociales fixé en application du point (i) de la sixième résolution :

a) rémunération des parts sociales au taux de 1,80 %	1 016 321,90 €
b) rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	6 478 323,25 €
c) affectation à la réserve légale	34 310 183,85 €
d) affectation à la réserve facultative	11 436 727,96 €

Intérêt aux parts sociales fixé en application du point (ii) de la sixième résolution :

a) rémunération des parts sociales au taux de 1,07 %	604 146,78 €
b) rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	6 478 323,25 €
c) affectation à la réserve légale	34 619 315,19 €
d) affectation à la réserve facultative	11 539 771,74 €

<u>Intérêts PS</u>				
Année	Nbre de PS	Distribution	Intérêt net	Abattement 40%
2012	36 903 479	1 569 652,67	1 569 652,67	627 861,07
2013	36 903 479	1 388 973,19	1 388 973,19	555 589,28
2014	36 903 479	1 067 137,93	1 067 137,93	426 855,17
<u>Dividendes des CCA</u>				
Année	Nbre de CCA	Distribution	Dividende net	Abattement 40%
2012	25 913 293	5 441 791,53	5 441 791,53	2 176 716,61
2013	25 913 293	6 219 190,32	6 219 190,32	2 487 676,13
2014	25 913 293	6 478 323,25	6 478 323,25	2 591 329,30

HUITIEME RESOLUTION (1/2) : Elections des administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire constate :

- Que cinq administrateurs de la 1^{ère} série sont tiers sortants rééligibles :
 - **Monsieur Philippe BOUJUT**
 - **Monsieur Michel CAMPAGNAUD**
 - **Monsieur Stéphane DUPUY**
 - **Monsieur Benoît FAYOL**
 - **Monsieur Thierry FOURCAUD**
- Que **Monsieur Marc ELLIES**, appartenant à la 1^{ère} série, ne renouvelle pas son mandat
- Que **Messieurs Daniel DOILLON, Jean-Paul LETARD et Alain TESTAUD**, appartenant à la 2^{ème} série, sont sortant au titre de la limite d'âge.

HUITIEME RESOLUTION (2/2): Elections des administrateurs

- L'Assemblée Générale Ordinaire constate la vacance de neuf postes d'administrateurs :

Concernant les Administrateurs rééligibles, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur les candidatures suivantes :

- **Monsieur Philippe BOUJUT**
- **Monsieur Michel CAMPAGNAUD**
- **Monsieur Stéphane DUPUY**
- **Monsieur Benoît FAYOL**
- **Monsieur Thierry FOURCAUD**

Pour les 4 postes à pourvoir en remplacement de Daniel DOILLON, Marc ELLIES, Alain TESTAUD et Jean-Paul LETARD, se présentent :

- **Madame Paula FREMONT de la Caisse Locale de Châteauneuf**
- **Madame Véronique DIAZ de la Caisse Locale d'Angoulême**
- **Madame Annie MAZIERE de la Caisse Locale de Ribérac**
- **Monsieur François-Xavier De SAINT-EXUPERY de la Caisse Locale de Bergerac**

NEUVIEME RESOLUTION : Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2016

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'administration à ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 249 000 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2016 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Caisse Régionale pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la FNCA.

DIXIEME RESOLUTION : Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées en 2015 au Directeur général, aux membres du Comité de direction et aux fonctions de contrôle de la Caisse Régionale

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des indications du Conseil d'administration à ce sujet, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations de toutes natures versées au Directeur général, aux membres du Comité de direction et aux fonctions de contrôle à hauteur d'un montant égal à 1 727 522 € au titre de l'exercice 2015.

ONZIEME RESOLUTION : Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités requises

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication ou de dépôt prescrites par la loi.

Les résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2016

Résolution n°1 : L'assemblée générale extraordinaire approuve la modification de l'article 11 des statuts et sa nouvelle rédaction

La Caisse régionale peut admettre comme sociétaires, dans les conditions et selon les modalités prévues dans le code monétaire et financier et les présents statuts, les personnes physiques ou morales mentionnées à l'article L. 512-22 du code monétaire et financier et les personnes physiques ou morales pour lesquelles elle a effectué l'une des opérations visées à ce même article.

La Caisse régionale peut également admettre, conformément aux dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, sur décision du conseil d'administration, des associés non coopérateurs entendant contribuer, notamment par l'apport de capitaux à la réalisation des objectifs de la Caisse régionale, dans les conditions et limites fixées par les présents statuts.

Chaque sociétaire ayant la qualité d'associé non coopérateur disposera d'une voix, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Le pourcentage des droits de vote détenus par l'ensemble des associés non coopérateurs ne peut excéder les plafonds visés à l'article 3 bis de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Les nouveaux sociétaires doivent être agréés par le Conseil d'administration.

Résolution n°2 : L'assemblée Générale extraordinaire approuve la rédaction de l'article 18 des statuts dans sa nouvelle rédaction

Article 18 - Indemnités

Les administrateurs exercent leur fonction à titre gratuit et peuvent être remboursés, sur leur demande, des frais spéciaux nécessités par l'exercice de leur fonction. Les administrateurs peuvent se voir attribuer des indemnités de temps passé au titre de leur fonction dont l'enveloppe globale devra être déterminée chaque année par l'Assemblée générale des sociétaires.

Résolution n°3 : L'assemblée Générale extraordinaire approuve la rédaction de l'article 16 des statuts dans sa nouvelle rédaction

- La Caisse régionale est administrée par un Conseil d'administration composé de 18 (dix-huit) membres au maximum désignés par l'Assemblée générale.
- A titre exceptionnel et pour une durée limitée qui ne saurait excéder un an, un administrateur pourra, à l'issue de son mandat se voir confier, à la discrétion du Conseil d'administration de la Caisse Régionale, une mission de conseil et/ou de représentation.
- Les administrateurs sont élus pour trois ans, ils sont renouvelables par tiers chaque année. Chaque tiers est composé et renouvelé de trois administrateurs. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Les deux premières séries sont désignées par le sort, le renouvellement se fait ensuite à l'ancienneté. Au cas où il adviendrait que le nombre des administrateurs n'est pas divisible par trois, il conviendrait d'arrondir à l'unité inférieure le nombre des administrateurs renouvelables la première année et, si nécessaire, le nombre des administrateurs renouvelables la seconde année.

Partie article 16 non soumise à modification

- *Le mandat d'un administrateur expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue durant l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.*

- Toutefois, ils ne peuvent rester en fonction au-delà de la date de l'Assemblée générale qui suit leur 65^{ème} anniversaire. Les administrateurs atteints par la limite d'âge seront réputés démissionnaires. Les administrateurs remplaçants seront élus pour la durée du mandat restant à courir, afin de ne pas remettre en cause le renouvellement par tiers.
- Les nouvelles candidatures au mandat d'administrateur doivent être notifiées par les intéressés au Président par écrit, huit jours francs au moins avant la réunion de l'Assemblée générale ; toutefois, et sous réserve des dispositions de l'article L. 512-38 du Code Monétaire et Financier, cette formalité ne sera pas observée au cas où un ou plusieurs postes d'administrateurs deviendraient vacants, soit moins de huit jours avant la réunion de l'Assemblée générale, soit au cours de cette Assemblée qui pourra alors procéder sur le champ au remplacement du ou des administrateurs manquants.

Ne sont pas éligibles les sociétaires :

- Affectés par l'une des incompatibilités prévues par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ou atteints par la limite d'âge, ou rentrant dans l'un des cas d'exclusion du sociétariat tel que visé à l'article 13 ci-dessus.
- En retard de plus de six mois dans leurs obligations financières vis-à-vis de la Caisse régionale, d'une autre Caisse régionale, ou de toute filiale directe ou indirecte, d'une Caisse régionale ou de Crédit Agricole S.A. (que ce soit à titre personnel ou au titre des sociétés dans lesquelles ils exercent des fonctions de direction), ou de toute autre banque ou établissement de crédit.
- Parties à une procédure contentieuse devant toute juridiction civile, pénale ou administrative, à laquelle est également partie, avec des intérêts divergents, la Caisse régionale, une autre Caisse régionale, la Fédération Nationale du Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. ou toute filiale, directe ou indirecte, d'une Caisse régionale ou de Crédit Agricole S.A.
- Sans préjudice des incompatibilités prévues par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, toute fonction d'administrateur exercée dans la Caisse régionale est incompatible, sauf autorisation exceptionnelle donnée par le Conseil d'administration, avec un contrat de travail, l'exercice de fonctions de mandataire social ou toute autre fonction, rémunérée ou non, dans toute entité poursuivant des activités concurrentes à celles exercées, directement ou indirectement, par la Caisse régionale, ses filiales ou toute filiale de Crédit Agricole S.A.
- Toute personne présentant sa candidature aux fonctions d'administrateur de la Caisse régionale ou tout administrateur en fonction, qui envisagerait de se trouver dans une situation d'incompatibilité telle que décrite ci-dessus, sera tenu d'en informer au préalable le Président du Conseil d'administration, en vue de lui permettre de statuer sur son cas.
- Si un administrateur ne remplissait plus les conditions requises à son éligibilité ou venait à méconnaître les dispositions mentionnées ci-avant son mandat prendrait fin immédiatement. Prenant acte de cette situation, le Conseil d'Administration en notifierait le constat à l'intéressé, par simple courrier et l'Assemblée générale suivant la réunion du conseil d'administration se prononcera sur la révocation du mandat de l'administrateur concerné. Il appartiendra à l'Assemblée générale suivant la réunion du Conseil d'administration de se prononcer sur la révocation du mandat de l'administrateur concerné.

Résolution n°4 :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement de toutes formalités légales



Crédit Agricole Charente-Périgord

30 rue d'Épagnac - CS 72424 Soyaux - 16024 Angoulême Cedex

Tél : 05 45 20 45 20 - Fax : 05 45 20 49 99

www.ca-charente-perigord.fr